

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023



ASSOCIATION AXIS

Table des matières

I.	RAPPORT MORAL.....	4
II.	CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31/12/2023).....	5
III.	PERSONNEL	6
1.	EFFECTIF (au 31/12/2023).....	6
2.	ORGANIGRAMME (au 31/12/2023)	7
3.	MOUVEMENT DU PERSONNEL.....	8
4.	ANCIENNETÉ.....	9
5.	FORMATIONS PROFESSIONNELLES.....	10
IV.	CADRE D'INTERVENTION.....	12
V.	TERRITOIRES D'INTERVENTION	13
VI.	PUBLICS	14
VII.	BILAN DES ACTIONS.....	15
1.	ESPACE RENCONTRE	15
a.	Objectifs de l'Espace Rencontre.....	16
b.	Modalités de mise en place des rencontres parents/enfants.....	16
c.	Moyens humains et matériels.....	26
d.	Bilan quantitatif et qualitatif	29
2.	ACTIONS EN MILIEU CARCÉRAL.....	34
a.	Présentation.....	34
b.	Le Relais Enfants-Parents	35
c.	Les groupes de paroles.....	41
d.	Les formations de sensibilisation	45
3.	MAISON DES PARENTS.....	50
a.	Les évolutions 2023.....	50
b.	Les activités de la Maison des Parents.....	52
c.	Les changements 2023.....	59
4.	HABITANTS, ACTEURS DE PREVENTION.....	60
a.	Accompagnement individuel	60
b.	Les ateliers de sensibilisation.....	62
c.	Animation du réseau parentalité	64
5.	STAGES ILS (INFRACTIONS LIEES AUX STUPEFIANTS)	67
a.	Stage de sensibilisation pour les mineurs.....	67

b.	Stage de sensibilisation pour les majeurs	72
6.	INCLUSION SOCIALE ET INSERTION EMPLOI.....	77
a.	Présentation	77
b.	Déroulement de l'opération.....	79
VIII.	Perspectives 2024/2025	84
1.	ACTIONS	84
a.	ESPACES RENCONTRES	84
b.	ACTIONS EN MILIEU CARCÉRAL	84
c.	MAISON DES PARENTS	84
d.	MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA PARENTALITE	84
e.	FORMATION PROFESSIONNELLE	84
2.	STRATEGIE FINANCIERE	85
3.	VIE ASSOCIATIVE.....	85
4.	PARTENARIAT / ENVIRONNEMENT	85
5.	RESSOURCES HUMAINES	85
IX.	FINANCEURS	86

I. RAPPORT MORAL

2023 a été, pour l'Association AXIS, une année riche et mouvementée, émaillée de départs et d'arrivées de personnels, d'actions consolidées dans la durée, de nouveaux projets mis en œuvre, de nouvelles idées à concrétiser dans l'avenir. Ce dynamisme nous a permis de réaliser notre objectif de maintenir nos usagers au centre de nos dispositifs, en faisant preuve d'écoute et de bienveillance pour les publics fragiles dont nous avons la charge, d'attention et de complémentarité avec nos partenaires de terrain, de rigueur et de sérieux envers nos partenaires financeurs.

À travers ce rapport d'activités, par le détail des actions menées cette année, service par service, vous pourrez constater que nous affinons nos actions et nos objectifs autour des thématiques qui sont les nôtres et qui évoluent au fil des ans, en fonction des demandes et des besoins que nous repérons chez nos publics. Soutien à l'exercice de la parentalité, problématiques de violences, insertion sociale et professionnelle, prévention et formations sont devenus les thèmes majeurs de nos interventions. Pour cela, nos équipes ont à cœur de se former en permanence, pour renforcer et affiner des compétences déjà bien acquises. Elles bénéficient également de séances d'analyse des pratiques et de supervision par un intervenant extérieur.

Cette année, c'est plus de 2 400 usagers, toutes actions confondues, sur 19 communes du Département, que nous avons pu accueillir, informer, écouter, soutenir, aider... Ce chiffre, à lui seul, témoigne de l'énergie et de la vitalité de l'Association.

Je souhaite remercier ici :

- Nos partenaires financeurs, sans qui rien ne serait possible et qui chaque année nous font confiance, soutiennent nos actions et sont à l'écoute des nouveaux projets que nous leur soumettons, permettant ainsi à l'Association de se développer.
- Les membres du Conseil d'Administration, pour leur investissement dans la gouvernance de l'Association. Deux nouveaux membres ont intégré ce Conseil.
- Les bénévoles de terrain qui nous aident dans la réalisation de nos actions, en particulier pour le Relais enfants parents.

Je voudrais également remercier les salariés d'Axis qui comme toujours, ont montré leurs compétences, leur motivation et leur implication dans les différentes actions mises en œuvre sur l'ensemble du Département. Malgré plusieurs mouvements de personnel, (des départs et des arrivées, des absences pour maladie...), parfois difficiles à gérer, chacun a su garder le cap, surmonter les difficultés, faire preuve de créativité pour atteindre ses objectifs, et promouvoir l'image de notre Association, tant auprès de nos partenaires que de nos usagers.

Un merci tout particulier à notre Directeur qui a la lourde charge de gérer l'Association au quotidien, d'être à l'écoute de l'équipe, d'élaborer les projets, et de les concrétiser, ainsi que de maintenir un lien avec l'ensemble de nos partenaires.

C'est grâce à vous tous qu'Axis vit, grandit et est devenue, au fil du temps un acteur incontournable du champ de l'action sociale, avec ses actions spécifiques autant qu'innovantes.

La Présidente
Marie George POVEDA

II. CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31/12/2023)

L'association AXIS (loi 1901) est gouvernée par un conseil d'administration composé de 7 membres, élus lors de l'assemblée générale pour une durée de 3 ans.

Le bureau est composé de membres issus du CA : président, trésorier, secrétaire général.

BUREAU	Présidente : Mme MARIE-GEORGE POVEDA Secrétaire Générale : Mme Muriel GUERMEUR Trésorier : M. Georges CESARINI
MEMBRES	Mme. Marie-Françoise RAULT Mme. Françoise GASPAR Mme Geneviève FABRE M. Jean-Marie POVEDA M. Jean-Pierre MIGNONI

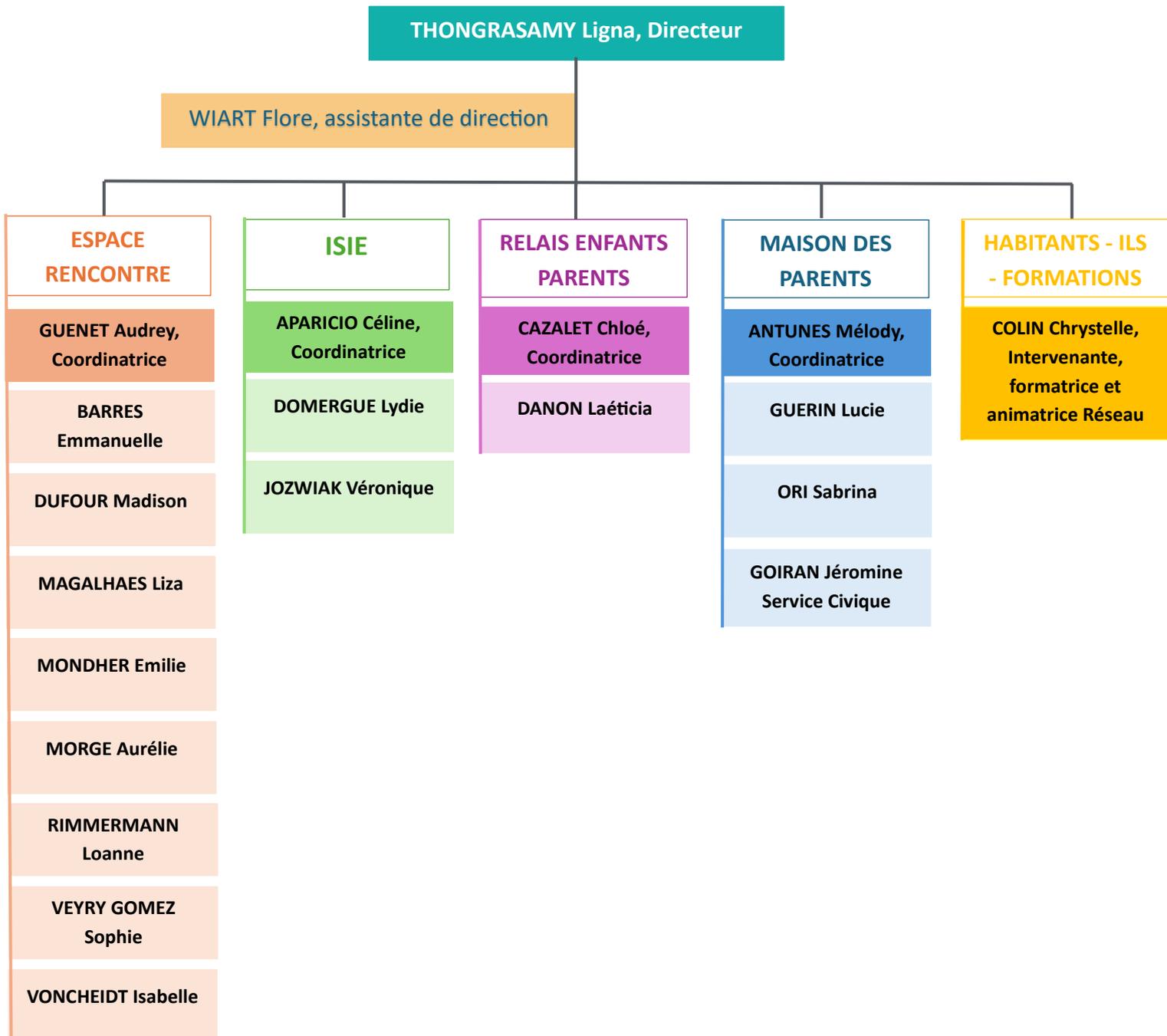
Nombre de réunions du conseil d'administration : 5

III. PERSONNEL

1. EFFECTIF (au 31/12/2023)

SIEGE	3 salariés	THONGRASAMY Ligna, Directeur GILBERT Valérie, en arrêt maladie (depuis le 01/09/2021) WIART Flore, assistante de direction (entrée le 06/03/2023)
COORDINATION	4 salariés	GUENET Audrey, Espace Rencontre ANTUNES Mélody, Maison des Parents (entrée le 10/07/2023) CAZALET Chloé, Relais Enfants-Parents APARICIO Céline, Inclusion Sociale et Insertion Emploi (ISIE)
PROFESSIONNELS	14 salariés	1/ ESPACE RENCONTRE BARRES Emmanuelle DUFOUR Madison MAGALHAES Liza MONDHER Emilie MORGE Aurélie RIMMERMANN Loanne VEYRY GOMEZ Sophie VONSCHIEDT Isabelle 2/ MAISON DES PARENTS ORI Sabrina GUERIN Lucie 3/ ACTIONS EN MILIEU CARCERAL DANON Laéticia 4/ INCLUSION SOCIALE ET INSERTION EMPLOI DOMERGUE Lydie JOZWIAK Véronique 5/ HABITANTS / ILS / ANIMATION RÉSEAU PARENTALITÉ COLIN Chrystelle
BÉNÉVOLES	5 bénévoles	RELAIS ENFANTS-PARENTS <u>La Farlède</u> : ROBERT Adrienne, BERTIN Colette, SANAOUI-OLIVIER Patricia, MASTEN Myriam <u>Draguignan</u> : FROSSARD Didier, GARNERO Marie Laure, FELLMAN Charles ILS VEYSSON Camille MAISON DES PARENTS GUSTAVE Marc
PRESTATAIRES	6 prestataires	PIEKARSKI Isabelle, psychologue (supervision ER) BÜCHNER Ella, superviseuse (supervision ISIE) IFFLIE Sandie, psychologue (supervision REP) COMBA Ghylaine, psychologue (supervision ER) CUZIN Catherine, formation RENAUX Thierry, certification QUALIOPI
SERVICE CIVIQUE	1 service civique	MAISON DES PARENTS GOIRAN Jérôme

2. ORGANIGRAMME (au 31/12/2023)



3. MOUVEMENT DU PERSONNEL

L'année 2023 présente un important mouvement du personnel : 14 entrées pour 14 sorties.

ENTRÉES	SORTIES
<p>Siège WIART Flore : mars 2023</p> <p>Relais enfants parents DANON Laéticia : janvier 2023</p> <p>Espace rencontre DEVRON Emilie : janvier 2023 VONSCHIEDT Isabelle : avril 2022 DUFOUR Madison : avril 2023 BOIS Solène : juin 2023 RIEU Pauline : août 2023 MARET Clémence : septembre 2023 MONDHER Emilie : novembre 2023</p> <p>ISIE TESTA Cécile : février 2023 LEFRANC Erika : mars 2023</p> <p>Maison Des Parents ANTUNES Melody : juillet 2023 GUERIN Lucie : octobre 2023</p> <p>Habitants/ILS/Animation Réseau COLIN Chrystelle : mai 2023</p>	<p>Siège ZANGANI Marine : mars 2023</p> <p>Relais enfants parents FAYOUX Caroline : août 2023</p> <p>Espace rencontre DEVRON Emilie : mars 2023 CARDOSO DIAS Rita : avril 2023 SPINELLI Léana : avril 2023 BOIS Solène : juillet 2023 AUTISSIER Thi Minh : juillet 2023 RIEU Pauline : août 2023 BENITO Loan : octobre 2023 MARET Clémence : décembre 2023</p> <p>ISIE LEFRANC Erika : avril 2023 TESTA Cécile : novembre 2023 PHILIPPOT Joëlle : décembre 2023</p> <p>Maison Des Parents TERUEL Emmanuelle : juillet 2023</p> <p>Habitants/ILS/Animation Réseau FAYOUX Caroline : août 2023</p>

4. ANCIENNETÉ

Au 31 décembre 2023, l'ancienneté de l'ensemble des salariés s'établit à 2,5ans.

L'ancienneté par service se répartit de manière suivante :

SERVICE	Ancienneté	
	Mois	Années
SIEGE	16.4	1.4
COORDINATION	78.1	6.5
ISIE	26.5	2.2
ESPACE RENCONTRE	18.4	1.5
MAISON DES PARENTS	23.0	1.9
RELAIS ENFANTS PARENTS	11.8	0.9
HABITANTS	25.3	2.1

5. FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Pour l'année 2023, l'ensemble des salariés ont bénéficié de formations professionnelles.

Au total, 640h de formation ont été dédiées, 528h pour les formations individuelles et 112h au titre des formations collectives.

SALARIÉS	INTITULÉ DE LA FORMATION	OBJECTIFS	NOMBRE D'HEURES
CARDOSO DIAS Rita Espace Rencontre	Comment identifier les mécanismes de défense pour affiner notre posture d'accompagnement professionnel ?	Connaître les principaux mécanismes en case de crise, découvrir, repérer et identifier la mise en place des mécanismes de défense dans le conflit, se questionner sur ses propres mécanismes de défense, développer la perception de sa juste place dans ces situations de crise, ajuster sa posture professionnelle.	18h
CAZALET Chloé Relais enfants- parents	Le Rôle de Coordinateur au sein des établissement médico-sociaux	Savoir situer la mission de coordinateur dans un contexte en pleine mutation, comprendre les conditions d'exercice de la fonction et maîtriser les techniques d'animation d'équipe et de communication interne et externe, améliorer leur posture professionnelle d'encadrement, de coordonner l'action et d'assurer la cohérence des projets, s'inscrire dans une dynamique institutionnelle et apporter son concours en matière de gestion de projets, participer au développement du partenariat institutionnel et à la mise en œuvre d'une démarche continue de la qualité.	98h
GUENET Audrey Espace Rencontre	Intervenir en ER : famille, professionnels, construisons ensemble	Travailler sur le cadre propre à la participation, Coconstruire des interventions garantissant à chacun la prise en compte de sa demande, Envisager différents modes de participation des enfants et des parents pour développer leur autonomie et pouvoir d'agir sur leur trajectoire familiale	14h
MAGALHAES Liza Espace Rencontre	La thérapie familiale	Fournir aux participants tous les fondamentaux nécessaires pour travailler à travers la thérapie familiale. À savoir : comprendre, prendre en compte et traiter le système que constitue la famille afin de rétablir une cohérence et une cohésion dans la cellule familiale.	30h
ORI Sabrina Maison des Parents	Projet Voltaire	Perfectionner son orthographe, muscler son expression, mieux rédiger ses mails	40h
	Préparation du Titre professionnel Médiateur accès aux droits et aux services	CCP1 : Participer à une veille sociale et s'inscrire dans les réseaux professionnels d'un territoire, CCP2 : Assurer un service de médiation sociale, CCP3 : Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale	135h
COLIN Chrystelle Habitants	Addictions Mythes et Réalités	Acquérir ou approfondir des connaissances en matière d'addictions. Connaître le dispositif de prise en charge	6h
	Sensibilisation aux violences faites aux femmes	Comprendre les mécanismes de la violence. Connaître les nouveaux dispositifs de prise en charge.	7h

	CERTIFICAT Qualiopi	Bénéficiaire de l'agrément pour permettre à l'association de répondre aux besoins de formation des associations, professionnels de terrain et des entreprises dans le domaine d'intervention d'Axis : santé, parentalité, prévention des risques.	21h
WIART Flore Siège	CERTIFICAT Qualiopi	Bénéficiaire de l'agrément pour permettre à l'association de répondre aux besoins de formation des associations, professionnels de terrain et des entreprises dans le domaine d'intervention d'Axis : santé, parentalité, prévention des risques.	21h
PHILIPPOT Joëlle ISIE	Addictions Mythes et Réalités	Acquérir ou approfondir des connaissances en matière d'addictions. Connaître le dispositif de prise en charge	6h
	Sensibilisation aux violences faites aux femmes	Comprendre les mécanismes de la violence. Connaître les nouveaux dispositifs de prise en charge.	7h
APARICIO Cécile ISIE	Addictions Mythes et Réalités	Acquérir ou approfondir des connaissances en matière d'addictions. Connaître le dispositif de prise en charge	6h
	Manager Expert Qualité et Performance des Organisation d'Économie Sociale et Solidaire	Encadrer le diagnostic qualité et stratégique d'une Organisation de l'Économie Sociale et Solidaire, conformément au cadre réglementaire de la Haute Autorité de Santé	71h
TESTA Cécile ISIE	Addictions Mythes et Réalités	Acquérir ou approfondir des connaissances en matière d'addictions. Connaître le dispositif de prise en charge	6h
MORGE Aurélie Espace Rencontre	Les fondamentaux de la technique, neurosciences, accompagnement du protocole de référence	Découvrir les critères et mécanismes du stress aigu/dépassé et du traumatisme, Découvrir l'efficacité des stimulations bilatérales alternées pour activer des sensations internes désirées, Recueillir des informations pour identifier la cible traumatique et activer des sensations internes ressources, Intégrer l'utilisation des SBA dans la pratique thérapeutique ou l'accompagnement, Pratiquer la boucle de référence MOSAIC	21h
	Addictions- Traumas complexes	Utiliser les stimulations bilatérales alternées dans l'accompagnement des traumatismes complexes et des addictions, Comprendre les mécanismes psychopathologiques et les processus des traumatismes complexes et des différents types d'addictions, Pratiquer des protocoles spécifiques MOSAIC® pour traiter traumatismes complexes et les différents types d'addictions	21h
Ensemble des salariés	Développer ses habilités professionnelles	Renforcer la cohésion au sein de l'établissement, du service et/ou de l'équipe, fédérer et mobiliser autour d'un projet collectif, repérer les compétences des acteurs au service du projet global, susciter une rapidité d'adaptation au changement et développer une communication efficace et coopérative.	112h

IV. CADRE D'INTERVENTION

Porteuse de valeurs humaines et de respect, de considération de l'autre, de bienveillance et d'ouverture, l'association AXIS vise à :

- Réduire les inégalités en matière de santé, d'éducation, d'accès aux droits,
- Lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus précaires,
- Maintenir ou rétablir les liens familiaux pendant l'incarcération d'un parent ou entre des enfants et leur parent sans droits de garde ou de visite classique,
- Soutenir la fonction parentale en valorisant les compétences des parents,
- Faire prendre conscience des conséquences dommageables pour la santé humaine et pour la société de l'usage de produits stupéfiants,
- Contribuer au lien social de proximité et la mixité des publics,
- Lutter contre toute forme d'exclusion, d'isolement et de précarité,
- S'inscrivant dans un maillage partenarial œuvrant à la cohésion territoriale,
- En proposant des actions de prévention, sensibilisation et de réparation,
- En gouvernant et dirigeant de façon transparente et responsable.

Depuis 1998, l'association AXIS, acteur de l'économie sociale et solidaire, mène différentes actions complémentaires s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociétale et d'inclusion sociale à destination des publics les plus vulnérables et précaires :

ACTIONS DE PRÉVENTION	Réunions d'information et de sensibilisation, autour des thèmes des conduites à risques et de la santé : addictions, violences, sexualité, SIDA, IST, santé, hygiène de vie... Ces actions s'adressent au public jeune et adulte et se déroulent en milieu scolaire, en structures de formation ou d'insertion, associations de quartier, foyers d'hébergement, centres sociaux
ACTIONS D'INSERTION PAR LA SANTÉ	Inclusion sociale et insertion emploi sur le territoire varois
ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	Groupes de paroles, réunions d'information, permanences d'écoute et entretiens individuels avec des psychologues pour les parents et les familles
MAISON DES PARENTS	Lieu d'accueil, d'écoute, d'activités et d'échanges et de soutien à la parentalité pour les parents.
RELAIS ENFANTS-PARENTS EN MILIEU CARCÉRAL	Maintien des liens familiaux entre les personnes incarcérées et leurs enfants : parloirs médiatisés, groupes de paroles de détenus, entretiens individuels en détention et au Point Ecoute Familles.
ESPACE RENCONTRE	Maintien des liens entre les enfants et leur parent qui ne bénéficient pas de droit de visite ou de garde traditionnels, lors de séparation conjugale conflictuelle, sur ordonnances judiciaires ou de l'Aide Sociale à l'Enfance.
L'ANIMATION DU RÉSEAU PARENTALITÉ	Réflexion commune entre partenaires et des acteurs locaux autour des problématiques familiales, partage d'expérience, développement de la connaissance du tissu associatif local et ressources du territoire.
STAGES DE SENSIBILISATION	Mesures alternatives aux poursuites judiciaires. Ils sont organisés sur Toulon, St Maximin et Fréjus, pour les contrevenants majeurs et mineurs réservés aux contrevenants à la loi sur la consommation et l'usage des stupéfiants

V. TERRITOIRES D'INTERVENTION

Axis est intervenue sur de multiples communes varoises :



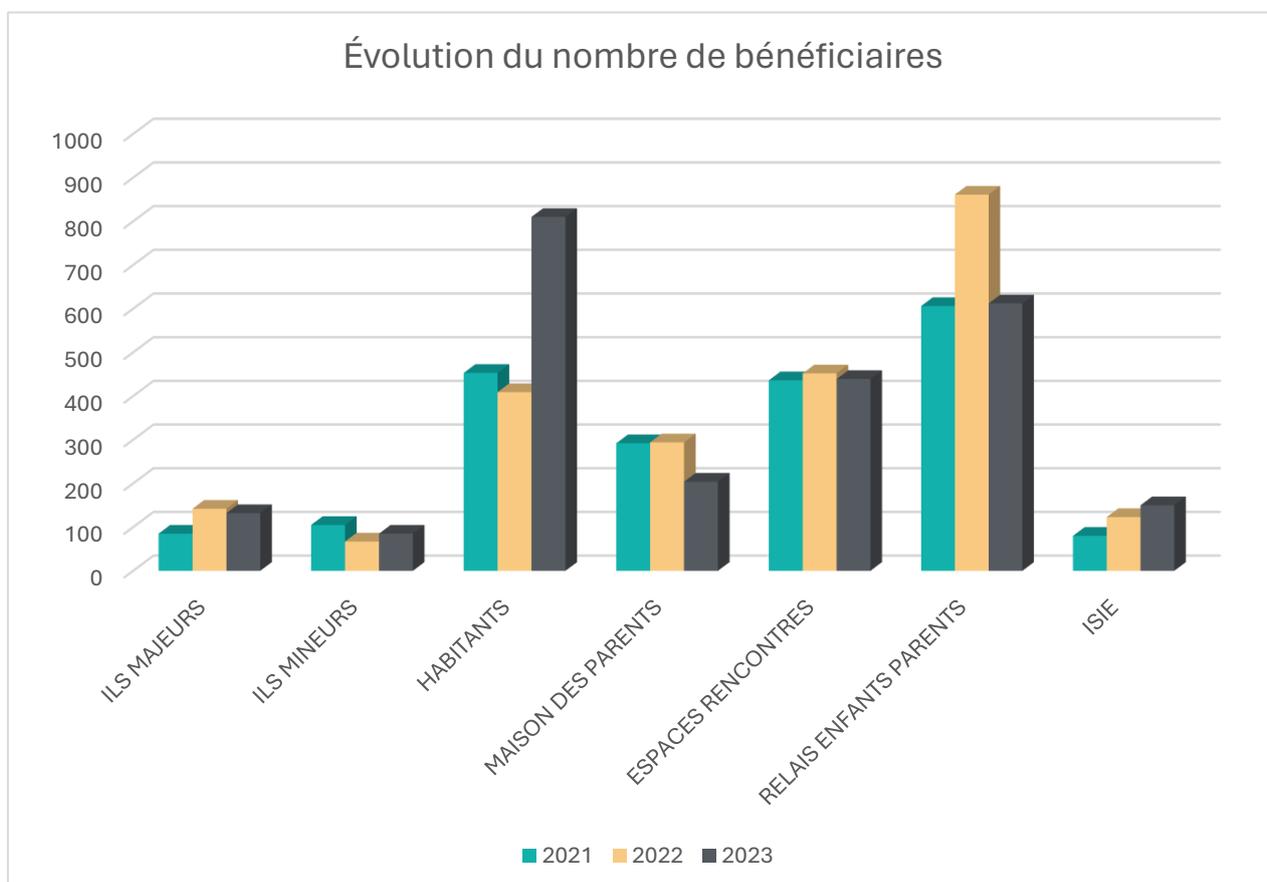
VI. PUBLICS

Concernant l'évolution du nombre du public, l'année 2023 a connu une augmentation du nombre de bénéficiaires : +3.6%.

La majeure partie des actions connaît une baisse du nombre de bénéficiaires : Espace rencontre (-3%), Relais Enfants Parents (-29%), Maison des Parents (-30%), ILS Majeurs (-7%) entre 2022 et 2023.

Les actions Habitants et ILS mineurs et ISIE connaissent respectivement une hausse de +98%, +27% et +22%.

EVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES (2021 à 2023)				
ACTIONS	2021	2022	2023	Variation 22/23
ISIE	80	123	150	+22%
RELAIS ENFANTS PARENTS (La Farlède, Draguignan)	606	861	612	-29%
ESPACE RENCONTRE	436	452	439	-3%
MAISON DES PARENTS	292	294	204	-30%
HABITANTS ACTEURS DE PREVENTION	453	409	810	+98%
ILS MINEURS	105	67	85	+27%
ILS MAJEURS	85	142	132	-7%
Total :	2057	2348	2432	+3.6%



VII. BILAN DES ACTIONS

1. ESPACE RENCONTRE

Activité 2023

Notre service a organisé en 2023, 1127 rencontres (dont 302 annulations) et 232 entretiens préalables

Nous comptabilisons sur nos deux sites 188 journées d'ouverture depuis janvier 2023.

Orientations

Depuis janvier, nous avons traité 237 mesures dont 161 reçus en 2023 et nous avons réussi à mettre en place 159 mesures et 10 mesures sont en phase d'entretien préalable.

A ce jour, nous avons mis en place 96 mesures JAF, 35 mesures JE, 18 mesures ASE, 4 mesures de la Cour d'Appel, 5 mesures conventionnelles, 1 mesure du Juge d'instruction.

Problématiques familiales

Nous observons, de plus en plus, une aggravation des problématiques familiales.

Une grande partie des situations orientées par les JAF nécessite une présence constante d'1 voire parfois de 2 intervenants afin de garantir la sécurité psychique voir physique des enfants accueillis. (plus de 10% des mesures JAF bénéficient également d'une mesure d'AEMO)

Les parents et les tiers sont également en demande d'être reçus en entretien individuel sur des créneaux spécifiques. (25 entretiens hors rencontres médiatisées mis en place en 2023)

Délais d'attente

Au 31 décembre 2023, notre liste d'attente est en large augmentation au regard des années précédentes. Nous comptabilisons 11 mesures en attente sur notre site des Arcs et 7 mesures sur notre site de Fréjus (dont au moins un des parents a pris contact).

Le délai actuel entre le premier contact et la première rencontre se situe entre 2 et 3 mois en fonction des situations et de la disponibilité des parents.

Violences conjugales

Depuis janvier, nous avons traité 71 mesures pour lesquelles des situations de violences conjugales ont été évoquées, dont 21 relevaient d'une Ordonnance de Protection ou d'une mesure d'éloignement.

Nous sommes régulièrement en lien avec les JAF, le Parquet, les avocats spécialisés et les associations d'aide aux victimes à la suite de la création du Protocole de mise en œuvre des ordonnances de protection avec la Chambre de la Famille et le Parquet pour le Tribunal judiciaire de Draguignan, en 2022.

Depuis janvier, les équipes des deux services ont connu un important turn over. Néanmoins l'Espace rencontre compte désormais une Éducatrice de Jeunes enfants, plus spécifiquement formées, au soutien à la parentalité dans le champ de la petite enfance et une médiatrice familiale, spécifiquement formée à la prise en charge des situations conflictuelles. Aussi, les deux services en pleine restructuration développent de nouveaux protocoles d'accueil afin de proposer une prise en charge au plus proche des besoins des parents et des enfants accueillis. Le service se dote également de nouveaux outils (roue des émotions, activités manuelles, jeux de coopération...).

A ce jour, nous continuons d'observer un nombre important d'orientations en lien avec des mesures de protection de parents victimes de violences conjugales, que ce soit dans le cadre de mesures d'éloignement (8 mesures) ou d'ordonnances de protection (12 mises en place, 2 en attente et 3 sans suite) Aussi, nos équipes ont pris en charge, depuis janvier, 94 enfants ayant connu des violences conjugales au sein de la sphère familiale en vue de les soutenir dans leur mise en lien avec leur parent auteur, souvent en perte de repère concernant leur fonction parentale, tout en sécurisant le parent victime dans sa capacité à se sentir suffisamment en sécurité pour accompagner son enfant au sein de l'Espace rencontre.

Objectifs de l'Espace Rencontre

- ≈ Maintenir ou rétablir des liens familiaux, entre des enfants et leur parent sans droits de garde ou de visite classique.
- ≈ Prévenir ou diminuer les troubles du comportement chez les enfants de familles à relations conflictuelles
- ≈ Permettre aux magistrats d'avoir un éclairage objectif pour leur prise de décision quant au suivi des situations
- ≈ Prévenir la récurrence dans les situations de violences conjugales et de non-présentation d'enfant.

L'espace de rencontre a pour but le maintien de la relation, la prise ou reprise de contact entre un enfant et le parent avec lequel il ne vit pas, ou tout autre membre de son entourage familial, dans des situations très difficiles ou conflictuelles et lorsque l'espace de rencontre représente à ce stade, la meilleure solution. La prise en charge proposée consiste à travailler autour des postures parentales en visant à favoriser les interactions, les échanges entre le parent et l'enfant ou entre les parents eux-mêmes tout en repositionnant l'intérêt de l'enfant au cœur de la mesure. Les intervenants axent leur accompagnement autour du soutien à la parentalité, en visant à faciliter une mise en relation adaptée et bienveillante.

Modalités de mise en place des rencontres parents /enfants

- ≈ Mise en place des rencontres entre parents et enfants, dans le respect des prescriptions judiciaires ou selon les modalités convenues par les parents dans le cadre de mesures conventionnelles
- ≈ Médiatisation de ces rencontres avec neutralité, pour favoriser la mise à distance du conflit
- ≈ Compte rendu auprès des magistrats et des référents de l'Aide Sociale à l'Enfance de l'évolution des situations de façon neutre et objective
- ≈ Travail en réseau avec les référents des familles (AEMO, ASE, magistrats, avocats...) et les structures partenaires (association d'aide aux victimes, CMPP, SPIP...)

i. LES LOCAUX

L'École Hélène Vidal sur la commune des Arcs sur Argens



L'École primaire des Eucalyptus sur la commune de Fréjus.



Ces locaux spacieux et fonctionnels sont mis à la disposition d'AXIS par les municipalités concernées.

Nous avons, dans ces écoles, accès aux cours de récréation aménagées de jeux pour les enfants, à des bureaux individuels pour les entretiens familles, un coin cuisine équipé d'un frigo et micro-onde afin de proposer un accueil chaleureux. La question de l'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite a été posée les années précédentes. Le dispositif a su trouver, en concertation avec les familles, des solutions adaptées afin de permettre la mise en place des droits de visite au sein de nos locaux : réaménagement d'une salle d'accueil, passage par une entrée de service. Pour le choix du lieu des rencontres, nous avons toujours souhaité privilégier la proximité du domicile de l'enfant. Néanmoins, afin de mettre en place les mesures dans de meilleurs délais, il a été convenu d'orienter en priorité les familles vers le lieu de rencontre disponible plus rapidement (si les délais de trajet et les modalités du déplacement n'étaient pas trop contraignants).

Les rencontres enfant /parents ont lieu sur chaque site le mercredi et le samedi en journée continue. L'organisation des rencontres sur ces créneaux hebdomadaires permet d'être plus adaptée à l'accueil de jeunes enfants en matinée, de mettre en place les entretiens préalables sur différents créneaux notamment lors de la pause méridienne et de garder des disponibilités afin de recevoir individuellement des familles hors de l'espace collectif pour un travail plus individualisé de médiation et d'élaboration d'une réflexion autour de la posture parentale.



Spécificité 2023 : cette année, la mairie de Fréjus nous a permis d'occuper les locaux d'une autre école pendant la période estivale, car des Travaux étaient réalisés dans les établissements scolaires et ainsi de bénéficier d'un lieu d'accueil adapté, au centre de Fréjus, en bénéficiant du même type d'infrastructures que dans l'école des eucalyptus.

ii. LE PUBLIC ACCUEILLI

L'Espace de Rencontre parents-enfants est un dispositif au service des familles et avant tout un outil de prévention des ruptures familiales.

Le public accueilli à l'Espace Rencontre comprend soit :

- ≈ Des familles dont les parents sont séparés, lorsque l'un d'entre eux ne bénéficie pas d'un droit de visite traditionnel,
- ≈ Des grands parents, qui n'entretiennent plus de lien avec leurs petits-enfants, souvent en raison d'un conflit familial dans le cadre d'une séparation conflictuelle ou du décès d'un parent,
- ≈ Des parents qui ont rompu le lien avec leur(s) enfant(s) depuis plusieurs mois, voire plusieurs années et qui souhaitent reconstruire une relation pérenne avec le soutien de tiers professionnels

Le dispositif accueille également des parents avec des problématiques familiales plus complexes :

- ≈ Des parents auteurs et victimes de violences conjugales dont la mise en lien entre le(s) enfant(s) et le parent violent nécessite un accompagnement spécifique (sécurisé, soutien psychologique spécifique...)
- ≈ Des parents souffrants de troubles psychiatriques qui ont besoin d'être accompagnés et soutenus dans leur mise en lien avec leur(s) enfants du fait de leur fragilité psychique et du besoin de l'enfant d'être sécurisé dans ses échanges avec son parent.
- ≈ Des familles bénéficiant d'une mesure d'Assistance Éducative ordonnée par le Juge des enfants, qui a confié l'enfant à l'un de ses parents ou un tiers digne de confiance,
- ≈ Des familles accompagnées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département dont les enfants sont placés en structure ou chez un assistant(e) familial(e).

Du conflit au consensus....

Notre Espace Rencontre accueille également des familles dans le cadre de mesures conventionnelles, souvent en amont de la saisine du Juge aux Affaires Familiales. Ses situations peuvent être orientées par des dispositifs partenaires (Point d'Accès aux Droits, services de médiation familiale, travailleurs sociaux, services de proximité, bouche à oreille).

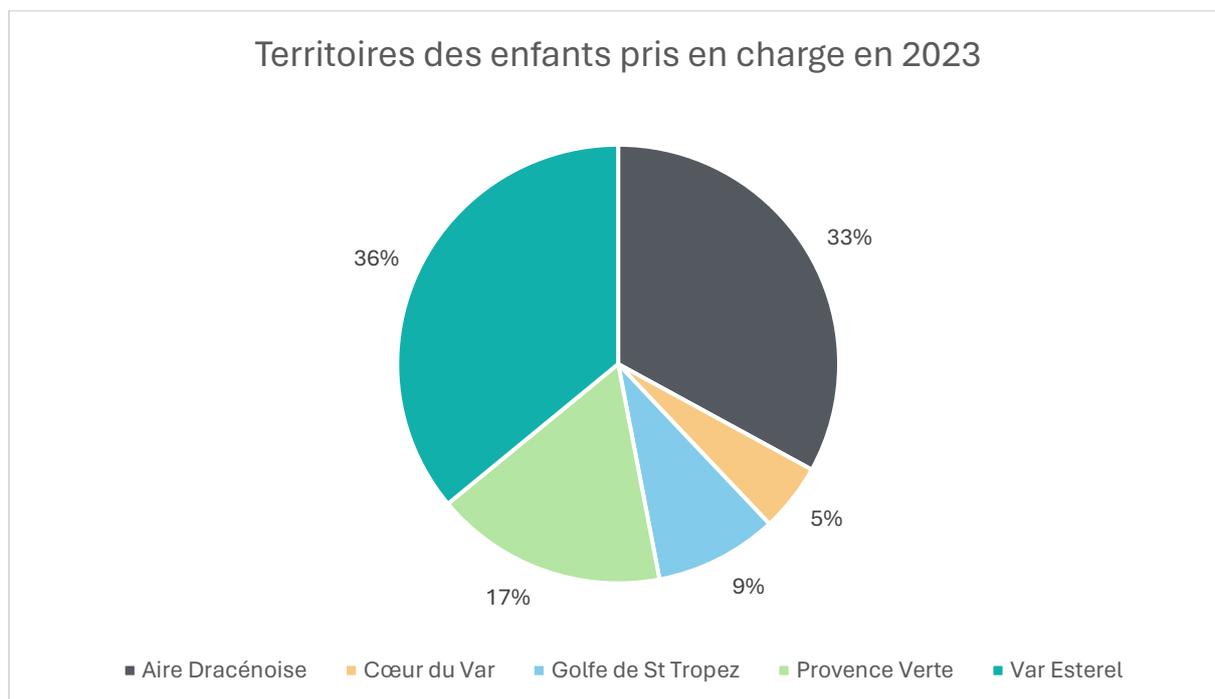
Ce type de prise en charge de ces situations est souvent pertinent, car il permet que le lien parents /enfant ne connaisse pas de rupture. Dans ce cadre précis, un contrat d'engagement est réalisé avec les deux parents afin de pouvoir s'entendre sur les modalités de la prise en charge avant qu'elle ne commence.

Spécificité 2023 : le nombre de mesures conventionnelles est en augmentation depuis le début d'année, ce type de prise en charge a pu être proposé à des familles dont la mesure était terminée, mais qui n'avaient pas encore pu ressaisir le JAF ou celles dont la date d'audience était éloignée, la rupture de lien parent-enfant devenant alors préjudiciable à la qualité de la relation.

L'espace rencontre : un large territoire couvert...

Les familles et surtout les enfants accueillis sont majoritairement issues des secteurs géographiques Var Esterel et de l'aire dracénoise.

Mais certains parents visiteurs, arrivent parfois de tout le département, voire des départements voisins et de toute la France



Spécificité 2023 : nous remarquons de plus en plus, notamment pour les familles ayant des revenus modestes que l'éloignement géographique peut être un frein à la mise en place du droit de visite notamment au regard de la hausse des prix des carburants au cours de l'année. De plus en plus de parents annulent des visites, car ils n'ont pas les moyens de financer le trajet ou de mettre du carburant dans leurs véhicules. L'organisation de visites en fin de mois est de plus en plus souvent refusée par les familles. Néanmoins, nos deux lieux de rencontre, et plus particulièrement celui des Arcs-sur-Argens, permettent à certains parents de pouvoir emprunter les transports en commun (TER, TGV Ouigo ou bus) en vue de venir voir leurs enfants, même s'ils n'ont pas de véhicule personnel. Nous avons également fait le choix de proposer de manière plus systématique la réalisation des entretiens préalables des parents visiteurs en visioconférence afin de rationaliser leurs déplacements.

Une féminisation des parents visiteurs...

Cette année, nous avons de nouveau observé une forte augmentation du nombre de mères qui se voient attribuer un droit de visite au sein de nos services. Elles représentent désormais près de 40 % des mesures mises en place, soit presque la moitié des rencontres. Ces modifications structurelles amènent les professionnels à adapter leur pratique au sein de l'espace rencontre. Elles mettent en lumière des problématiques émergentes avec notamment une fragilisation du lien mère enfant souvent liée à une fragilité psychique de la mère (25%) ou des problèmes d'addictions (31% des mesures). Nous avons également observé un maintien des demandes de grands-parents ayant sollicité le Juge aux Affaires Familiales afin de se voir octroyer un droit de visite auprès de leur petit(s) enfant(s). La plupart des demandes font suite au décès d'un des parents ou des séparations conflictuelles, aux tensions inhérentes à cette situation et aux difficultés pour chacun à se positionner dans la cellule familiale à la suite de cette perte. Ce type de prise en charge a toute sa place au sein de l'accompagnement proposé en Espace Rencontre et donne souvent lieu à des ouvertures de droits ou des accords amiables.

iii. LES ORIENTATIONS

Elles se font par ordonnance des magistrats (Juges aux Affaires Familiales, Juges des Enfants) du Tribunal Judiciaire de Draguignan, (parfois aussi de Toulon ou de Grasse), de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, ainsi que par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, et récemment les services de Médiation Familiale ou les points d'accès aux droits.

Les mesures ASE ou émanant directement du Juge des Enfants sont plus longues dans le temps (parfois plusieurs années). Dans ce type de prise en charge, la qualité de la communication entre les professionnels et les services de la protection de l'enfance est essentielle et doit permettre d'accompagner au mieux les parents dans leur droit de visite.

Les orientations des Juges pour enfants concernent des problématiques complexes, difficiles à mettre en place en cadre collectif, notamment lorsque le parent visiteur (ou l'enfant) souffre d'une pathologie psychiatrique ou d'addictions. De plus, ces mesures sont très longues (12 mois minimum en moyenne) et bloquent des créneaux de visites. Cependant, notre service reste toujours la principale structure à pouvoir prendre en charge ces mesures (visites médiatisées dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative) sur les secteurs du Golfe de St Tropez et de Var Estérel.

Spécificité 2023 : *les situations de doubles mesures se développent encore davantage.*

Depuis 2021, nous avons observé que de plus en plus de mesures orientées par le Juge aux Affaires Familiales, bénéficient en parallèle ou en amont d'une mesure d'assistance éducative ordonnée par le Juge des Enfants. Les problématiques relationnelles de ces situations familiales sont ainsi de plus en plus lourdes à gérer en espace rencontre et nécessitent plus souvent la présence constante d'un intervenant afin de garantir tant l'intégrité physique que psychologique de(s) l'enfant(s) accueilli(s).

Le positionnement de l'équipe a ainsi évolué en fonction de ces situations afin de garantir, comme l'instaure l'article D. 216-1 du code de l'action sociale et des familles « la sécurité psychique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers ».

Malgré l'organisation de notre dispositif opérant depuis plus de 10 ans, nous continuons cette année face à une montée en charge de travail au regard du nombre de dossiers à traiter et des problématiques de plus en plus récurrentes rencontrées par notre public : violences, addictions, troubles psychiatriques, incompréhension de la procédure... Ces mesures nécessitent de plus en plus souvent une présence constante auprès de la famille lors des visites afin de sécuriser tant psychologiquement que physiquement la mise en relation du parent et de l'enfant.

L'Espace rencontre s'est ainsi donné les moyens d'accompagner au mieux ces situations en adaptant la présence des intervenants, mais cela restreint considérablement les capacités d'accueil d'autres familles sur ces créneaux alors que l'essence même du travail en Espace rencontre, dans le cadre des mesures orientées, par les JAF s'appuie sur un accueil collectif.

Aussi, ce type d'accompagnement relève de plus en plus des missions relatives à la « Protection de l'enfance », dès lors qu'en parallèle de la décision du JAF concernant les modalités d'organisation du droit de visite, le Juge des enfants est saisi dans le cadre de mesures d'assistances éducatives.

iv. LES VIOLENCES CONJUGALES

Depuis 2020, nous sommes mandatés régulièrement dans le cadre de violences conjugales par le biais d'Ordonnances de Protection dans la continuité des recommandations issues du Grenelle contre les violences conjugales et du décret n° 2020-930 du 28 juillet 2020 relatif à la mesure d'accompagnement de l'enfant par un tiers provenant des Juges aux Affaires Familiales.

Ces mesures demandent un accompagnement et une écoute spécifique. Il s'agit de prises en charge très particulières qui nécessitent un accueil distinct autant pour les victimes que pour les auteurs des violences.

En effet, la mise en relation d'un enfant, ayant évolué dans un contexte de violences intrafamiliales, avec son parent auteur, exige la mise en place d'un cadre sécurisant ainsi qu'un espace de parole et d'écoute pour l'enfant. A cet effet, nous avons participé à la création et à la ratification le 20 juin 2022 du « protocole local de mise en œuvre des ordonnances de Protection » au sein du Tribunal Judiciaire de Draguignan en lien avec la Chambre de la Famille et le Parquet.

En lien avec les dernières évolutions législatives dans le domaine de la protection des personnes victimes de violences conjugales, les rencontres parents enfant concernées par cette problématique se sont organisées au sein de notre service dans le cadre d'un protocole de prise en charge spécifique afin de garantir toute absence de contact entre la personne bénéficiaire de l'ordonnance de protection et l'autre parent.

De nouvelles modalités d'accueil ont ainsi été pensées par nos professionnels et concertées avec les services judiciaires. En effet, ces situations demandent un suivi particulier compte tenu des conflits familiaux existant, du possible déni des violences, des traumatismes du parent victime et des enfants. Il est donc essentiel de convenir de nouvelles modalités de prise en charge dans le cadre d'ordonnances de protection et de situations pour lesquelles ce type d'intervention apparaît indispensable.

Protocole d'accueil concernant les mesures liées à des violences conjugales

La prise en charge de situation de violences conjugales dans le cadre d'ordonnance de protection ou de mesure d'éloignement a amené le service à réfléchir à une autre organisation pour ce type de mesure.

Il s'agit de garantir une sécurisation des rencontres par le biais d'un protocole d'accueil adapté afin d'éviter tout contact entre les parents :

- ≈ Arrivée du parent visiteur 10 minutes avant le démarrage de la rencontre
- ≈ Appel téléphonique de l'intervenant au parent accompagnateur, une fois l'autre parent à l'intérieur des locaux, pour accueillir l(es) enfant(s) et garantir l'absence de contact entre l'auteur et la victime
- ≈ Proposer un temps en individuel avec le(s) enfant(s) avant la mise en relation avec le parent visiteur
- ≈ En fin de rencontre, l'intervenant organise le retour de(s) enfant(s) vers le parent accompagnateur. L'intervenant échange avec le parent visiteur sur le déroulement de la rencontre et le raccompagne dans un second temps, afin de permettre à l'autre parent d'avoir le temps nécessaire pour quitter le site.

La spécificité de la prise en charge des situations de violences conjugales

Ce type de mesure nécessite trois types d'accompagnement :

- ≈ Pour l'enfant
- ≈ Pour le parent auteur
- ≈ Pour le parent victime

L'enfant se situe au cœur du dispositif, les récentes études ont montré que dans un contexte de violences, il ne peut plus être considéré comme une « victime collatérale » mais comme une victime à part entière. Dès son entretien préalable avec une des psychologues du service, une première évaluation est réalisée quant aux modalités d'accompagnement mobilisées dans sa mise en lien avec le parent auteur. Les intervenants se mettent à hauteur de l'enfant pour qu'il puisse se sentir entendu, reconnu et soutenu dans la mise en place de la mesure. L'enfant bénéficie de la présence du professionnel qui peut intervenir si l'attitude ou les propos du parent lui semble inadapté ou relevant du conflit conjugal.

Même si nous avons pu observer que rares sont les situations où l'enfant souhaite évoquer les faits de violence pendant la visite, l'intervenant est néanmoins présent pour le soutenir dans ses propos s'il le souhaite. Nous avons également proposé à certains enfants, des temps d'échange spécifiques en individuel en amont de la mise en lien ou avant la sortie afin de proposer une forme de SAS au moment du passage d'un parent à l'autre.

Aussi, nous avons pu constater que ces temps, souvent trop courts du fait de nos difficultés à fléchir des temps spécifiques, s'avèrent très importants pour l'enfant notamment autour de sa réassurance. Ces temps pourraient également nous permettre de mieux cerner leurs fragilités ou leurs besoins en vue d'orienter parfois les familles vers des dispositifs spécifiques. (éducatifs ou thérapeutiques)

Le parent auteur, lui, vit souvent la décision judiciaire comme une injustice, prête à l'autre parent de fausses accusations ou a tendance à minimiser les faits de violences. Ils trouvent souvent le dispositif contraignant, ne comprennent pas et sont dans le déni. Les intervenants doivent ainsi les accompagner au travers de deux réalités parentales distinctes.

Néanmoins, grâce aux temps d'accueil et de debriefing proposés lors de chaque rencontre, les parents investissent souvent ces temps d'échanges, peuvent se livrer sur leur histoire familiale et c'est sur ces temps dédiés que l'intervenant peut aborder avec eux la question des violences et tisser des choses pour que le parent comprenne où en est l'enfant et pourquoi il peut rencontrer des freins dans la mise en lien.

Certains parents ont également pu nous dire qu'ils se sentaient protégés par la présence des intervenants et ainsi s'autoriser à être en lien avec leur enfant sans craindre d'être accusé d'avoir fait quelque chose d'inadapté.

Le parent victime est souvent en souffrance face à la mise en place de la mesure. Il a besoin d'être rassuré par le cadre de l'Espace Rencontre, lui garantissant de ne pas se retrouver en contact avec l'autre parent. Il s'agit également de réussir à instaurer une relation de confiance avec le service quant à protection de l'enfant pendant les rencontres. Des temps d'échanges spécifiques sont également proposés, la coordinatrice vérifie également que la personne a bien été orientée vers le dispositif d'aide aux victimes et bénéficie du soutien nécessaire. Si ce n'est pas le cas, elle peut mettre la personne en lien et l'informer de ses droits.

v. LA DURÉE DES MESURES

Elle est fixée par l'ordonnance judiciaire : 6 mois (le plus souvent), 1 à 2 ans (mesure JE), éventuellement renouvelables ou par le contrat établi entre les parents dans le cadre d'une demande spontanée (6 mois maximum).

Certains jugements ordonnent la prise en charge en Espace Rencontre jusqu'à nouvelle décision ou pour 6 mois, renouvelable une fois. Ce type de décision permet ainsi d'éviter toute rupture de lien dans l'attente d'une nouvelle saisine, mais allonge considérablement la durée des mesures dans l'attente de l'audience à venir ou du délibéré. Si ces situations restent favorables au maintien du lien parent-enfant, leur durée entrave la mise en place de nouvelles mesures.

Spécificité 2023 : *il est important de noter que nous avons de nouveau observé un nombre important de situations où l'une des parties a demandé un report d'audience notamment en lien avec les délais des expertises psychologiques, la conflictualisation des situations ou par convenance personnelle. Aussi, le service a souvent procédé au prolongement des visites afin d'éviter de rompre le lien parent(s) enfant(s). Nous fournissons également un gros travail d'information juridique auprès des parents pour qu'ils n'attendent pas la fin de la mesure avant de ressaisir le JAF afin de fluidifier les procédures et les possibilités d'ouverture de droits. Nous les orientons dès que possible vers les points d'accès aux droits, les permanences des avocats et les services de médiation familiale. Nous observons également que pour certaines mesures, lorsqu'il est inscrit dans le jugement « jusqu'à nouvelle décision », les parents ne saisissent pas forcément le magistrat et les mesures perdurent sans délai de prescription (de 3 à 4 ans voire plus).*

vi. ORGANISATION DES RENCONTRES

Selon les situations, les rencontres prennent différentes formes :

- ≈ Rencontres à l'intérieur des locaux de l'espace de rencontre,
- ≈ Rencontres dans les locaux, avec sortie possible,
- ≈ Rencontre dans les locaux avec présence constante d'un intervenant pour les visites en présence d'un tiers.

De plus en plus, certaines situations nécessitent soit une mise à distance de l'espace collectif et une prise en charge individualisée, soit un accompagnement exclusif d'un membre de l'équipe tout au long de la rencontre. Cela oblige à réorganiser les modalités d'accueil des autres familles et limite les possibilités d'accueil collectif sur certains créneaux horaires. En effet, les situations que nous connaissons semblent de plus en plus complexes. Ainsi, progressivement, nous avons fait le constat que notre accompagnement était plus soutenu et notre présence indispensable à certaines situations. À plusieurs reprises, nous avons rencontré des situations où le(s) enfants ont refusé d'entrer dans les locaux ou d'être dans la même pièce que leur parent et demandaient ainsi une prise en charge individualisée. La mise en place de ces mesures, souvent en lien avec une certaine fragilité du parent visiteur, peut alors nécessiter la mise à disposition d'un intervenant pour l'enfant et d'un autre pour le parent afin de favoriser, lorsque la situation le permet, la reconstruction du lien. De plus, il est impossible pour notre service de médiatiser des sorties en extérieur, même si nous recevons des demandes dans ce sens des différents partenaires, par manque de moyens humains, car cela nécessiterait le détachement d'un intervenant hors du site.

Lorsque des sorties s'organisent depuis notre service, un temps de préparation en amont du départ est organisé par un intervenant. Un temps de débriefing au retour se met également en place avec l'enfant puis le parent afin d'échanger sur le déroulement de la sortie.

Spécificité 2023 : depuis le second trimestre 2023, l'organisation du planning des rencontres a été modifiée afin de garantir la disponibilité de l'intervenant référent sur la visite du jour et pouvoir spécifiquement accueillir le parent visiteur 15 minutes avant le début de la rencontre. Ce temps permet de mieux préparer la visite et d'accueillir parfois l'émotion de la personne avant l'arrivée de son(s) enfant(s). En fin de visite, un créneau de 15 minutes est également consacré à la proposition d'un espace d'échange plus adapté avec le parent venu récupérer l'enfant puis une fois l'enfant parti, un temps d'échange « post rencontre » avec le parent visiteur. Aussi, une heure de rencontre nécessite en réalité 1h30 d'accompagnement. De plus, des temps d'entretien individuels en dehors des temps de visites ont pu être proposés aux parents demandeurs. Ces temps ont pu permettre d'apaiser certaines situations, de travailler sur des accords entre les parents ou encore d'orienter les familles vers d'autres dispositifs plus spécifiques. A ce jour, 25 entretiens individuels ont pu s'organiser entre les parents et les intervenants référents ou la coordinatrice.

vii. LES RENCONTRES

Mise en place des visites

Les magistrats préconisent le plus souvent que les parents prennent l'initiative de se mettre en relation avec nos services pour la mise en place des rencontres. S'ils ne le font pas, ou si ce n'est pas stipulé dans le jugement, nous prenons contact avec eux par courrier. En l'absence de sollicitation des deux parties ou de l'un des parents, nous clôturons le dossier et nous transmettons un bilan sans suite au magistrat. Si les parents nous sollicitent, nous les convoquons individuellement avec le(s) enfant(s) à un entretien préalable.

Pour les situations orientées par l'Aide Sociale à l'Enfance ou celles bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative, la coordinatrice rencontre les référents de l'enfant et de la famille, puis le parent bénéficiaire du droit de visite. Si l'enfant est placé chez une assistante familiale, celle-ci est également rencontrée. Lors de cette rencontre, les familles peuvent ainsi poser des questions sur le fonctionnement et les modalités d'accueil, le déroulement des rencontres et la prise en charge proposée. Chaque parent prend connaissance du règlement intérieur du Point Rencontre et le signe. Un livret d'information et d'accueil est également remis à chacun.

Les enfants sont reçus individuellement par un intervenant. Ceux en âge de s'exprimer pourront alors s'ils le souhaitent verbaliser leurs attentes, leurs craintes et leurs besoins. Ce temps, consacré à la mise en place des rencontres, est nécessaire pour préparer au mieux notre accompagnement, favoriser la mise en relation et permettre à chacun d'aborder les visites le plus sereinement possible. À l'occasion de l'entretien préalable, parents et enfants peuvent visiter les lieux où se dérouleront les rencontres.

Déroulement des rencontres

≈ Les rencontres sont collectives (plusieurs familles sont accueillies simultanément sur un même lieu d'accueil) et ont lieu dans des établissements scolaires.

- ≈ L'enfant est amené par le parent chez qui il réside (ou son représentant), par le référent ASE ou l'assistant familial, qui est accueilli par les intervenants d'AXIS puis tenu de quitter le site durant toute la durée de la visite, lorsque le parent visiteur est arrivé. Il doit ensuite venir rechercher l'enfant à l'heure précisée sur le planning. Le Point Rencontre ne se substituant pas à l'autorité parentale, un des deux parents (ou référent) est toujours présent sur le site avec l'enfant. De ce fait, nous sommes dans l'impossibilité de mettre en place des mesures qui concernent le droit de visite accordé à des enfants mineurs auprès du reste de la fratrie.
- ≈ Toutes les rencontres sont réalisées en présence plus ou moins soutenue d'un tiers dans l'espace des rencontres et notre équipe s'efforce de proposer un accueil convivial et chaleureux. La proximité des intervenants s'adapte aux besoins repérés et aux types de mesure ordonnée.
- ≈ Nos intervenants sont particulièrement présents lorsqu'un soutien et un accompagnement sont nécessaires pour sécuriser l'enfant afin de l'aider dans l'approche de son parent, ou pour renouer le lien et la communication, quand ils sont rompus. Le lieu est accueillant, chaleureux et présente un cadre contenant pour l'enfant et pour le parent, tout en offrant une certaine souplesse. Les écoles sont, en ce sens des lieux bien adaptés (cour de récréation, grande salle de motricité...). Les jouets, jeux de société mis à disposition des familles, servent souvent de support à la reprise du lien.
- ≈ Un planning des rencontres est élaboré en concertation avec les deux parents, en respectant les préconisations de l'ordonnance. La fréquence des visites peut être d'une fois par semaine, par quinzaine, ou par mois pour des durées de 1h à 2h, selon les situations. Les rencontres se déroulent sur des créneaux horaires qui s'étendent de 1h à la journée complète en fonction de l'évaluation des intervenants, des disponibilités du service et de la demande des parents. Nous avons continué de proposer à certains parents la possibilité de partager le repas du midi sur le site. Le matériel leur permet de réchauffer des plats, ou de tenir les aliments au frais.
- ≈ L'aménagement des locaux avec des jeux, des livres, du matériel de puériculture est approprié et vient souvent alimenter la rencontre. Le jeu est un support de médiation intéressant, surtout pour des enfants en bas âge ou encore pour les adolescents lorsque la mise en relation est difficile. En raison de la mise en place de plusieurs mesures nécessitant l'accueil d'enfants en bas-âge, le service s'est doté de tapis spécifiques, permettant aux bébés de se mouvoir en toute sécurité et aux parents de proposer une prise en charge plus adaptée au développement psychomoteur de leur enfant.
- ≈ Par ailleurs, nous consacrons un temps d'échange avec les parents lors des rencontres, sur la mise en place de la mesure, l'évolution de la relation parent-enfant et nous faisons un retour sur les observations des intervenants avant l'envoi du bilan de fin de mesure, transmis aux magistrats et aux avocats des parties avant les audiences.

Sur cette nouvelle année 2023, nous avons encore observé l'émergence de certaines formes de violences verbales et/ou intimidations liées à des situations extrêmement précaires. L'équipe demeure confrontée à l'agressivité de certains parents, qui vivent mal l'obligation de voir leur enfant dans un lieu médiatisé, ou qui n'acceptent pas les délais nécessaires pour la mise en place des rencontres.

Cette agressivité impacte la relation parents /enfants et doit en permanence être gérée par les intervenants et notamment la coordinatrice en dehors des temps de rencontre.

Moyens humains et matériels

i. PERSONNEL SUR L'ACTION

Depuis janvier, l'équipe de l'espace rencontre a de nouveau de nombreux départs et arrivée. En effet, la particularité des temps d'ouverture du service, occasionne toujours des recrutements sur des temps partiels ce qui peut créer un turnover important. Il s'est révélé complexe de trouver des personnes disponibles et mobiles, mais nous avons néanmoins pu recruter 2 éducatrices de jeunes enfants et une éducatrice spécialisée. Deux autres recrutements ne sont pas allés au terme de la période d'essai pour raison personnelle et familiale. Néanmoins, plusieurs psychologues ayant travaillé sur les services, quelques années auparavant, se sont proposées d'assurer des remplacements notamment sur les périodes de congé. Ceci a permis de maintenir la qualité des accompagnements, même en l'absence d'un intervenant.

Au 31/12/23, le personnel mobilisé sur l'action se compose ainsi :

≈ 1 *Coordinatrice* :

Mme GUENET, éducatrice spécialisée et médiatrice familiale à temps plein

≈ 1 *éducatrice spécialisée* :

Mme VONSHEIDT, présente tous les mercredis et les samedis sur les Arcs

≈ 4 *Psychologues* :

Mme VEYRY (mercredis et samedis à Fréjus)

Mme MORGE (mercredis et 1 samedi/2 à Fréjus),

Mme BARRES (mercredis et 1 samedi/2 à Fréjus)

Mme MAGALHAES (samedis sur les Arcs)

≈ 1 *Médiatrice familiale* :

Mme MONDHER (samedis et 1 mercredi/mois sur Fréjus),

≈ 1 *éducatrice de Jeunes Enfants* :

Mme DUFOUR (mercredis et 1 samedi/2 aux Arcs)

≈ 1 *étudiante en Master de psychologie* :

Mme RIMMERMAN (2 samedis/mois sur les Arcs)

≈ 1 *Directeur* :

Mr THONGRASAMY

≈ 1 *Assistante de direction* :

Mme WIART

L'association est en cours de recrutement de deux intervenants psychologue ou travailleur social supplémentaires à la suite des récentes démissions, mais les postes n'ont pas encore été pourvus, en raison du peu de candidatures reçues ou de l'inadéquation des qualifications ou des compétences nécessaires à la prise de poste. L'association AXIS s'est engagée depuis ces dernières années à recruter des professionnels qualifiés et expérimentés dans le domaine de l'accompagnement familial et social. Aujourd'hui, 100 % des intervenants de l'Espace Rencontre AXIS sont au minimum titulaire d'un diplôme de niveau 6 (psychologues, éducateurs ou médiateurs familiaux) et d'une expérience significative dans l'accompagnement familial et social comme le recommande le Référentiel National des Espaces Rencontre.

ii. MOYENS MATÉRIELS

Un véhicule de service est mis à la disposition de la coordinatrice qui effectue les trajets sur Les Arcs, Fréjus et Toulon.

Des locaux sont mis à disposition par les municipalités et les collectivités territoriales.

Des outils informatiques, des smartphones et des tablettes tactiles pour l'équipe, ainsi que du mobilier, jeux et jouets divers, régulièrement remplacés.

Le Siège de l'association qui permet d'assurer le travail administratif

Au cours de l'année, plusieurs achats de nouveaux supports ludiques et de matériel de création artistique ont été réalisés. Des éléments de décoration (nappes, vaisselles) ont également été achetés en vue d'embellir et de personnaliser les espaces d'accueil des familles.

iii. PARTENARIATS

Tribunaux

Nos premiers partenaires sont les magistrats et en particulier les Juges aux Affaires Familiales et les Juges pour enfants, avec lesquels nous échangeons très régulièrement à propos des mesures suivies, leurs modalités de mise en place et les difficultés parfois rencontrées.

Services de protection de l'enfance

Nous travaillons également très régulièrement avec les différents services de l'ASE et les professionnels désignés dans le cadre des mesures d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert. La mise en place des situations issues de ces services nécessite de multiplier les contacts et les réunions avec les équipes référentes des enfants et des parents afin de coordonner nos interventions.

La coordinatrice ou l'une des psychologues assiste aux réunions de concertation ou aux commissions enfance des familles prises en charge. Elle rencontre également les travailleurs sociaux exerçant les mesures d'assistance éducative.

Dès que les services de l'Aide Sociale à l'Enfance nous sollicitent en vue d'une nouvelle prise en charge, une réunion de présentation de la situation familiale est organisée au sein du service, avec les partenaires extérieurs, en vue d'échanger sur la situation et d'établir conjointement les besoins de prise en charge de la famille.

Nous avons également mis en place un partenariat avec l'ADSEAV et nous travaillons en lien avec les équipes de Draguignan, Fréjus ou Brignoles notamment lorsque les visites médiatisées sont mises en place dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative.

Au cours des dernières années, un travail en réseau a également pu se mettre en place avec les différents professionnels mandatés dans le cadre des enquêtes sociales, de médiations familiales ou de médiations pénales à caractère familial. Cette année, nous avons organisé à plusieurs reprises des temps de réunions avec les partenaires, notamment les services AEMO du Luc en Provence et de Cogolin afin d'échanger sur les évolutions observées dans la cadre des visites médiatisées et la coordination de prises en charge.

Ces différents partenariats que notre service développe, nous apparaissent indispensables pour mener un travail de qualité et proposer des orientations adaptées aux situations familiales accueillies, que ce soit en amont de la mise en place ou lorsque la mesure touche à sa fin. Il s'agit ainsi de positionner l'intérêt de l'enfant au cœur de notre dispositif, tout en accompagnant les parents (lorsque la problématique familiale le permet) vers un apaisement des conflits, la reconstruction du lien parent enfant ou encore la sécurisation des échanges et le développement de compétences parentales.

Spécificité 2023 : *dans le cadre de la mise en place de mesure dans un contexte de violences conjugales, des réunions de travail avec des magistrats de la chambre de la famille ou du Parquet du Tribunal Judiciaire de Draguignan et les associations d'aide aux victimes se poursuivent afin de favoriser la prise en charge des familles pour lesquelles la désignation d'un espace de rencontre chargé d'organiser un droit de visite parent enfant est ordonné dans un contexte de violences conjugales. L'espace rencontre poursuit son travail de réseau et d'échanges avec différents partenaires, dont l'Association d'Aide aux Victimes d'Infraction du Var, l'Association Varoise pour le Respect de l'Enfant, les Services Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.*

L'association AXIS fait partie de la Fédération Française des Espaces Rencontre (F.F.E.R.) depuis quelques années. Elle se montre impliquée en son sein, tant sur le plan du travail de réflexion national lors des colloques, que lors des temps de travail en visioconférence régulièrement organisés. La coordinatrice de l'Espace Rencontre est d'ailleurs devenue cette année Correspondante Régionale PACA au sein de la FFER.

Dans le cadre d'un partenariat avec la FFER et l'École Nationale de la Magistrature, l'Espace Rencontre de Fréjus a contribué à la formation continue des Juges aux Affaires Familiales en poste en organisant l'accueil d'une Juge aux Affaires Familiales sur deux journées de rencontre parent/enfant, en immersion avec les professionnels du service. La magistrate a ainsi pu visiter l'espace rencontre, échanger avec les intervenantes et les familles, prendre connaissance des modalités d'accompagnement proposées et observer les mises en relation. Même si elle n'a pu se dérouler, finalement, que sur une seule journée, cette immersion a permis au magistrat d'éprouver la réalité de terrain des espaces de rencontre tout en favorisant les regards croisés entre professionnels de l'espace rencontre et du judiciaire.

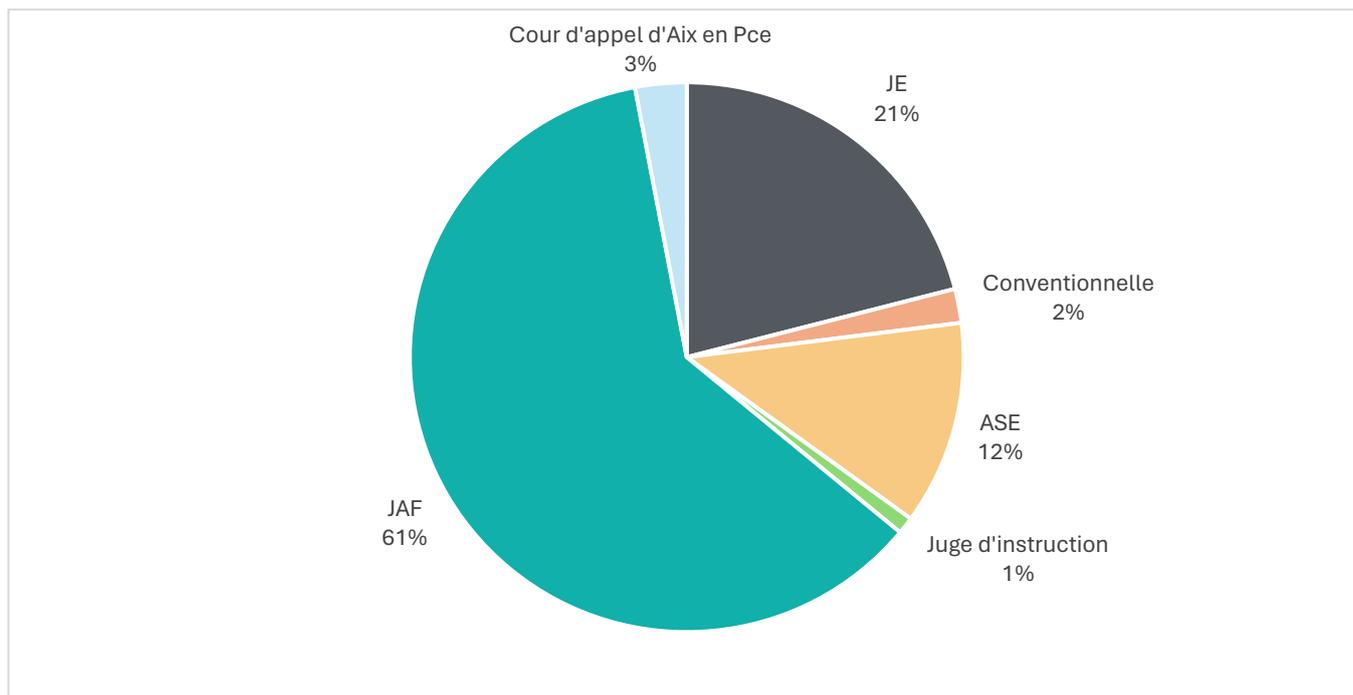
iv. RÉFLEXION ET SUPERVISION

Au début et à la fin de chaque journée de rencontre, l'équipe consacre un temps de réflexion commune sur les situations, afin d'apporter une cohérence à l'accompagnement proposé et ainsi harmoniser les interventions. Des notes relatant le déroulement de la visite sont prises par les professionnels pour chacune des rencontres parent/enfant. Elles servent de base de réflexion en vue de la réalisation des bilans de fin de mesure. Une réunion d'équipe en présence de la Direction a lieu tous les 3 mois afin de poser une réflexion sur l'organisation du service, la qualité de l'accompagnement proposé, l'élaboration de nouveaux outils de suivi et de prise en charge ainsi qu'une réflexion sur les projets à venir. Depuis le second trimestre 2023, le service organise une réunion d'équipe mensuelle sur chaque site. Au cours de l'année 2023, 5 séances de supervision ont été réalisées par un intervenant extérieur, chacune sur une durée d'une heure trente. Au regard de la mise à disposition de nouveaux outils numériques et de l'augmentation des effectifs du service, nous avons également mis en place des temps de réunion et de supervision en visioconférence.

Bilan quantitatif et qualitatif

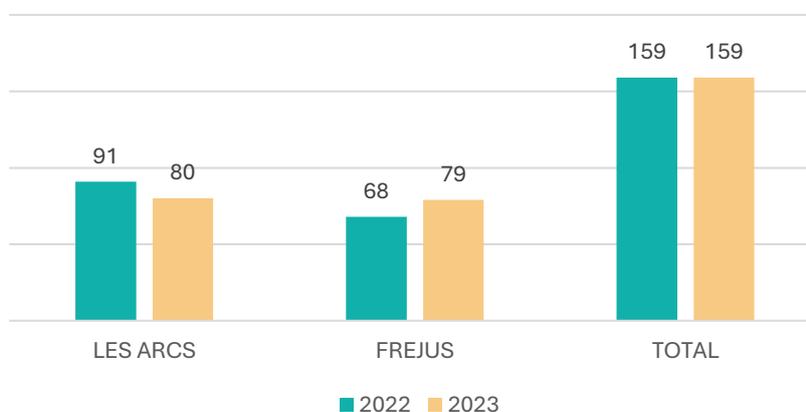
Depuis le 1er janvier 2023, nous avons reçu 4 nouvelles demandes conventionnelles et 157 nouvelles mesures, dont :

- ≈ Juge des enfants : 34 mesures (+26%)
- ≈ Juge aux affaires familiales : 98 mesures (+22,5%)
- ≈ Cour d'appel d'Aix en Provence : 5 mesures (+25%)
- ≈ Aide sociale à l'Enfance : 19 mesures (+171%)
- ≈ Juge d'instruction : 1 mesure (nouveau prescripteur)



A ce jour, malgré l'aggravation des problématiques familiales observées depuis le début de l'année, nous avons mis en place 159 mesures, dont 80 mesures sur le site des Arcs et 79 sur le site de Fréjus soit autant que sur toute l'année 2022.

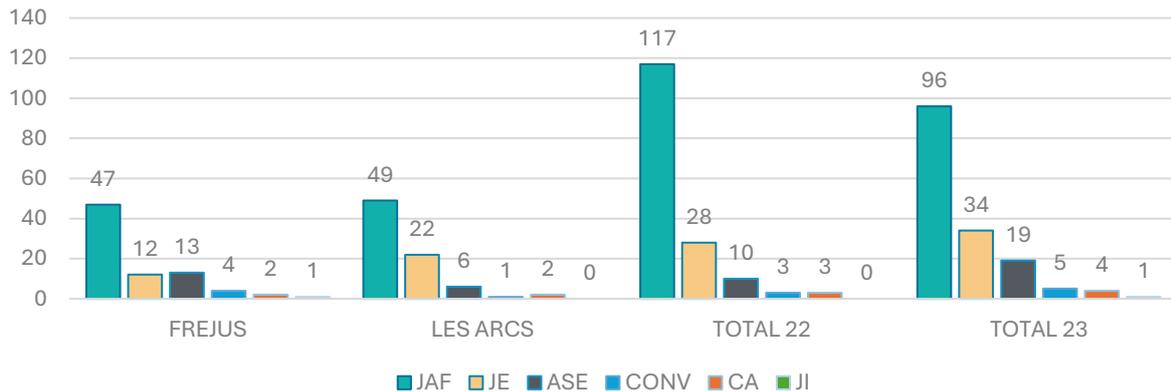
Nombre de mesures mises en place



Nous avons ainsi mis en place 96 mesures émanant du Juge aux Affaires Familiales, 35 du Juge des enfants, 4 de la Cour d'Appel, 19 de l'Aide Sociale à l'Enfance, 1 du Juge d'instruction et 5 demandes conventionnelles.

Aussi, nous constatons une augmentation considérable du nombre de mesures relevant du champ de la Protection de l'Enfance, que les décisions émanent du Juge des Enfants ou que nous soyons saisis par l'inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance soit 34% de mesures supplémentaires mise en place.

Mesures mises en place en 2023



Depuis ces dernières années, dans le cadre de la prise en charge des mesures judiciaires, nous observons une augmentation du nombre de mesures orientées par les services de la protection de l'enfance relevant de la mise en place de visite en présence d'un tiers.

Nombre de mesures	2021	2022	2023	Evolution
ASE	7	10	19	+171%
JE	29	28	35	+20%
Total	36	38	54	+50%

Ces mesures sont souvent ordonnées pour 12 mois et les problématiques familiales repérées nécessitent souvent des reconductions d'une audience à une autre. Les prises en charge perdurent dans le temps et peuvent ainsi freiner la prise en place des nouvelles mesures. Aussi, nous avons organisé à ce jour 1127 visites dont 302 n'ont pas été réalisées en raison d'empêchement ou d'annulation des parents. Le nombre de visites organisées est en baisse au regard des années précédentes, mais il résulte bien de la complexification des situations familiales et de la nécessité de proposer un accompagnement plus soutenu. De plus, cette année, nous avons comptabilisé un nombre très important d'annulations, en augmentation de 16% par rapport à 2022.

Nous avons organisé en moyenne 93 rencontres par mois sur les deux sites (pour 69 réalisées)

	2020	2021	2022	2023
Nombre de mesures	671	1109	1260	1127
Moyenne mensuelle	56	92	105	94
Nombre de visites réalisées	586	989	1001	825

En amont de la mise en place des rencontres, l'équipe a réalisé 232 entretiens préalables individuels avec le(s) enfant(s) et les parent(s) ou les tiers ayant en charge les enfants (TDC, Assistant Familiaux, Référent ASE). Nous nous sommes également montrés disponibles pour organiser 25 temps d'entretiens individuels pour les parents ou les enfants pris en charge.

Depuis janvier, nous avons réalisé 38 bilans sans suite (+153%) principalement en lien avec la non-saisine des parents, le refus de la mesure ou des réorientations vers d'autres dispositifs. Cette année, certains parents ont également refusé la mise en place du droit de visite pour raison financière, n'ayant pas les moyens de se déplacer jusqu'au service au regard de l'envolée des prix du carburant et de l'inflation.

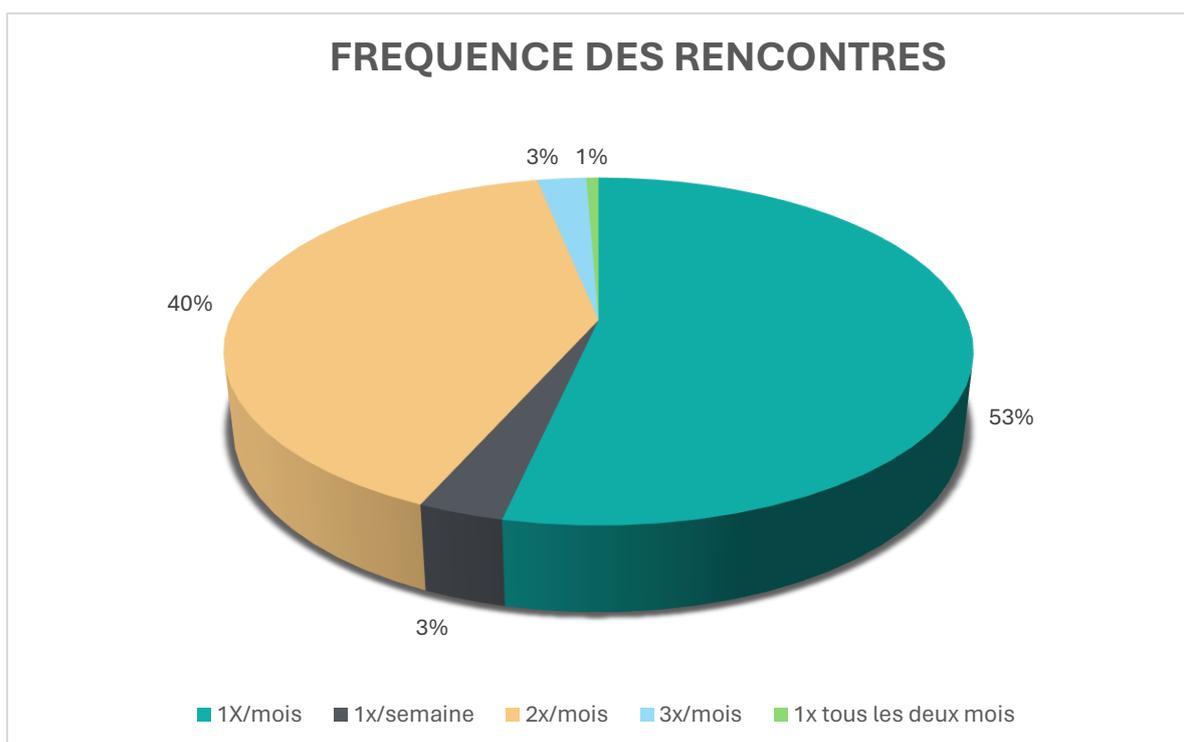
Au 31 décembre 2023, nous suivions en file active 44 familles sur les Arcs et 31 sur Fréjus soit (+25 % par rapport à 2022).

À cette date, 7 mesures reçues ne s'étaient pas encore mises en place par manque de disponibilité du dispositif, 6 mesures étaient en attente, car le parent visiteur n'avait pas pris contact avec le service, 9 mesures étaient en attente, car le parent chez qui l'enfant réside n'avait pas pris contact avec le service et pour 12 autres mesures, aucun des deux parents ne s'était manifesté.

Le service comptabilise également 10 mesures pour lesquelles les entretiens préalables sont en cours. Depuis le début de l'année 2023, 54 mesures ont été clôturées. (+42% par rapport à 2022)

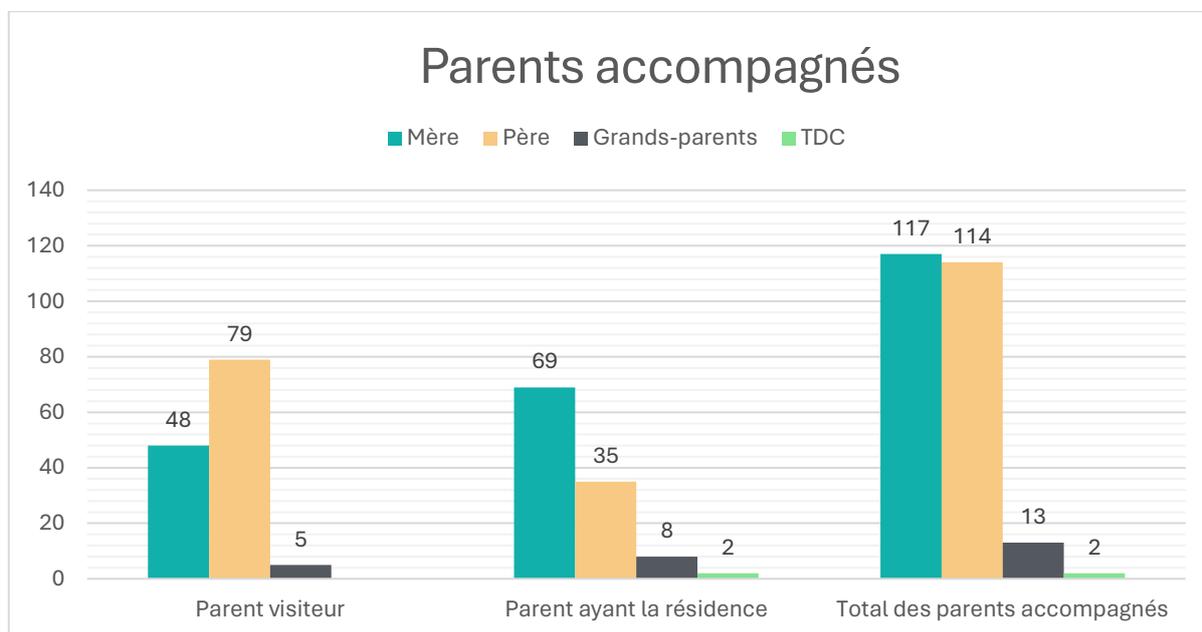
Dans le cadre de ces mesures, la fréquence des rencontres est indiquée dans les jugements :

- ≈ 40 % des familles bénéficient de deux rencontres par mois,
- ≈ 53 % bénéficient d'une visite par mois,
- ≈ 3 % bénéficient d'une visite par semaine,
- ≈ 3 % bénéficient de trois visites par mois,
- ≈ 1 % bénéficient d'une visite tous les deux mois.



i. LE SOUTIEN A LA PARENTALITE AUPRES DES PARENTS

En 2023, nous avons accompagné 231 parents, 13 grands-parents et 2 Tiers digne de confiance (au total, 246 parents) :



Cette année, sur l'ensemble des pères accompagnés, nous observons que 69% (79) sont bénéficiaires du droit de visite et 31% (35) ont la résidence des enfants à leur domicile alors que nous avons 41% (48) des mères accompagnées bénéficiaires du droit de visite et 59% (69) qui ont la résidence des enfants.

La répartition selon les sites d'accueil est la suivante :

	Mère	Père	Grands-parents	TDC	Total
FREJUS	61	59	8	1	129
LES ARCS	56	55	5	1	117
Total :	117	114	13	2	246

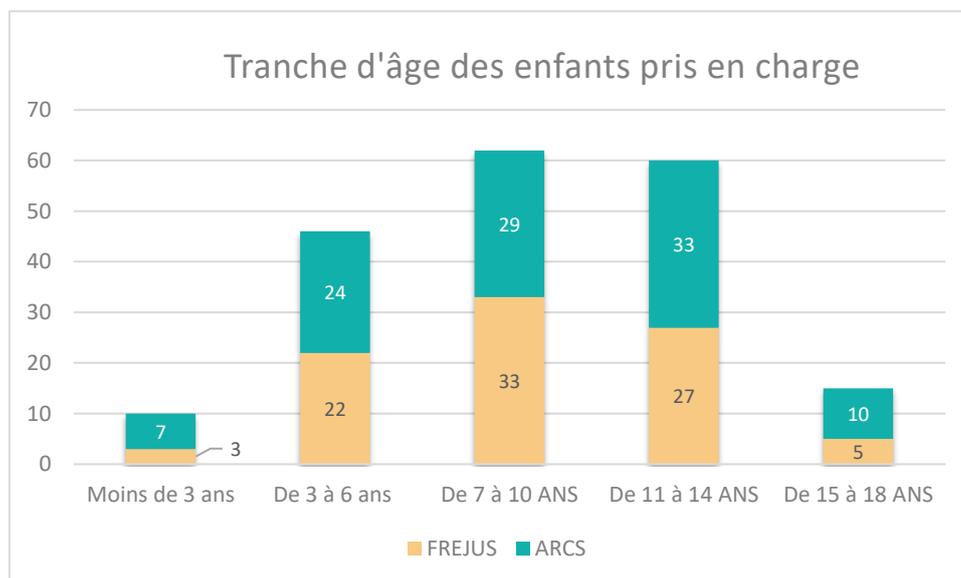
Le nombre de grands-parents accompagnés dans la remise en lien avec leurs petits-enfants restent stables. Pour 2 des mesures accompagnées, les enfants sont pris en charge par des oncles et tante ou des proches de l'environnement familial. Dans le cadre des mesures orientées par l'Inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance, nous nous sommes coordonnés avec 5 équipes pluridisciplinaires travaillant en Maison d'Enfants à Caractère Social et 6 assistants familiaux.

ii. L'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES ENFANTS AU SEIN DE L'ER

En lien avec nos missions de soutien à la parentalité, nous avons également pris en charge 193 enfants.

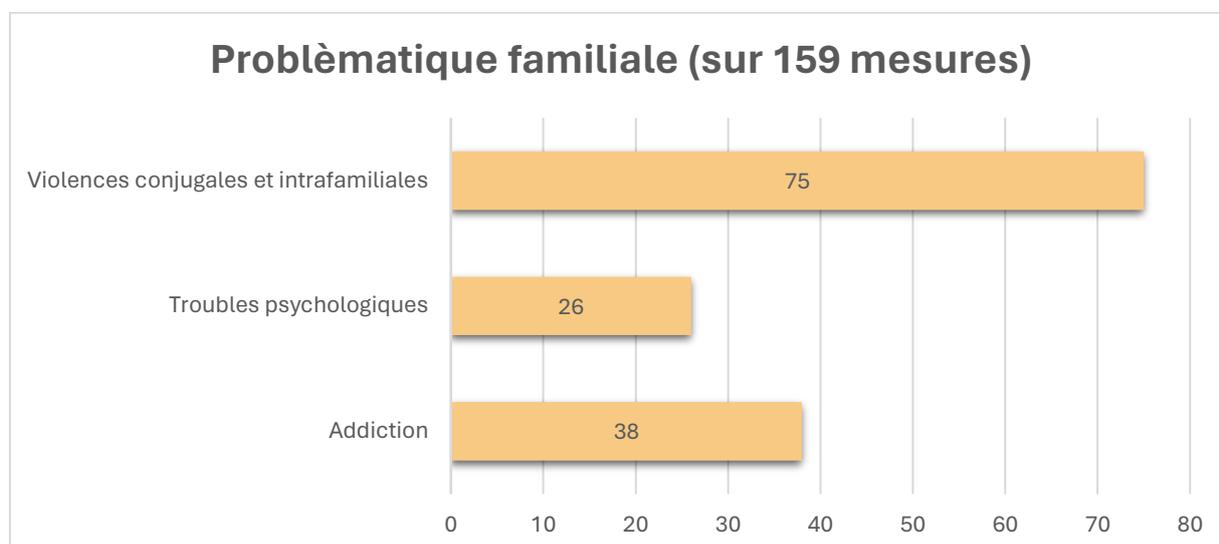
	Moins de 3 ans	3 à 6 ans	7 à 10 ans	11 à 14 ans	15 à 18 ans	Total
Fréjus	3	22	33	27	5	90
Les Arcs	7	24	29	33	10	103
Total	10	46	62	60	15	193

Aussi, en 2023, nous observons une augmentation importante du nombre d'enfants de la catégorie d'âge des 3/6 ans, soit +21% par rapport à 2022, bien que la plupart des accompagnements concernent des ados ou des pré-ados, la catégorie des 7/10 ans étant la plus représentée soit plus d'un tiers des prises en charge.



Ces enfants présentent de plus en plus des problématiques familiales complexes et traumatiques. Sur les 193 enfants qui ont été accueillis depuis janvier, 94 enfants soit quasiment 48 % des enfants accueillis ont vécu des situations de violences conjugales ou intrafamiliales sans forcément que les traumatismes psychiques inhérents au fait de violences, à la mise à l'abri du parent victime, au vécu de la procédure ou de l'enquête pénale par l'enfant, au vécu de la rupture de lien avec le parent auteur, ne soient évalués et accompagnés par des professionnels sur le plan psychologique en amont de la mise en place de la mesure en Espace Rencontre. Parmi les mesures orientées, nous avons reçu 17 Ordonnances de Protections et 8 jugements contenant des mesures d'éloignement.

Au 31 décembre 2023, sur les 159 mesures mises en place, 75 situations familiales étaient concernées par des situations de violences conjugales ou intrafamiliales, 26 situations concernaient des parents présentant des troubles psychiatriques et 38 situations avec une problématique d'addiction.



2. ACTIONS EN MILIEU CARCÉRAL

Présentation

La prison est un milieu fermé, apparenté à une vie sociale difficile, triste, où règne la violence. Son impact sur le détenu et l'intégration de ce dernier au milieu carcéral diffèrent en fonction des profils, du temps de la peine ou encore du rapport qu'il entretient avec la prison. L'incarcération d'un parent peut avoir de nombreuses incidences sur la famille et le maintien des liens familiaux. Elle touche particulièrement les enfants, car il faut mettre des mots sur l'absence soudaine du parent. À l'extérieur, les familles vivent en miroir le parcours carcéral de leur proche : le choc de l'incarcération, la stupeur, l'indignation, l'angoisse, la colère, la peur et parfois la honte. L'entourage du détenu s'avère également soumis aux contraintes carcérales. Notre objectif est d'accompagner les familles de soutenir la relation père/enfant, mais aussi de restaurer les relations compromises par l'incarcération, qu'il s'agisse d'accompagner l'enfant en détention ou de requalifier le parent au sein de groupes d'échanges ».

NOS ACTIONS

Relais Enfants-Parents :

- ≈ Parloirs médiatisés enfants/pères incarcérés
- ≈ Permanence d'écoute à l'accueil des familles
- ≈ Entretiens individuels : détenus, familles et enfants
- ≈ Évènements collectifs et festifs en détention

Groupes de paroles

- ≈ Choc carcéral
- ≈ Violences conjugales
- ≈ Violences urbaines
- ≈ Parentalité

NOS OBJECTIFS

- ≈ Maintenir des liens entre les enfants et leur parent incarcéré
- ≈ Améliorer leurs conditions d'accueil afin d'atténuer les effets de la détention sur les enfants
- ≈ Soutenir les parents incarcérés dans leur rôle parental
- ≈ Permettre aux détenus d'avoir un espace de parole au sein de la détention afin de prévenir l'impact de l'incarcération sur le plan psychologique, la récidive et le risque de la crise suicidaire et favoriser la réinsertion
- ≈ Proposer une écoute et un accompagnement aux familles de détenus

NOS OUTILS

- ≈ Un parloir spécialement aménagé pour l'accueil d'enfants
- ≈ Un bureau à l'accueil des familles pour les entretiens avec les familles, les enfants et les partenaires
- ≈ Une salle en détention pour les groupes de paroles
- ≈ Un accès au parloir avocat pour les entretiens avec les détenus
- ≈ Le siège de l'association AXIS en centre-ville de Toulon pour la gestion et le travail administratif.

L'EQUIPE

- ≈ 1 Directeur : THONGRASAMY Ligna
- ≈ 1 Assistante de direction : WIART Flore
- ≈ 1 Coordinatrice : CAZALET Chloé
- ≈ 1 Educatrice spécialisée : DANON Laetitia
- ≈ 6 bénévoles

Le Relais Enfants-Parents

L'accompagnement des enfants au parloir en présence d'un tiers auprès de leur père incarcéré nécessite une préparation en amont. Le REP propose des entretiens individuels à l'accueil pour les familles et intervient en détention auprès des pères souhaitant des renseignements sur notre action. La demande de parloirs Relais émane soit du détenu, de la famille à l'extérieur, des services pénitentiaires, ou judiciaires (par décisions de justice maintenant les droits de visite du père pendant la détention), des services de l'ASE.

Une mise en relation entre l'enfant et son père ne peut être envisagée que si la sécurité physique et psychique de l'enfant est assurée. Les rencontres peuvent être différées si un travail préalable avec le détenu ou la famille est nécessaire. Dans certains cas, notre objectif ne sera pas de rétablir à tout prix la relation, si elle n'a pu s'instaurer antérieurement de façon adaptée ; il paraît donc illusoire de croire que la visite permettra de renouer ou de restaurer ce qui n'a pu exister. Le but de la rencontre est avant tout de favoriser le développement psychique de l'enfant. Nous restons particulièrement vigilants dans les contextes de mœurs et de violences conjugales. Mettre l'enfant en présence du parent agresseur peut réactiver les traumatismes et, le temps de l'incarcération doit également permettre aux victimes d'être soutenues et accompagnées dans leur reconstruction.

Après évaluation, et obtention des autorisations nécessaires, des rencontres pères-enfants peuvent être accompagnées dans nos espaces spécifiquement aménagés.

Le Relais Enfants-Parents intervient dans 2 contextes :

Pour les enfants ne bénéficiant d'aucune autre visite

- ≈ Refus de la famille de se rendre au parloir
- ≈ Refus de permis de visites pour la famille
- ≈ Droit de visites uniquement médiatisées par ordonnance d'un juge...

Pour les enfants ayant déjà accès au parloir

- ≈ Afin de leur proposer un espace adapté et respecter leur intérêt supérieur
- ≈ Lorsque la relation avec le père doit être étayée et accompagnée
- ≈ Pour des enfants ayant besoin de maintenir le lien sans la présence d'un membre de la famille ou ne désirant pas assister à des discussions d'adultes
- ≈ Pour les protéger des conflits familiaux

i. Permanences d'écoute à l'accueil familles (La Farlède)

Les traumatismes émotionnels et les conséquences de l'incarcération d'un parent sur les enfants sont nombreux : comportements d'agressivité, difficultés au niveau scolaire, au niveau relationnel, réactions allergiques, conséquences sur sa socialisation liée au poids du secret, ambivalence affective, parentification, culpabilité...

L'éloignement du parent incarcéré entraîne également des conséquences sur l'enfant : le parent est gommé, il reste figé, l'enfant se fait des représentations imaginaires de son parent. Maintenir le contact revient à maintenir la capacité de l'enfant à se séparer psychologiquement de son parent.

Présenter la détention de façon adaptée favorise la sécurité psychologique de l'enfant qui sait où le parent se trouve et peut s'expliquer son absence physique.

Notre permanence au sein de l'accueil des familles permet de proposer un espace d'écoute et de soutien pour accompagner les familles et les enfants et d'aborder avec eux la question de l'incarcération, notamment ceux qui sont pour la première fois confrontés au milieu carcéral. Les familles avec enfants de venir se renseigner, jouer, discuter, trouver des réponses sur la question de « comment expliquer l'incarcération d'un proche à un enfant ? ».

Un espace dédié aux enfants est prévu avec des jouets et du matériel de dessin où ils peuvent se sentir en sécurité, écoutés et respectés dans leur désir ou non d'aller au parloir. Proposer aux enfants un espace de parole, sans la présence de leur parent permet à certains, d'exprimer leurs peurs ou réticences à venir le rencontrer.

ii. Les entretiens préalables aux visites

Une importante part de notre action est consacrée à l'écoute des détenus, des familles, des enfants et aux échanges avec les partenaires. La mise en place des accompagnements des enfants auprès de leur père incarcéré nécessite en amont une préparation ponctuée d'entretiens avec chaque bénéficiaire, pour déterminer le protocole des parloirs Relais. Elle n'aboutit pas forcément à la mise en place de rencontres, mais participe à la protection de l'enfance et au soutien des bénéficiaires.

Entretiens avec les détenus :

Le détenu effectue une demande d'entretien par courrier, il est ensuite reçu au parloir avocat pour présenter les missions et le cadre d'intervention du Relais, recueillir les informations nécessaires à l'évaluation de la situation : les relations intrafamiliales, la fréquence des rapports entre le père avec son/ses enfant(s), les motifs et la durée d'incarcération, son état psychologique, les coordonnées de la famille, si un travailleur social intervient ...

Ces entretiens permettent également d'accompagner et soutenir le père dans son cheminement, connaître l'histoire familiale, mettre l'enfant au centre du dispositif, vérifier l'adéquation entre la demande du détenu et nos objectifs, orienter vers d'autres partenaires (Point d'Accès au Droit, Juge aux Affaires Familiales, CPIP, UCSA, groupes de paroles...). Ce contact et cette prise en charge rassure les détenus, atténue leur impatience et diminue les tensions. La famille sera ensuite contactée afin d'envisager une rencontre.

Des entretiens de suivi peuvent également être proposés dans une perspective d'accompagnement du détenu dans l'exercice de sa parentalité.

Entretiens avec les familles et les enfants :

La famille est reçue pour organiser les modalités d'une éventuelle rencontre, proposer un espace d'écoute et de soutien, aborder la question de l'incarcération avec les enfants qui doivent avoir la possibilité d'exprimer leur opinion dès lors qu'il s'agit de décisions les concernant.

Nous recueillons le discours de l'enfant et de sa mère (ou responsable légal) sur les relations familiales, l'impact de l'incarcération sur la famille, sur ce que connaît l'enfant de la situation, l'attachement de l'enfant à son père et son équilibre... Et informer et rassurer les mères sur la prise en charge de leur(s) enfant(s). Les enfants sont également reçus sans la présence de leur mère afin d'évaluer leur capacité à se séparer d'elle, créer du lien, les mettre en confiance, les préparer à la visite et au cadre de la prison et leur permettre de s'exprimer librement notamment en cas de non-désir de vouloir rencontrer le père.

De nombreuses demandes sont, dans un premier temps, traitées par téléphone. Certaines familles ne souhaitent pas d'accompagnement Relais, mais sont à la recherche d'un interlocuteur spécialisé : besoins d'orientation ou conseils pour aborder la question de l'incarcération d'un proche avec un enfant. Ces mesures visant à garantir la protection des enfants, le respect de leurs droits et intérêts, font partie intégrante de notre processus. Plusieurs rencontres sont parfois nécessaires avant le premier parloir, pour que l'enfant soit suffisamment en confiance. Des entretiens de suivi sont également effectués régulièrement pour les accompagner dans leurs difficultés liées au contexte ou aux relations avec le père.

Entretiens avec les partenaires :

Un lien régulier avec les partenaires internes et externes favorise la lisibilité de nos actions. Au quotidien, l'ensemble des services de l'administration pénitentiaire nous permet la mise en œuvre de nos actions dans de très bonnes conditions. L'expérience et l'expertise du REP, ainsi que son rôle facilitateur permettent un travail en commun.

Les principaux partenaires :

- ≈ L'administration pénitentiaire : la bonne cohésion permet de faciliter le processus d'accompagnement (échanges d'informations, rapidité de mise en place...). Sensibilisés à l'accueil des enfants, les établissements leur portent une attention particulière ce qui permet une transition un peu moins stressante lors de l'arrivée aux parloirs.
- ≈ Le SPIP : nous échangeons systématiquement avec le CIP référent du détenu : motifs d'incarcération et statut, restrictions particulières, contacts établis avec la famille ou les services sociaux, lien avec les juges, démarches effectuées et suivies des situations...
- ≈ Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, l'AEMO et les foyers de placement : nous envisageons ensemble les modalités d'accompagnements en fonction de chaque situation.
- ≈ Les prestataires privés GEPSA et IDEX
- ≈ Les Associations : Amis de l'Horeb, Fratelli, l'intervenant du secours catholique, les visiteurs de prison, l'AESAD, FU-JO, ADCE83, Patricia Sanaoui.
- ≈ La Fédération Nationale des Relais Enfants Parents
- ≈ Le Point d'Accès aux droits
- ≈ Les unités de soins
- ≈ Les Juges et les greffes des tribunaux

iii. Les parloirs médiatisés

Nous disposons sur chaque établissement au service des parloirs, d'une salle spécialement dédiée à l'accueil d'enfants. Grande, colorée, elle est équipée de livres, jouets et jeux de société, les enfants peuvent s'exprimer corporellement et verbalement. Les jeux sont utilisés comme outils de médiation. Nous recevons une seule famille à la fois et chacun peut s'approprier cet espace le temps de la rencontre, dans un environnement le plus « normal » possible.



La visite

Les enfants sont pris en charge à l'accueil des familles après un temps d'échanges. Parfois, un entretien avant la visite permet d'apaiser les tensions et d'amorcer une rencontre dans de meilleures conditions. Lors de la préparation de la visite nous anticipons avec l'enfant la manière dont il souhaite se placer, le jeu qu'il désire utiliser, les questions qu'il aimerait poser ou les sujets qu'il ne veut pas aborder...

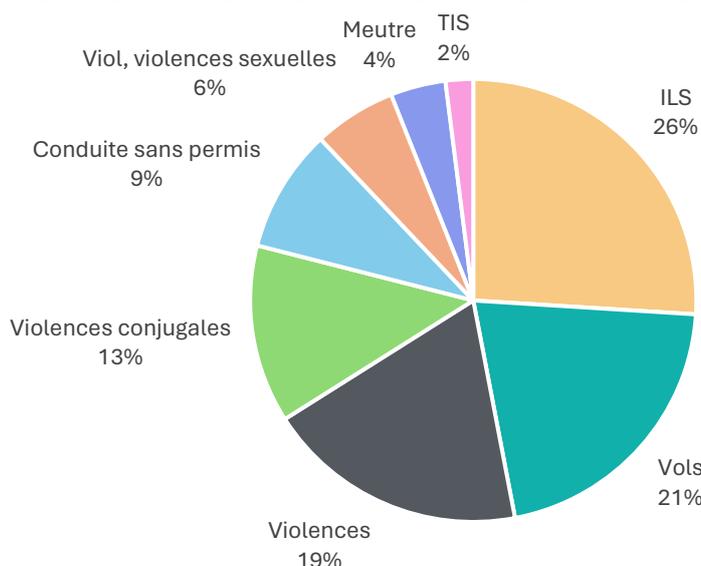
L'intervenant reste présent tout au long de la rencontre, il est garant des échanges et contribue à une évolution du lien. La coordinatrice effectue les premiers parloirs afin d'évaluer les situations, d'obtenir la confiance des bénéficiaires et de repérer les éventuelles problématiques. Si la situation le permet, elle délègue ensuite le suivi des rencontres à un accompagnateur bénévole. Elle conserve les situations les plus complexes. Pour accéder à la salle du REP, l'accompagnateur et l'enfant (ou la fratrie) franchissent plusieurs étapes : sas de sécurité, cour et salle d'attente au service des parloirs. Ce trajet permet de communiquer, de mettre en confiance, d'évoquer la pression liée à la lourdeur du lieu ou à l'appréhension de la rencontre avec le père. Certains enfants en profitent pour poser des questions sur le fonctionnement ou les conditions de vie en détention.

A l'arrivée du père dans la salle du Relais, les enfants ont des réactions différentes : certains lui sautent au cou, d'autres sont plus indifférents. L'accompagnateur adapte sa proxémie aux besoins repérés. Il peut intervenir pour faciliter les échanges entre le parent et l'enfant, participer à un jeu, à une conversation, soutenir certains pères dans leur fonction parentale, en contenir d'autres, réduire les tensions, ce qui contribue à une évolution du lien et permet de protéger l'enfant.

Certains détenus cherchent une réassurance de leur capacité à être père, ont besoin de preuves d'amour de leurs enfants, et de témoins de ces preuves d'amour. Ils sont libres de leurs propos, à la condition de ne pas mettre l'enfant en danger psychologiquement. Il peut arriver d'écourter une visite à la demande de l'enfant ou lorsque le parent focalise la rencontre sur lui-même ou le met, par ses questionnements, dans une position de conflit de loyauté...

Le déroulement de la rencontre est repris avec l'enfant : l'avant et l'après-visite doivent être considérés comme des moments constitutifs de la rencontre. L'enfant raconte son vécu de la visite, se l'approprie subjectivement et peut en saisir les enjeux. Il est donc nécessaire pour nos intervenants de se consacrer à ce moment.

MOTIFS D'INCARCÉRATION DES BÉNÉFICIAIRES DU REP



iv. Les bénévoles

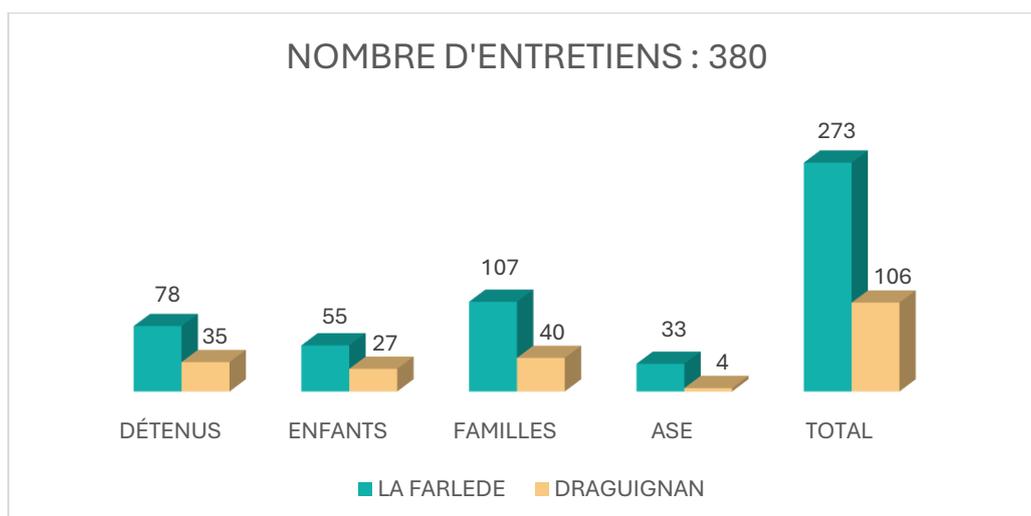
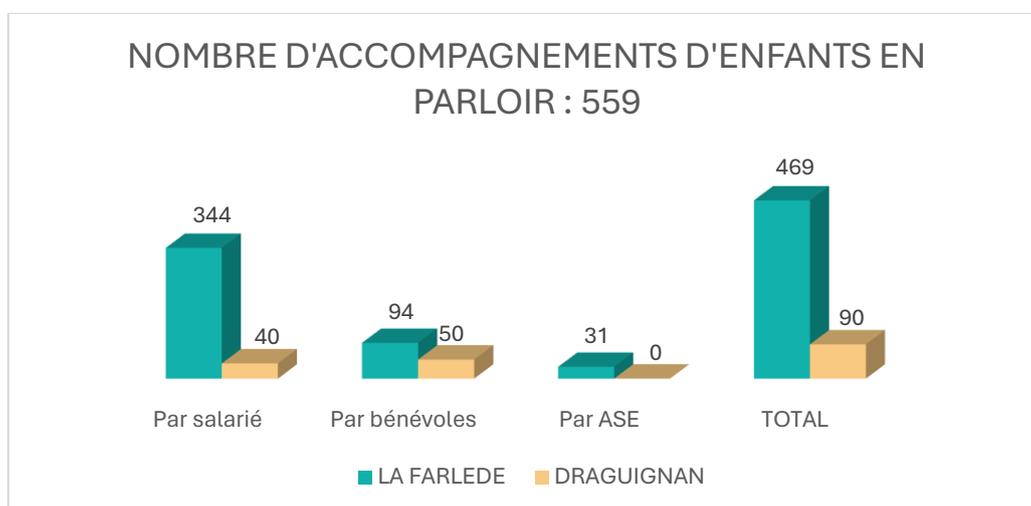
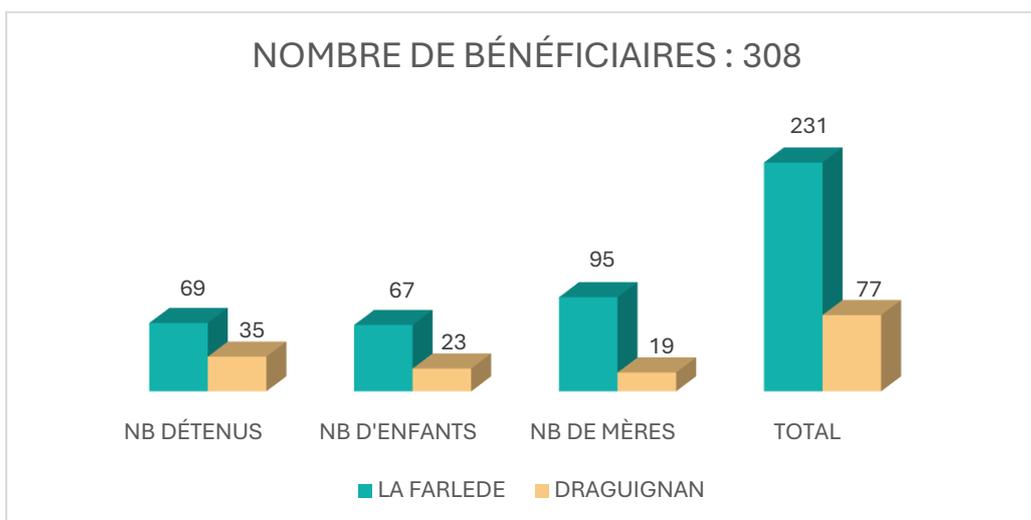
L'association fait appel à des bénévoles pour effectuer les parloirs Relais si les situations le permettent. Le contenu et l'exécution de leur mission sont coordonnés et contrôlés par les salariés. Ils interviennent lors des parloirs pères-enfants. Dans la mesure du possible, une personne "référente" assure le suivi de la même famille. Cette régularité permet aux bénéficiaires d'établir un lien de confiance et de déceler d'éventuels changements de comportement. Tout au long de l'année, des échanges réguliers avec les bénévoles permettent l'organisation des rencontres et le suivi des situations. Le debriefing de la visite est un temps constructif : les difficultés rencontrées par les bénéficiaires pourront être retravaillées avec la salariée. Les bénévoles interviennent pour la plupart depuis de nombreuses années, ils sont indispensables au fonctionnement du Relais, car ils permettent de répondre à l'ensemble des demandes d'accompagnements.

Une formation est indispensable : sur le plan juridique et pénal, sur le fonctionnement carcéral et sa réglementation, sur l'accompagnement des enfants ou de la place de l'accompagnateur dans la visite. Il est impératif de se sentir suffisamment à l'aise et en confiance dans ce cadre si particulier qu'est la prison et de connaître le fonctionnement carcéral, et les spécificités des établissements dans lesquels ils seront amenés à intervenir. La mise en valeur et l'intégration des bénévoles auprès des personnels pénitentiaire va également faciliter leurs interventions et atténuer leurs appréhensions. Chaque intervenant prend connaissance du code de déontologie du service pénitentiaire et de la charte du Relais. Il n'aura en charge une situation qu'après avoir effectué des accompagnements en binôme avec la salariée.

v. Analyse de la pratique

Certaines situations peuvent être complexes et les interventions ne sont pas de simples accompagnements, mais relèvent vraiment du soutien à la fonction parentale. L'accompagnateur est dépositaire de la souffrance de la famille, des enfants, des détenus. Des temps de réflexion commune sur la pratique et le déroulement des parloirs sont également organisés pour l'ensemble de l'équipe (salariés et bénévoles) qui a bénéficié de 6 séances avec une psychologue.

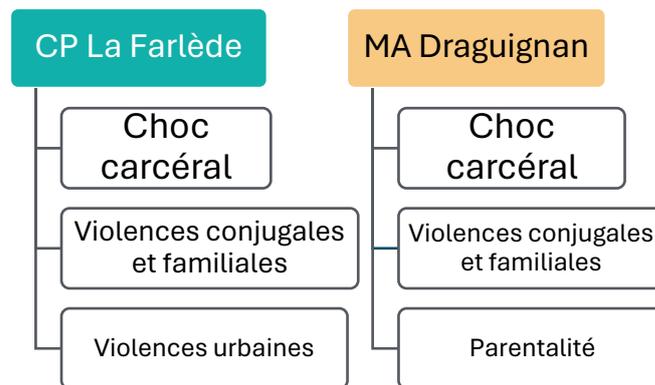
vi. Bilan quantitatif et qualitatif



Evaluation qualitative

- ≈ Régularité des rencontres
- ≈ Demandes de visites supplémentaires
- ≈ Témoignages positifs des bénéficiaires de l'action ainsi que des partenaires (enfants moins stressés, mères rassurées, détenus moins agressifs)
- ≈ Renforcement du lien père-enfant (investissement des pères, attention accrue aux besoins des enfants, communication plus fluide, complicité grandissante, implication lors des rencontres...)
- ≈ Apaisement des rapports conflictuels entre les 2 parents (prévention de la récurrence)
- ≈ Projection des pères par rapport à la sortie, réaffirmation de rôle paternel (facteur de réinsertion)

Les groupes de paroles



Former un groupe de détenus confrontés à une même problématique présente d'abord l'intérêt, reconnu par tous les participants, de se rendre compte que l'on n'est pas le seul confronté à ce type de situation. Ils sont encouragés à évoquer leurs sentiments, leurs besoins, leurs peurs. Ils se familiarisent avec la loi et la compréhension du sens de la peine, ainsi qu'avec les stéréotypes de genre et la place de la victime. Le regard de leurs pairs est enrichissant quand certains propos choquent les autres participants alors le questionnement personnel opère. En effet, l'expression de désaccords dans le groupe constitue un complément de l'apprentissage de la communication et de l'expression des émotions. Ils peuvent s'exprimer librement sans se sentir jugés.

Cet espace de parole garantit la neutralité et la confidentialité des échanges. Aussi, la confiance s'installe, libérant la parole sur les vécus personnels et les émotions qui sont exprimées, souvent avec véhémence et atteste de l'impact de l'incarcération sur l'équilibre moral et psychologique.

i. Groupes de paroles « choc carcéral »

La mise sous écrou provoque en effet souvent un « choc carcéral » se traduisant par divers troubles du comportement : état de sidération et d'abattement, passages à l'acte hétéro et auto agressifs (agressions de personnels, conduites suicidaires...). Aller en prison, la première fois, c'est se heurter à un monde nouveau découvrir de nouvelles règles. En tout état de cause un choc, un moment violent, qui se traduit par une grande fragilité, beaucoup d'angoisses, des troubles de l'adaptation. Les détenus peuvent être dans un état de sidération, dû autant au choc de la détention qu'aux actes qui les ont conduits derrière les barreaux : certains n'ont pas encore intégré ce qu'ils ont fait et sont, comme les victimes, dans un état de choc post-traumatique. Ils peuvent entrer dans des états dépressifs, jusqu'à la tentative de suicide ou la décompensation psychique, car ils perdent leurs repères et s'isolent.

Le « choc carcéral » est l'effet que produit sur la conscience le brutal décalage entre l'existence du dehors et celle du dedans : la coupure d'avec les siens, le sentiment de manque affectif, l'image de soi, la perception du temps et de l'espace, le rapport aux autres et au monde, la perte de l'intimité, la dépossession des biens, la confrontation avec un univers matériel contraint, les ordres, le bruit, la solitude, la violence... Le quartier « arrivant » substitue un rite de passage en deux temps au lieu d'une implantation unique et rapide en bâtiment. Ces groupes se déroulent sur le Quartier Arrivants. Chaque primo-incarcéré est convoqué systématiquement à une séance ainsi qu'un arrivant déjà incarcéré dans le passé, mais qui vit mal cette nouvelle incarcération.

Ils sont animés par une éducatrice spécialisée de l'association AXIS, ce qui confère aux interventions une dimension psycho-éducative. « Psycho » parce qu'à l'écoute de la personne, de sa subjectivité ; « éducatives » en ce qu'elles apportent du concret, où le détenu est volontairement interrogé sur son fonctionnement, voire bousculé, et où le mode opératoire est sans cesse questionné. Un travail de liaison entre le passage à l'acte et le fonctionnement global de la personne est effectué, l'enjeu étant que le détenu prenne conscience de son fonctionnement, de ses failles, mais également de son potentiel de changement. Les séances durent 1h30 et ont lieu 1 fois par semaine. Au cours de ce groupe de parole, sont présentées toutes les actions de l'association AXIS en détention et sont évoquées les moments marquants de leur arrestation, leur garde à vue, leur passage judiciaire, jusqu'à leur arrivée en détention. Ces groupes de "déchoquage " offrent un espace collectif de verbalisation aux personnes nouvellement incarcérées, encouragent l'expression des vécus personnels, des émotions (peur, tristesse, etc.) et permet la rencontre et l'échange autour des ressentis (honte, culpabilité, souffrance, etc.) afin d'apporter un apaisement et un début d'acceptation. Un travail de prévention est effectué avec les détenus ; ils sont sensibilisés aux modifications psychique et physique que la détention implique (sensorielle, spatio-temporelle).

Ce temps d'échange est également l'occasion de donner du sens à la détention à travers la question des projets. Il est important que le détenu puisse s'approprier son nouvel espace, fasse appel à ses ressources et s'ancre dans une dynamique constructive. Cette projection peut ouvrir la voie à sa future réinsertion. Systématiquement, l'intervenante effectue un débriefing avant et après le groupe de parole avec les surveillants et signale au chef de bâtiment et au SPIP ses inquiétudes concernant la fragilité d'un détenu. Ces groupes contribuent à l'objectif de prise en charge globale du détenu arrivant, dans le cadre de la prévention du mal-être et des suicides en permettant le repérage et le signalement des détenus plus fragilisés.

ii. Groupe de parole sur les violences « urbaines » et « conjugales / familiales »

Objectifs des groupes

- ≈ Offrir un espace collectif d'expression et de réflexion sur les violences conjugales ou urbaines,
- ≈ Favoriser la prise de conscience de sa propre responsabilité dans les faits de violence,
- ≈ Comprendre les mécanismes de la violence, les facteurs déclencheurs et les situations à risque,
- ≈ Apprendre des alternatives au recours à la violence,
- ≈ Contribuer à la prévention de la récidive.

Écouter les autres sans jugement est important, dans un lieu régi par la violence et les rapports de force. Le cadre est contraignant, mais sa fonction de contenance offre un véritable espace de liberté, qui autorise à être soi-même et à élaborer un sentiment d'appartenance.

La parole est libre et les thèmes proposés par les détenus eux-mêmes favorisent la mobilisation des vécus, des expériences, une réflexion. La cause de la violence est souvent associée à la consommation d'alcool ou de stupéfiants, qui lève les freins, rendant la personne incapable de contrôler son agressivité. Mais il importe de se questionner sur cette agressivité préexistante, qui apparaît d'ailleurs parfois sans consommation de produits.

L'inscription des détenus est volontaire. Ils sont reçus en entretien préalable avant l'intégration du groupe afin :

- ≈ D'étudier les motivations de chacun avant de les inscrire sur les groupes,
- ≈ D'évaluer les contre-indications psychiatriques,
- ≈ D'évaluer la capacité et l'intérêt de cette personne à intégrer le groupe de parole.

La verbalisation des actes aide à susciter des déclics. La motivation principale donnée par les détenus pour s'inscrire à ce groupe est la compréhension de l'acte de violence. Mais c'est toujours un trop-plein, un besoin de parler qu'ils expriment dès leur arrivée sur le groupe, un besoin de partager leur histoire, d'être écouté et de trouver des solutions. Les principales thématiques abordées tout au long des séances concernent principalement l'estime de soi, les rôles hommes/femmes, la représentation du comportement violent, la dynamique couple/famille, les addictions, les stratégies relationnelles et enfin les ressources personnelles. Ces questions sont récurrentes chez les détenus et l'enjeu des groupes est de permettre une élaboration, voire d'accéder à une démarche thérapeutique volontaire. Un débriefing est effectué en fin de session, l'enjeu est que les détenus puissent s'exprimer sur ce qu'ils ont retenu des séances, ce qui a pu être modifié dans leurs représentations, voir comment leur discours a évolué ou non.

Un bilan est donné aux CPIP de chaque détenu : leur comportement en groupe, leur cheminement y sont évoqués et évalués.

Les violences urbaines

Les détenus expriment le besoin de réfléchir sur les mécanismes de la violence, les éléments déclencheurs comme la frustration, l'impulsivité, l'honneur. La relation à l'autre est par nature le lieu privilégié de conflits (quiproquo, incommunicabilité, sentiment d'injustice, honneur, solidarité de quartier), donc les réponses spontanées sont le plus souvent inadaptées, voire violentes. La plupart n'a jamais appris à écouter et encore moins à répondre.

Dans le groupe, le malaise exprimé par les détenus n'est pas nié, mais écouté afin qu'ils ne soient pas contraints de l'exprimer par la violence. C'est d'ailleurs ce respect partagé qui permet peu à peu la responsabilisation de chacun dans l'acte de violence, souvent banalisé, et dans l'importance de savoir gérer ses émotions pour ne pas passer à l'acte et permettre de trouver de nouvelles stratégies pour résoudre les conflits. Les expériences relationnelles des uns font écho à celles des autres et c'est sur cette base que la réflexion s'élabore en commun.

Les violences conjugales et familiales

La violence est un mode de communication inadapté. Permettre aux détenus d'exprimer leur ressenti, leurs émotions est un premier pas pour limiter les risques de récidive. La violence conjugale apparaît parfois comme une projection sur la conjointe de la colère contre les autres, ou contre soi-même, parce qu'on n'a pas su réagir face à une situation difficile.

L'expérience du groupe permet l'apprentissage d'une communication claire, directe, et confiante. Il arrive de revenir sur les situations de malentendus, de projections, d'incompréhensions, de sentiments non exprimés.

Les participants reconnaissent que c'est ce qui a manqué dans la relation du couple. Les recherches d'explication de la violence aident à mettre en relief la responsabilité de chacun dans le processus de passage à l'acte, à prendre conscience que le fait de cogner dans le mur pour éviter de frapper sa conjointe crée chez elle une peur panique qui a le même effet qu'un coup réellement reçu. Cela permet aussi de travailler sur l'empathie. Ils travaillent sur la prise de distance, l'acceptation et observent une évolution du ressenti de leur colère ce qui va dans le sens de la prévention de la récidive. L'inscription des détenus atteste de leur motivation et de leur implication dans cet espace d'expression, de réflexion, de remise en question.

Le groupe est une véritable expérience citoyenne du lien social : la valeur de la parole, la confidentialité, le respect des consignes, le poids de l'exemple, l'engagement, sont éprouvés et mis en œuvre par chacun. L'utilisation d'outils visuels (photos, articles de presse ou issus d'Internet), en lien avec l'actualité sociale, politique et culturelle, a motivé les participants.

L'utilisation de fiches de liaison avec les CPIP est efficace. L'implication des CPIP et la bonne coordination avec l'intervenant permettent un parcours personnalisé du détenu.

iii. Groupe de parole parentalité (Draguignan)

Le groupe de parole "parentalité" se donne pour objectifs d'interroger les représentations des rôles parentaux : celui de soi comme père, celui de la mère, de leur propre parent, de ce qu'être parent signifie pour la personne détenue. Également, il amène le sujet à verbaliser autour des imagos parentaux de chacun, de l'impact de l'éducation dans le processus de construction identitaire. Le processus de répétition pourra être réinterrogé, ainsi que la position active/passive (être/devenir parent, la place du trauma).

Il permet d'interroger la parentalité/l'autorité parentale en détention : il s'agira de travailler sur les relations familiales/conjugales, d'intégrer la parentalité dans le projet de réinsertion, de soutenir l'acceptation des changements liés à la détention, les pertes, les désillusions, d'anticiper la confrontation à la réalité de la réorganisation familiale (places et rôles de chacun ayant subi l'effet de l'incarcération), de travailler sur la coparentalité, d'adapter les prises de décisions concernant l'enfant. Dans cet espace, les détenus sont accompagnés au manque auquel ils sont confrontés, et à la manière dont ils peuvent le vivre, ils peuvent penser/anticiper les temps de rencontre avec l'enfant pendant la détention et dans quel cadre, avec qui. Enfin, il s'agit de les conseiller éducativement sur la manière de parler de leur incarcération à leur enfant, en fonction notamment de leur âge et de la possibilité de verbaliser ou non du détenu.

iv. Bilan quantitatif

CP La Farlède	Nb de séances	Nb de détenus	Nb de participations
Choc carcéral	24	79	79
Violences urbaines	5	6	17
Violences conjugales	21	25	88
TOTAL	50	110	184
22 entretiens préalables à l'intégration dans un groupe de parole			

MA Draguignan	Nb de séances	Nb de détenus	Nb de participations
Choc carcéral	30	97	97
Violences conjugales	37	74	244
Parentalité	9	23	42
TOTAL	76	194	383
51 entretiens préalables à l'intégration dans un groupe de parole			

Les formations de sensibilisation

Expérimentation Label Qualité Probation sur La Farlède, ces formations ont été dispensées sous forme de 3 sessions de 2h pour chaque groupe.

Publics : groupes de 6 à 12 participants.

i. Être père en détention

Dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité, cette action a pour objectifs de :

- ≈ Requalifier le père dans son rôle, fonction de parent notamment sur les plans juridique, moral et socioculturel,
- ≈ Interroger les représentations des rôles parentaux : celui de soi comme père, celui de la mère, de leur propre parent, de ce qu'être parent signifie pour la personne détenue,
- ≈ Amener à verbaliser autour des imagos parentaux de chacun, de l'impact de l'éducation dans le processus de construction identitaire. Le processus de répétition pourra être réinterrogé, ainsi que la position active/passive (être/devenir parent, la place du trauma...)
- ≈ Donner les outils lui permettant de :
- ≈ Garantir les besoins de son enfant en fonction de son âge
- ≈ Contribuer au bien-être psychologique de son enfant,
- ≈ Établir un lien de confiance dans un cadre sécuritaire.
- ≈ Interroger la parentalité/l'autorité parentale en détention : il s'agira de travailler sur les relations familiales/conjugales, d'intégrer la parentalité dans le projet de réinsertion.
- ≈ Soutenir l'acceptation des changements liés à la détention, les pertes, les désillusions
- ≈ Anticiper la confrontation à la réalité de la réorganisation familiale (places et rôles de chacun ayant subi l'effet de l'incarcération)
- ≈ Travailler sur la coparentalité, d'adapter les prises de décisions concernant l'enfant
- ≈ Accompagner les détenus au manque auquel ils sont confrontés, et à la manière dont ils peuvent le vivre
- ≈ Penser les temps de rencontre avec l'enfant pendant la détention : dans quel cadre, avec qui, à quelle fréquence...
- ≈ Sensibiliser les détenus à parler de leur incarcération à leur enfant, adapter son discours en fonction notamment de leur âge, pour favoriser la sécurité psychologique de l'enfant

Les thèmes abordés

Le développement affectif de l'enfant, les différents stades :

- ≈ Besoin primaire, les types d'attachements (sécurisants et insécurisants) chez l'enfant, chez le parent et les attitudes parentales et l'influence de leurs représentations sur la compréhension du monde.
- ≈ Développement affectif et social, la phase d'affirmation et la construction de son identité, l'angoisse de séparation...
- ≈ La maturation et la compréhension globale, l'acquisition des règles de vie, le développement de la motricité fine

Les émotions, les traumatismes émotionnels et les conséquences sur la santé des enfants :

- ≈ Conséquences physiques, psychologiques et comportementales
- ≈ Conséquences sur sa socialisation, le poids du non-dit
- ≈ L'ambivalence affective
- ≈ La parentification
- ≈ L'effet de l'éloignement

Comment la détention peut-elle exacerber les difficultés d'un parent à se représenter et à exercer sa fonction ?

Difficultés d'ordre matériel :

- ≈ Exercice diminué des droits de visite des enfants (conditions de visites et modalités)
- ≈ Difficulté d'honorer l'obligation d'entretien du parent (obligation de répondre financièrement aux besoins de l'enfant) : prise en charge de l'éducation
- ≈ Pas de moyen de communication : manque d'accès aux informations concernant l'enfant (scolarité, santé)
- ≈ Perte du pouvoir de décision (information a posteriori)
- ≈ Méconnaissance des droits et devoirs par les parents détenus (assimilation entre privation de liberté et privation de droits)
- ≈ Dépendance du parent détenu à l'autre parent, à l'institution (reconnaissance en paternité)

Difficultés d'ordre psychologique :

- ≈ La situation pénale autocensure les parents détenus qui ne se sentent pas légitimes : si la pratique de la fonction parentale avant l'incarcération était peu investie, le parent ressent qu'il n'a plus de poids
- ≈ La perte d'autorité, refus d'un contexte de conflit
- ≈ La dépendance des réactions de l'enfant, diminution de la place du parent
- ≈ Le besoin de montrer une image valorisante
- ≈ La victimisation du détenu
- ≈ La responsabilité entravée par la détention (réelle ou imaginaire)

ii. Tisser le lien parents /enfants au-delà des murs

Travailler la parentalité en détention peut être un défi, mais il existe des activités partagées entre les parents détenus et leurs enfants qui peuvent aider à renforcer les liens et à promouvoir le développement familial.

Les objectifs sont multiples :

- ≈ Renforcer les liens entre le père et l'enfant : les activités manuelles permettent d'établir des moments de qualité ensemble renforçant ainsi les liens familiaux et la proximité émotionnelle entre le père et l'enfant.
- ≈ Développer les compétences parentales positives.
- ≈ Favoriser le développement social et émotionnel : les activités manuelles offrent un environnement confortable où les enfants peuvent exprimer leurs émotions et leur créativité tout en étant accompagnés par leur père, elles permettent de renforcer la confiance en soi, l'estime de soi.
- ≈ Promouvoir un apprentissage : développement de la dextérité et de la capacité à écouter et à suivre des instructions.
- ≈ Encourager l'imagination et la créativité : l'art et l'artisanat permettent de stimuler l'imagination et de développer la créativité du père et de l'enfant offrant ainsi un environnement enrichissant pour son développement.
- ≈ Faciliter la réintégration post détention : les activités manuelles peuvent aider à préparer la famille pour une transition tranquille à la vie après la détention, en encourageant et en renforçant une relation père-enfant solide qui peut soutenir le processus de réintégration.
- ≈ Améliorer la communication entre le père et l'enfant : les enfants et leurs pères sont menés à collaborer, à partager, à échanger et à se comprendre mutuellement. Les ateliers permettent aux parents de se rapprocher de leurs enfants en communiquant d'une manière créative et ludique.
- ≈ Développer les capacités physiques et cognitives de l'enfant qui est appelé à utiliser son habileté manuelle, sa coordination et son attention permettant ainsi au père de participer à l'évolution de son enfant.

L'objectif global des activités entre pères et enfants est de créer un environnement favorable pour renforcer la communication, les compétences parentales et les liens familiaux.

Le 04 décembre, une rencontre collective a permis aux enfants et aux parents détenus de partager un moment différent de celui des parloirs et complètent le travail individuel. Au cours d'une après-midi entière, elle réintroduit au sein de la prison, une réalité que vivent tous les enfants.

La présence d'autres enfants dont le père est également incarcéré leur permet de ne pas se sentir stigmatisés. Pour les pères, c'est l'occasion d'être au plus près de la temporalité extérieure.





7 pères encadrés par un magicien professionnel, ont proposé à leurs 10 enfants, un spectacle interactif. En amont de la représentation, 4 ateliers avec Magic Mouss' ont permis aux détenus d'apprendre et préparer les tours avant de se produire devant leurs enfants au gymnase du centre pénitentiaire. Les pères ont été particulièrement investis et impliqués lors des ateliers.

Ces événements se rapprochent de la vie sociale et familiale à l'extérieur, visent à approfondir la relation et la proximité avec les fêtes de fin d'année a un impact particulier pour les familles. A cette occasion, des photos pères-enfants ont également été prises et distribuées ensuite aux familles.

iii. Égalité femme-homme

Les comportements sexistes et les violences sexuelles sont un fait de société qui concerne toutes les catégories sociales, toutes les tranches d'âge et de nombreux espaces de vie. Ils sont notamment liés à la persistance dans la société des inégalités entre les femmes et les hommes, qui s'appuie sur les stéréotypes de sexe. Ces stéréotypes sont ancrés socialement, et ce, dès le plus jeune âge. Ils renforcent les systèmes de normes qui hiérarchisent le féminin et le masculin, justifient une domination et peuvent initier des comportements violents.

Déclarée grande cause nationale du quinquennat par le président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes engage l'ensemble du Gouvernement. Qu'il s'agisse de transmettre et de diffuser une culture de l'égalité dès le plus jeune âge, d'enrayer les inégalités de salaire et de favoriser une meilleure conciliation des temps de vie, de prévenir et combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, de promouvoir la parité dans toutes les sphères de la société, la mobilisation doit être constante partout où les inégalités continuent de s'exercer : à l'école, dans la rue, dans les administrations et les entreprises, dans les transports, dans les médias, dans les territoires, dans les foyers, ou encore sur Internet.

En 2022, 9% des femmes se disent victimes de violences conjugales, physiques ou sexuelles et 11% d'injures, insultes ou dénigrement de la part de leur conjoint, autant de violences psychologiques et verbales. Les femmes sont le plus souvent victimes d'un proche ou de leur conjoint.

Les objectifs sont :

- ≈ Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.
- ≈ Questionner les représentations sur les femmes, sur son rapport au masculin/féminin, la notion de virilité,
- ≈ Sensibiliser aux stéréotypes de genre et à l'impact sur le vivre-ensemble,
- ≈ Évoquer les différentes formes de maltraitance,
- ≈ Notion de consentement,
- ≈ Passage à l'acte et les mécanismes conduisant à la violence,
- ≈ Gestion des émotions,
- ≈ Impact de l'environnement et de la consommation de produits,
- ≈ Favoriser une prise de conscience des inégalités femme-homme et des conséquences des violences sexistes.

iv. Bilan quantitatif et qualitatif

CP La Parlède	Nb de séances	Nb de détenus
Être père en détention	9	17
Tisser des liens parents-enfants	5	17
Égalité Femme / Homme	9	22
TOTAL	23	56

Qualitatif :

- ≈ Accueillir la parole de chacun et la valorisation du discours
- ≈ Expression des émotions, du questionnement et de la pensée
- ≈ Sens donné à l’incarcération
- ≈ Changements permis par les groupes
- ≈ Établissement ou rétablissement du lien familial complexe voire inexistant
- ≈ Projection dans l’avenir, insertion encouragée
- ≈ Stéréotypes de genre repensé
- ≈ Implication dans la parentalité
- ≈ Investissement de l’accès aux droits
- ≈ Services partenaires sollicités par les individus
- ≈ Capacités de non-jugement et d’écoute développées
- ≈ Estime de soi et empathie renforcée
- ≈ Témoignages positifs des détenus et des partenaires quant à l’intérêt des groupes de parole

3. MAISON DES PARENTS

Les évolutions 2023

Depuis juillet 2023, la Maison des Parents a pris un nouveau tournant, que ça soit en terme stratégique, humains ou d'environnement.

Auparavant, l'équipe se composait d'une psychologue-coordinatrice, une médiatrice sociale et une volontaire en service civique. Depuis AXIS, a fait le choix de scinder les postes coordination et psychologue en deux, afin de développer l'aspect stratégique du pilotage de la Maison des Parents. L'équipe est maintenant composée :



Coordinatrice
(0,80 ETP)



Psychologue
(0,20 ETP)



Médiatrice
(0,50 ETP)



2 Services civiques
(24H/s)



Bénévoles

Cette nouvelle équipe a impulsé une nouvelle dynamique et notamment un travail de projet stratégique sur le pilotage de la structure (voir annexe 1). Ce développement, nous permet d'envisager d'être un lieu ressource, amené à se déployer sur d'autres territoires de Toulon. Afin d'y répondre, la volonté de l'association, est de pouvoir augmenter également les temps partiels de la coordinatrice et de la psychologue, au rapport des demandes croissantes des bénéficiaires et de l'activité. A la demande des bénéficiaires, des travaux de peinture et d'aménagement, ont été effectués au sein des locaux de la Maison des Parents. Le but était de rendre les locaux plus accueillants et chaleureux, mais aussi de repenser les espaces. Un investissement de mobilier et d'équipement a été réalisé (meubles et jouets pour enfants, bibliothèque mobile, point-information, documentation et numérique, etc.).



Description de l'action

La Maison des Parents AXIS est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation situé au cœur du quartier Rodeilhac de Toulon-Ouest. La Maison des Parents AXIS est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation situé au cœur du quartier Rodeilhac de Toulon-Ouest.

Le soutien à la fonction parentale est l'objectif principal de toutes les activités proposées ; la finalité est de favoriser les conditions permettant aux parents d'assumer leur responsabilité parentale comme premiers éducateurs de leurs enfants.

La Maison des Parents est un lieu ressource pour les bénéficiaires. Le personnel accueillant fait preuve de qualités d'écoute, d'empathie, de discrétion, et d'une grande disponibilité.

La structure permet aux familles de partager des moments ludiques et conviviaux, de rencontrer des professionnels, de découvrir des activités, des lieux culturels, de créer du lien, et de trouver un espace de confidentialité, de communication, où l'on peut venir se confier, apaiser les tensions, être écouté, conseillé, rassuré.

Rappel des objectifs

- ≈ Soutenir les parents en difficultés, par des conseils éclairés,
- ≈ Favoriser la rencontre et l'échange entre parents, avec des professionnels sur des questions d'éducation, de santé, de citoyenneté et permettre un partage d'expériences
- ≈ Encourager la création de liens entre les familles, l'école et le quartier
- ≈ Favoriser le respect de l'autre, l'écoute mutuelle et la tolérance

Public bénéficiaire

Les usagers viennent essentiellement de Rodeilhac et du Pont du Las, mais également des autres quartiers toulonnais classés principalement en QPV : Centre-Ville, Pontcarral, Jonquet, Beaucaire, etc....

Notre public est composé essentiellement de femmes et d'enfants et quelques pères partagent parfois les activités. Toutes les cultures, religions, mais aussi tous les statuts : familial, professionnel ou social, sont représentés, sans aucune exclusion, dans le respect de chacun. Le cadre de notre règlement intérieur et nos valeurs associatives contribuent à favoriser cette tolérance et bienveillance.

L'accueil

La Maison des Parents est ouverte au public tous les jours, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Le planning des activités et des ateliers est affiché dans la structure et communiqué chaque semaine aux participants par mail, WhatsApp, sur notre page Instagram et Facebook, ainsi que sur le site Internet de l'association.

Objectifs et indicateurs

Évaluation quantitative 2023

- ≈ 204 personnes ont participé aux activités de la Maison des Parents.
- ≈ 191 ateliers ont été organisés.
- ≈ 54 personnes ont été suivies en accompagnements psychologiques
- ≈ 129 entretiens psychologiques
- ≈ 108 groupes de paroles animés par la psychologue
- ≈ 173 permanences administratives
- ≈ 1070 participations (activités, ateliers, permanences...)

Pour les ateliers, la fréquentation s'évalue à 801 participations cumulées. La majorité des personnes reçues cette année sont des femmes et des enfants et habitant les quartiers QPV de Rodheilac - Le Pont du Las. Les adultes ont entre 23 et 70 ans. Les enfants ont entre 2 et 12 ans (hors adolescents). Les adultes sont dans une situation maritale ou célibataire et majoritairement sans emplois.

Évaluation qualitative 2023

La Maison des Parents a fait la preuve de son utilité à travers les diverses activités qu'elle propose : des activités toujours renouvelées en fonction des demandes et des besoins des participants. Ces activités et le partage d'expériences ont favorisé le lien social.

Un accompagnement de proximité adapté aux besoins de chacun a permis de prendre en compte les problématiques familiales. Ces problématiques sont diverses :

- ≈ Aide et accompagnement dans les démarches institutionnels (aide coup de pouce, dossier MDPH ou CAF etc.)
- ≈ Violence intrafamiliale
- ≈ Séparation familiale - famille recomposée TDAH G Dys
- ≈ Addictions aux écrans
- ≈ Addictions aux jeux de hasard ou vidéos
- ≈ Difficultés liées à la période de l'adolescence (...)

Le travail de partenariat a encouragé la création de liens entre les familles et l'école, mais aussi auprès des partenaires sociaux. Outre le soutien à la parentalité, la Maison des parents est un outil pour favoriser la notion de citoyenneté et de vivre ensemble, permettant aux parents et aux enfants de mieux se positionner en tant qu'acteurs citoyens dans leur quartier. La Maison des Parents a répondu au besoin du public pour faire face à leurs difficultés familiales, éducatives, psychologiques, administratives et sociales. C'est un lieu ressource favorisant le lien et le répit parental.

Les activités de la Maison des Parents

i. Ateliers parents solidaires

Les ateliers parents solidaires forment des espaces d'entraide et de partage des compétences des parents. Ces ateliers participatifs ont lieu une à deux fois par semaine pour échanger des idées, des services, des recettes de cuisine, des conseils... Le but étant de partager des bons moments, d'avoir un soutien collectif comme : un café, des pique-nique. Mais aussi de libérer leurs paroles s'ils traversent des mauvaises expériences... Participer à des sorties, des jeux, des balades ; s'entraider ou se dépanner (courses, bricolage, etc.), faire ensemble des activités manuelles, artistiques, ludiques.



Photographies de l'atelier solidaire "Trousse pour la rentrée"

Le Jardin est mis à disposition des participants souhaitant s'inscrire dans une démarche sociale et solidaire. Les ateliers sont sous forme de groupes d'entraide entre parents suivant les propositions des parents. Ils sont donc plus ou moins investis en fonction des besoins de ceux-ci. L'objectif est de lutter contre l'isolement, de favoriser le répit parental et de renforcer la solidarité entre les parents. Également, de travailler sur la saisonnalité des produits du jardin.

La médiatrice agit en tant que régulatrice des échanges, elle insuffle une dynamique bienveillante. Chaque parent, peut profiter du jardin et de sa récolte pour son foyer et ses enfants. C'est un travail valorisant pour eux puisqu'en investissant dans la terre, ils en récoltent les fruits ou légumes. Nous avons travaillé à développer cette thématique d'atelier sur le jardin sur une fiche projet à part entière, mais là entre parents et enfants en faveur de l'éducation aux valeurs du développement durable. En effet, le développement durable, et la volonté gouvernementale de devenir des citoyens responsables de notre environnement font écho à un réel besoin au sein des quartiers. Le besoin de retour à la nature, de comprendre le monde qui nous entoure et de pouvoir cultiver dans le but de partager les récoltes par la suite, dans un écosystème solidaire.

Cette année 2023, ce sont des femmes (en majorité) dans des situations précaires, honteuses de leurs conditions de vie matérielle et familiale qui ont pu trouver leur place auprès d'autres femmes et se sentir valorisées par cette activité nature. Évidemment, nous sommes restés vigilants à faire respecter la notion de vivre ensemble malgré les différences au sein du groupe. L'atelier a été maintenu même les fois où il y avait peu d'inscrits, car les personnes investies ce jour-là ont fait l'effort de sortir de leur lourd quotidien, de prendre un temps pour elles. C'est important pour ces bénéficiaires, qu'elles sont attendues quelque part, cela redonne du sens à leur existence et leur permet de se sentir moins seules. Elles se préparent, s'habillent, font un gâteau à partager avec les autres. La rupture de l'isolement commence parfois par là. C'est primordial de montrer que le groupe continue d'exister malgré l'absence de certaines, car c'est rassurant de savoir qu'elles ont manqué aux autres, qu'on s'inquiète pour elles et que tout ne disparaît pas quand elles n'arrivent pas à se mobiliser. La médiatrice a fait des propositions d'activités variées principalement des activités manuelles, comme le fait de créer un objet/une œuvre, cela participe à la restauration de l'estime et la confiance en soi. Malgré l'utilisation, d'un maximum de matériel recyclé (bouteilles en verre, chutes de tissu...) cet atelier demande un budget plus important que les autres.

Les activités proposées :

- ≈ Activités manuelles et créatives. Quelques exemples : couture (étui de téléphone, customisation de vieux vêtements, tricot, trousse), Porte-clés, Attrape-rêves, maquette, décorations de Noël,...
- ≈ Fabrication de produits maison : lessive, produit pour le sol
- ≈ Atelier cosmétique (fabrication d'une lotion anti-moustique)
- ≈ Atelier peinture avec Unis Cité (dessin d'un paysage)
- ≈ Ateliers bien-être (sophrologie, art thérapie : mandala, sculpture, aquarelle, etc.)
- ≈ Remise en forme (marche nordique, marche) Événements : pique-nique, sorties culturelle, fêtes...
- ≈ Jardin : cultiver un potager, les bases du jardinage
- ≈ Grafiteria, brocante du printemps

L'association Le Gem un autre chemin, bénéficiant à l'accès du jardin une fois par semaine a animé des ateliers jardinage le lundi matin. Les parents ont pu se joindre au groupe des personnes présentant un handicap psychique. Afin de favoriser l'inclusion de tous, une journée pique-nique et plantations a été organisé au printemps.

ii. Ateliers parents-enfants

Ces ateliers sont proposés à l'attention des parents avec leurs enfants. Ce sont des ateliers ludiques, créatifs, manuels, éducatifs, sportifs, des sorties... Les séances se déroulent tous les mercredis après-midi de 14h à 16h et jusqu'à plusieurs fois pendant les vacances scolaires.

Cette année 2023, les activités proposées ont été adaptées par la médiatrice en fonction de l'âge des enfants inscrits et des difficultés repérées chez les familles comme les problèmes d'hygiène, les difficultés de concentration...

La salle d'atelier et le jardin ont été mis à disposition des familles, le temps d'atelier pouvant être trop long selon l'âge et l'individualité des enfants. Le jardin a permis aux mamans de jouer avec leurs enfants, dans un cadre sécurisant, pour que les enfants puissent prendre l'air, accompagné par la volontaire en service civique. Pendant que la médiatrice et les autres parents poursuivaient l'activité avec les enfants en capacité de participer l'atelier dans son ensemble. Un public très diversifié participe, au niveau social, culturel et éducatif, des parents aisés et des parents très défavorisés avec des problématiques différentes (orientations de familles par l'Aide Sociale à l'Enfance, le SAVS). Ce qui a demandé une adaptation et une vigilance accrue des intervenantes. La participation régulière des familles a mis à jour de grandes difficultés éducatives et relationnelles. Cela a permis la remobilisation des parents sur ces temps, car certains parents décrochaient sur leurs téléphones en cas de difficultés avec leurs enfants. Les parents qui ne se sentaient pas en mesure d'intervenir dans les activités ont été amenés par la médiatrice à faire avec leurs enfants sans craindre de mal faire. Elle a valorisé les compétences parentales en matière de créativité. Ils se sont investis davantage dans l'apprentissage des enfants et investis dans les ateliers. La posture parentale a évolué. Le parent s'est senti moins jugé par les autres face aux difficultés présentées par son enfant (troubles autistiques, retard d'apprentissage ou du langage...Et face à ses propres difficultés éducatives.) Au fil des rencontres nous avons pu constater une amélioration de la communication entre parent et enfant. Des échanges joyeux et un plaisir partagé.

Activités proposées :

- ≈ Activités manuelles : liste au père Noël, bracelets en perles, pots à crayons personnalisés, bougeoir ; réalisation collective d'un tableau, réalisation d'un tableau artistique personnalisé, création de chauve-souris, boules de Noël, sacs petits lapin avec assiettes en carton, cadeau de la fête des pères et mères, poterie, tableau avec des graines, peinture de galets, tableau du temps, art plastique (champs de fleurs), marionnettes d'animaux, décorations de galet...
- ≈ Activités éducatives : éducation à l'hygiène de vie (tableau semainier), gestion des émotions (bouteille des émotions), séances de sophrologie avec l'association Pause je respire j'ai sophro (Quinzaine des familles), kermesse avec la caravane éducative de La Ligue 83 sur la citoyenneté ; Ciné débat avec Unis Cité (séances de dessins animés sur la différence, et les cultures du monde). Activités scientifiques au local des Petits débrouillards. Caravane lecture avec La Ligue 83.

- ≈ Jardin : observation de la croissance des plantations, des insectes, des fleurs, récoltes, montage collectif de la cabane des enfants (désherbage, ratissage...), goûters hebdomadaires et jeux récréatifs dans le jardin, chasse aux œufs, chasse aux trésors. Création d'une maison pour insectes au jardin.
- ≈ Jeux : de société, mimes, dessin, c'est gagné...
- ≈ Sorties : visite de l'Eco Ferme départementale de La barre, pique-nique au Parc Alexandre 1er, chasse aux œufs, sortie à la piscine municipale, chasse aux sorcières...
- ≈ Sport : activités sportives avec UFOLEP83



Photographies de l'atelier parents enfants

iii. Tous connectés

Depuis 2005, la structure a été labellisée par le dispositif national « Point Info famille » qui a pour vocation de faciliter l'accès aux informations et à simplifier les démarches quotidiennes en proposant aux familles des points d'information accessibles, susceptibles de les orienter rapidement et efficacement vers les structures adéquates.

En 2020, nous avons développé un projet en faveur de l'inclusion numérique, grâce à un partenariat financier de la CAF, la MSA et Pôle Emploi, conjuguant ateliers informatiques et accès libre Internet. Ce soutien financier nous a permis de repenser et de redéfinir cette prestation que nous mettons à disposition du public et qui a évolué en tenant compte du contexte actuel de dématérialisation des démarches les plus courantes et des progrès technologiques.

En 2023, nous avons modernisé le point connecté pour les usagers. Avec un mobilier adapté aux différents temps d'usages. Un ordinateur connecté à Internet y est mis à disposition pour les démarches en ligne, avec possibilité d'impression.

L'atelier numérique

Animation d'ateliers numériques une fois par semaine (lundi après-midi) pour aider les usagers à se familiariser avec les outils informatiques, effectuer un apprentissage des savoirs de base en matière numérique, développer des compétences afin d'accéder à son utilisation pratique des plates-formes en ligne et un usage concret de la dématérialisation.

Lors de l'inscription aux ateliers numériques, une fiche d'évaluation est renseignée concernant les connaissances des personnes. L'accompagnement numérique est dans l'objectif de la Maison des Parents de venir en aide aux familles souvent démunies dans leur accès aux droits, face à la complexité des démarches en ligne. Le groupe leur permet de se sentir soutenues dans l'apprentissage numérique (entraide mutuelle) et moins isolées avec leurs difficultés. Les familles viennent régulièrement sur cet atelier parce qu'elles y trouvent une réelle aide et éprouvent la satisfaction d'arriver à se débrouiller enfin seules.

Chaque séance est séquencée en trois temps : un temps d'évaluation et de présentation, un temps de mise en pratique et enfin un temps de travail en autonomie. Selon le thème, plusieurs ateliers sont nécessaires pour arriver à une certaine autonomie. Nous proposons aux participants de travailler sur ordinateur et tablette, mais la plupart demandent aussi à utiliser leur téléphone afin de pouvoir y poursuivre leurs démarches, en dehors des ateliers. Le public est bien souvent en difficulté pour lire et écrire. Les informations et les présentations doivent être courtes et adaptées se basant sur le visuel avec surtout des exercices pratiques. Le questionnaire « évaluation » à l'écrit par les usagers est trop compliqué et leur satisfaction et leurs capacités d'autonomie se mesurent oralement.

Les thèmes de travail des séances sont définis selon les besoins communs des inscrits. Les thématiques suivantes ont pu être abordées :

- ≈ Les démarches en ligne : création d'une boîte email, impôts. gouv, CPAM, Info CAF, création d'un compte Améli, pôle emploi, France Connect, inclusion bancaire, personnel des comptes en ligne
- ≈ L'élaboration de courriers administratifs, traitement de texte, cv et lettre de motivation, l'envoi d'un email, etc.
- ≈ L'utilisation et fonctionnement de la tablette, utilisation de l'ordinateur
- ≈ Créer du lien même à distance par l'utilisation des réseaux sociaux,

L'intervenante maîtrise tous les champs du numérique dont ont besoin les personnes. Elle est capable sur une même séance d'aborder et d'approfondir plusieurs thèmes en fonction des besoins des personnes.

Les ateliers peuvent être aussi thématiques en fonction de l'actualité, comme avec :

- ≈ L'aide "coup de pouce" l'explication de la démarche et du procédé en dématérialisé
- ≈ L'application "Clear Scanner" pour scanner des documents via son smartphone
- ≈ Tipi, nouvelle application de la CAF pour les familles, programmée en janvier 2024

E-administration

Mise à disposition d'un espace numérique de qualité dédié à un accès Internet permettant d'effectuer soi-même ses démarches en ligne. Chaque bénéficiaire a pu accéder de façon autonome à de multiples services ainsi qu'aux principaux sites Internet et consulter ses différents comptes ou espaces personnels, effectuer ses demandes, ses déclarations, modifications de situation, etc... Grâce à un ordinateur et un photocopieur et une connexion gratuite, utilisable et exploitable à tout moment, pendant les créneaux d'ouverture de la structure.

Les intervenants d'AXIS sont présents et ont un rôle de veille et de faire-faire, plutôt que « faire à la place ». Cependant, dans la majeure partie des demandes d'utilisation de la borne numérique, les personnes ont besoin d'être accompagnées et guidées. Elles arrivent souvent avec des démarches à faire en urgence (réponse ou dossier à compléter pour les institutions...). Elles s'agacent facilement et un temps de réassurance est nécessaire. Nous pouvons réorienter ces personnes sur l'atelier numérique afin qu'elles puissent consolider leur savoir.

Les utilisateurs qui souhaitent imprimer leurs documents devront s'acquitter des frais d'impression, à raison de 0.20 € la copie). Les usagers de l'atelier numérique doivent être inscrits à La Maison des Parents pour le montant symbolique de 10 €/an et par famille.

Pour la période, le nombre de « connectés » : accueillis et renseignés sur l'espace en libre accès : 52 personnes dont 3 en autonomie complète.

iv. Petit déjeuner de l'info

Les petits-déjeuners de l'information ont eu lieu 1 fois par semaine en fonction des disponibilités des intervenants bénévoles. Les intervenants ont été invités à présenter leurs actions, leurs domaines d'interventions aux parents. Cela a permis aux parents de s'informer et d'acquérir des connaissances sur des thématiques liées à la vie familiale et sociale, la parentalité, l'éducation, la scolarité, la santé, la culture... Un temps d'échange, entre eux et avec des professionnels favorise la création du lien social. Ce format d'intervention favorise le dialogue permettant de créer un lien direct entre le responsable et le public. Les intervenants ont présenté leur association avec conviction ce qui a plu aux familles. Pour la période, la médiatrice a dû temporeriser les questions et réactions des familles qui sur des thèmes touchant leur quotidien difficile comme les transports par exemple. La médiatrice a veillé à réguler la parole et à apaiser les prises de position de chacun. Un travail basé sur la réappropriation des codes sociaux, le respect et la tolérance des idées de chacun.

À noter que cette année nous avons rencontré des difficultés à renouveler les intervenants extérieurs qui viennent sur leur temps de travail et gratuitement. De ce fait, la médiatrice a animé 4 ateliers sur des sujets (harcèlement scolaire, addictions, les jeux vidéo, discussion sur le plan Vigipirate) préoccupants les parents ou leur permettant de s'ouvrir sur l'extérieur.

Tous les thèmes qui ont été abordés sont par exemple :

- ≈ Culture : réservations prises auprès de Cultures du Cœur 83, le Pôle jeunesse, le Théâtre Liberté...
- ≈ La sécurité routière : Rappel du code de la route et exercices d'entraînement
- ≈ Emploi : Ilot du Var, JOB à Cœur, Association Aladin (chantiers d'insertion)
- ≈ Mobilité : Réseau Mistral, Maison de la mobilité
- ≈ Développement durable : Sittomat (recyclage), l'Amarre, Entr'âge
- ≈ Santé : Promo-soin, gestion de la canicule, codes83
- ≈ Droits : CAFVACAF, PASS-SPORT ; Crédit municipal

v. Café des parents – groupe de parole

Le café des parents à lieu 1 fois par semaine sous forme de groupe de parole, animé par la psychologue de La Maison des Parents. Ce groupe permet aux parents d'exprimer leurs difficultés, d'être écouté, de partager leur expérience en tant que parents ou grands-parents, de se sentir soutenus les uns par les autres et de trouver des réponses à leurs problématiques.

Les thèmes abordés sont choisis par les parents d'une séance sur l'autre ou proposés par la psychologue en fonction de l'actualité et des besoins repérés. Les parents apprécient d'avoir un éclairage psychologique sur les sujets abordés. L'importance de la confidentialité du groupe est régulièrement rappelée afin que chacun puisse s'exprimer librement. L'intervenante insiste sur la nécessité d'un respect exemplaire des participants et d'une grande tolérance. Un temps peut également être pris après la séance pour des entretiens individuels avec la psychologue si le besoin s'en fait sentir ou si certains participants ne sont pas parvenus à s'exprimer de manière volontaire. Il arrive que la séance amorce une demande de suivi psychologique ou débouche sur une orientation vers une structure adaptée. Sur la période, les parents ont exprimé de manière récurrente de l'anxiété et de la dépression. Les parents ont abordé des thématiques familiales tournées vers l'enfance et l'adolescence. La psychologue a pu recevoir des personnes trop en souffrance pour poursuivre l'atelier et venant bousculer l'équilibre fragile des autres participantes. Des rendez-vous individuels, ont été proposés aux personnes en difficulté pour les aider à reprendre petit à petit leur place au sein du groupe.

vi. Permanence administrative

La médiatrice est affectée à 0.50 ETP sur La Maison des Parents dans le cadre d'un contrat Adulte Relais. Elle mène son action sur notre structure, en étant au plus près des habitants par le biais de la Médiation et d'un accompagnement individualisé. Ses missions s'intègrent de plein droit dans nos activités d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation et consistent à :

- ≈ Identifier les publics cibles et aller à la rencontre des habitants
- ≈ Proposer un accompagnement individualisé et une aide administrative
- ≈ Accompagner (physiquement si besoin) les habitants dans leurs démarches auprès des différents organismes (CAF, CPAM, Pôle Emploi, services municipaux, départementaux et préfectoraux, professionnels de santé...)
- ≈ Accompagner d'éventuels conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux. Aider les parents à exercer leur responsabilité parentale

La médiatrice de proximité a répondu aux besoins du public d'être soutenu et accompagné dans ses démarches administratives pour lesquelles il rencontre de grandes difficultés. La majorité des bénéficiaires sont issus de l'immigration et sont âgés de 24 à 65 ans.

Les mères célibataires renoncent à se déplacer dans les administrations, car elles rencontrent des difficultés à s'exprimer en français. Les personnes souffrent d'isolement engendré par l'exclusion sociale. Elles se sentent stigmatisées et ont besoin d'échanges, de partages. Des familles rencontrées dans le cadre d'un accompagnement administratif ont confié leurs problèmes familiaux. Ils ont trouvé un accueil attentif qui leur a permis d'oser faire la démarche vers une aide personnelle ou familiale avec la psychologue, ainsi que de rompre leur isolement en s'inscrivant à des activités proposées par les associations de leur quartier (sorties, ateliers...).

Les démarches effectuées : dossier de retraite à la CARSAT, demande de chèque énergie, dossier DALO, échanges et suivis avec la préfecture, inscription pôle emploi, dossier MDPH, démarche auprès de la CAF, démarche auprès de la CPAM, orientation vers la Mission locale, courrier pour la mairie de Toulon, courrier pour une assurance auto, renouvellement logement social, orientation AS, renouvellement carte séjour, recours gracieux, déclaration sur le revenu, inscription à la cantine, demande d'aide CPAM.

Sur la période, la médiatrice a pris en charge 55 personnes pour lesquelles au moins une démarche d'orientation ou d'accompagnement a été effectuée et assuré 173 rendez-vous.

vii. Bilan quantitatif

Activités	Nb de séances	Nb de bénéficiaires parents et enfants	Nb de participation
Atelier parents solidaires	54	23	280
Atelier parents-enfants	45	53	172
Atelier numérique	35	23	96
Petit déjeuner	28	22	173
Café des parents	29	18	165
Total	191	139	886

Les changements 2023

Pour donner suite au départ de la coordinatrice/psychologue ainsi que de la secrétaire de direction, une stratégie d'évolution a été mis en place. En effet, depuis mars 2023, la secrétaire a été remplacée par une assistante de direction, répondant plus facilement au besoin des antennes de l'association, mais aussi à la demande de rendu statistique des bilans à destination des financeurs de l'association. En juillet 2023, c'est la coordinatrice/psychologue de la Maison des Parents, qui est parti pour un nouveau poste au sein du département, cela a permis d'opter pour une stratégie différente de poste à la Maison des Parents. La solution la plus optimale apparut pour le développement de la Maison des Parents a été de séparer le poste de coordination (pourvu en juillet) et le poste de psychologue (pourvu en octobre 2023). Ce choix coûteux financièrement n'a pas permis de prendre ces deux professionnels en temps plein sur 2023, mais c'est la volonté de notre association pour 2024.

Les moyens humains n'ont pas été suffisants pour chaque temps d'action, car avec la précarisation des situations sociales, l'augmentation des fragilités et troubles psychologiques, l'augmentation des phénomènes de violences intrafamiliales et conjugales impliquent, pour les professionnels de l'action, d'adapter leur accompagnement, de bénéficier de nouvelles compétences par le biais de la formation continue, de faire évoluer à la hausse de leur temps de travail afin de pouvoir répondre aux demandes des bénéficiaires. Également, un débordement de l'activité des services de l'enfance du département, sur l'activité de la maison des parents nécessite des temps d'actions supplémentaires pour les professionnels de celle-ci. Le retour des professionnels de la ville de Toulon, sur des thématiques liés à la parentalité sur des QPV actuels, ou futurs QPV de la ville, nécessite le développement de projets adaptés sur le territoire et une augmentation significative des besoins humains ainsi que de temps de travail afin d'agir auprès de famille en difficulté. L'accueil quotidien des familles demande une disponibilité importante à l'accueil de la Maison des Parents en parallèle des activités de la coordinatrice, de la médiatrice et de la psychologue. Le besoin d'un éducateur pour aider les parents et les enfants par des outils plus concrets se fait sentir pour compléter l'équipe de la structure.

Il y a d'autres actions financées dans le cadre de l'action « Parents, acteurs de prévention » se déroulant à la Maison des Parents et faisant l'objet d'un bilan distinct.

4. HABITANTS, ACTEURS DE PREVENTION

Accompagnement individuel

i. La permanence administrative

Une salariée est affectée à 0.50 ETP sur La Maison des Parents dans le cadre d'un contrat Adulte Relais. Elle mène son action sur notre structure, en étant au plus près des habitants par le biais de la Médiation et d'un accompagnement individualisé. Ses missions s'intègrent de plein droit dans nos activités d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation et consistent à :

- ≈ Identifier les publics cibles et aller à la rencontre des habitants
- ≈ Proposer un accompagnement individualisé et une aide administrative
- ≈ Accompagner (physiquement si besoin) les habitants dans leurs démarches auprès des différents organismes (CAF, CPAM, Pôle Emploi, services municipaux, départementaux et préfectoraux, professionnels de santé...
- ≈ Accompagner d'éventuels conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux
- ≈ Aider les parents à exercer leur responsabilité parentale

La médiatrice de proximité a répondu aux besoins du public d'être soutenu et accompagné dans ses démarches administratives pour lesquelles il rencontre de grande difficulté. La majorité des bénéficiaires sont issus de l'immigration et sont âgés de 30 à 65 ans Les mères célibataires renoncent à se déplacer dans les administrations, car elles rencontrent des difficultés à s'exprimer en français. Les personnes souffrent d'isolement engendré par l'exclusion sociale. Elles se sentent stigmatisées et ont besoin d'échanges, de partages. Des familles rencontrées dans le cadre d'un accompagnement administratif ont confié leurs problèmes familiaux. Ils ont trouvé un accueil attentif qui leur a permis d'oser faire la démarche vers une aide personnelle ou familiale avec la psychologue, ainsi que de rompre leur isolement en s'inscrivant à des activités proposées par les associations de leur quartier (sorties, ateliers...).

Les démarches effectuées :

Dossier de retraite à la CARSAT, demande de chèque énergies, dossier DALO, échanges et suivis avec la préfecture, inscription pôle emploi, dossier MDPH, démarche auprès de la caf, démarche auprès de la CPAM, orientation vers la Mission locale, courrier pour la mairie de Toulon, courrier pour une assurance auto, renouvellement logement social, orientation AS, renouvellement carte séjour, recours gracieux, déclaration sur le revenu, inscription à la cantine, demande d'aide CPAM.

Sur la période, la médiatrice a pris en charge 39 personnes pour lesquelles au moins une démarche d'orientation ou d'accompagnement a été effectuée et assuré 154 rendez-vous et entretiens, soit 4 RDV en moyenne par personne.

ii. Entretiens individuels et suivis avec la psychologue

La présence de la psychologue sur la structure de la Maison des Parents a facilité l'accès aux soins pour des personnes qui n'auraient jamais osé franchir le pas. Les parents se sont saisis de sa présence sur les ateliers parents/enfants pour demander des conseils, un éclairage ou confier leurs difficultés.

L'aide sociale à l'enfance, l'ADSEAAV, le SAVS, la LVP, la crèche du CEDIS, nous orientent des familles en connaissant l'accueil qui est réservé aux parents en difficultés sociales. Un cadre souple, contenant et bienveillant, une veille des situations, des échanges avec les travailleurs sociaux, des possibilités d'accompagnement global de la famille aussi bien au niveau individuel que collectif. Des parents se sont également directement présentés à la Maison des Parents à la suite d'événements familiaux difficiles (perte d'un parent, crise d'un adolescent, annonce d'une maladie, peurs d'un ex-conjoint...) lorsqu'ils se sont sentis débordés par leurs émotions. Des entretiens téléphoniques ont également pu être réalisés dans les situations d'urgence. Pour répondre à la demande d'accompagnement psychologique 3½ journées ont été nécessaires.

Entretiens avec les parents

Nous pouvons noter une souffrance psychologique accrue à la suite de la crise sanitaire et des troubles psychiques qui se sont amplifiés. Pendant les précédentes années, les parents se sont retrouvés isolés de leur famille et ils ont dû gérer les problèmes seuls sans le soutien de leurs proches (frères et sœurs, tantes, oncles, grands parents ou amis). La distance s'est creusée parfois jusqu'à la rupture dans les couples et les familles. Les parents célibataires se sont retrouvés encore plus en difficulté. Les problématiques repérées et exprimées par les parents sont variées et peuvent souvent être cumulatives : dépression, anxiété, solitude, décompensation, violence conjugale, verbale/ physique, stress post traumatique à la suite de violences physiques et/ou violences sexuelles, stress post traumatique à la suite à des maltraitances subies dans l'enfance et ressurgissant avec le développement de l'enfant, difficultés relationnelles entre grands-parents et leurs enfants et les petits enfants, perte d'un enfant, avortement, fausse couche, perte du conjoint, d'un parent, problèmes rencontrés avec son adolescent, souffrance des parents dont les enfants sont placés en foyer, souffrance par rapport à la maladie (cancer...)

Entretiens avec les enfants

Les entretiens enfants peuvent faire suite aux entretiens parents, selon les situations l'enfant est reçu seul pour lui laisser un espace d'écoute et de parole. Les problématiques rencontrées sont également nombreuses : troubles anxieux, tristesse, troubles du sommeil, souffrance à la suite de l'abandon du père et souffrance de l'enfant/décès du père, comportements violents, problèmes d'investissement scolaire, trouble du langage à la suite d'une situation familiale conflictuelles/un décès, dévalorisation et perte de l'estime de soi suite à du harcèlement scolaire, suite à d'autres problématiques (dyspraxie, dyslexie...), rejet de l'adolescent par sa mère, conflit avec ses parents, difficulté à trouver sa place dans la fratrie, rivalité fraternelle, adolescent en rupture scolaire, incarcération d'un parent.

Entretiens parents/enfants

Ces entretiens peuvent précéder les entretiens avec l'enfant qui sera plus tard reçu seul selon des problématiques ou se réaliser toujours en présence des parents. Les entretiens familiaux permettent de comprendre la dynamique familiale. Ces séances permettent de travailler sur les difficultés d'attachement mère/enfant (holding, handling), les difficultés d'une mère à poser des limites à l'enfant, les difficultés relationnelles parents/enfant, les comportements violents des enfants envers leurs frères et sœurs et leurs parents, les souffrances endurées par la famille à la suite d'un deuil...

Par exemple, une mère en difficulté avec ses adolescents sera reçue en famille pour mettre à jour les conflits de rivalité et proposer des aménagements pour réduire les tensions.

Autre exemple : une mère ayant subi des violences conjugales quand l'enfant était jeune sera reçue en entretien parents/enfants pour mettre des mots sur ce que la dyade a vécu et qui ressort à présent dans la relation parents/enfant.

La psychologue propose des situations de jeux entre les parents et l'enfant pour les plus petits. Ces séances sont l'occasion de guidance parentale en fonction des situations qui peuvent se dérouler pendant les rencontres (crises de colère, d'opposition...). Le travail avec la famille n'est pas de mettre en évidence les carences du parent, mais d'appuyer et de valoriser ses compétences et de rétablir des relations plus harmonieuses entre le parent et l'enfant.

Les problématiques rencontrées au cours de la période :

- ≈ Relations conflictuelles Enfants-adolescents/parents
- ≈ Difficultés éducatives (respects des règles, réactions inadaptées et infructueuses face au comportement de l'enfant)
- ≈ Souffrances familiales (décès, séparations, fausse couche)
- ≈ Vécu traumatique de la mère et l'enfant
- ≈ Problèmes d'attachement mère/enfant
- ≈ Rivalité fraternelle

De janvier à décembre 2023, la psychologue a reçu 101 personnes, 64 parents et 37 enfants au cours de 255 entretiens.

Les ateliers de sensibilisation

Les ateliers de sensibilisation ont été mis en place avec les structures et les participants. Ils ont concerné 614 personnes pour 60 ateliers sur 2023 (voir tableau suivant).

Cette prévention en direction des parents, des enfants, des adolescents et des étudiants s'est effectuée dans une approche interactive qui met au centre la personne et ses compétences psychosociales. Il est toujours riche de partir des connaissances et des représentations des participants à ces ateliers. Cela permet un débat, une implication et une appropriation plus immédiate dans une réflexion commune et partagée.

Ce travail de prévention passe par l'écoute, le dialogue, outils nécessaires pour restaurer chez les parents et les jeunes la valorisation de l'estime de soi et de leurs compétences.

Ce soutien à la fonction parentale permet d'accompagner les parents sur leurs compétences éducatives, de les aider à résoudre les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Une meilleure image de soi facilite le lien social et une meilleure intégration, pour un public qui rencontre diverses difficultés (isolement, intégration, illettrisme, violences, difficultés éducatives...) liées à un contexte particulier : familles monoparentales, éloignement familial, petit budget

Ces ateliers visent également une réflexion sur la citoyenneté, la valorisation de l'engagement pour le bien commun, le bien vivre ensemble.

Les débats sont alimentés par des supports visuels, des jeux, de la documentation et divers outils de communication adaptés, en particulier pour les publics non francophones.

Sur l'année 2023, les ateliers suivants ont été mis en place :

Structures	Date	Nb de participants	Thème
Axis, réunion parents	16/01	10	Sensibilisation des parents à la consommation de stupéfiants des enfants
	06/03	6	
	07/06	5	
	10/07	2	
	18/09	3	
	13/11	8	
Femmes d'aujourd'hui Centre-ville	16/01	7	Stress et sommeil
	05/06	12	Prévention des addictions
	03/07	23	Les troubles musculosquelettiques
	10/07	15	Mémoire
	18/09	9	Qualité de l'air intérieur
	16/10	10	Limitier son exposition aux perturbateurs endocriniens
	13/11	15	L'accès aux soins et à la santé
	11/12	14	Le « parler ado » et les écrans
Femmes d'aujourd'hui Pontcarral	16/01	18	Stress et sommeil
	05/06	3	Prévention des addictions
	18/09	5	Qualité de l'air intérieur
	16/10	6	Limitier son exposition aux perturbateurs endocriniens
	11/12	9	Stress et sommeil
Sud Formation	27/01	16	L'accès aux soins et à la santé
	26/05	13	L'équilibre alimentaire
	16/06	13	Qualité de l'air intérieur
	21/07	8	Prévention des addictions
	29/09	11	Egalité femme/homme
	24/11	14	Mémoire
	22/12	12	Alimentation et petit budget
Maison des parents	07/07	8	Prévention des risques solaires
	07/09	9	Prévention des addictions
	16/11	4	Les réseaux sociaux
	08/12	4	Prévention des risques sexuels
Mission locale Toulon	19/07	4	Stress et sommeil
	17/10	4	
Enfants Quartier Vie	25/07	31	L'été et les écrans (enfants)
	20/09	15	Le petit train du sommeil (enfants)
	28/09	4	Stress et sommeil (parents)
	04/10	20	Les voleurs de sommeil (enfants)
	20/10	8	Qualité de l'air intérieur
	09/11	11	Prévention des violences conjugales
	15/11	25	Prévention des accidents de la vie courante
	08/12	17	Alimentation et petit budget
Maison de l'étudiant	20/09	9	Bien se déplacer en trottinette
Amitié cité grand Jonquet	17/10	8	Prévention des accidents de la vie courante
Collège Peiresc	20/11	166	Prévention des risques auditifs
	21/11		
	23/11		
	24/11		

Animation du réseau parentalité

L'association AXIS est référente du territoire de Toulon pour le Réseau Parentalité Toulon. Les objectifs du Réseau Parentalité sont de renforcer et de développer les compétences des partenaires du réseau pour aider les familles dans l'exercice de leur fonction parentale et de favoriser une réflexion commune et une analyse des pratiques autour du soutien à la parentalité.

Le Réseau Parentalité se donne pour principe une neutralité politique, philosophique et confessionnelle, et s'adresse à toutes les familles sans aucune exclusion. Sur le Territoire de Toulon, le réseau compte en 2023 une cinquantaine de membres qui participent plus ou moins activement à ces réunions, en fonction des thèmes abordés et de leurs disponibilités.

Le travail d'animation du réseau a également permis l'intégration de 15 nouvelles structures, partenaires :

	PARTENAIRES ASSOCIATIFS DU RÉSEAU	NOUVEAUX PARTENAIRES (2023)
Toulon centre	AAVIV, ADSEAAV 83, C.A.A.A, C.A.M.S.P, Centre Social Toulon, Centre Chantiers Education, CHRS Argence, Cultures du Cœur 83, Des Enfants, un Quartier, la Vie, E.P.E.83, Espace Méditerranée, Femmes d'Aujourd'hui, Ecrit Plume, Maison des Adolescents du Var, Le Planning Familial 83, Les yeux dans les jeux, LVP Centre-Ville, Moissons Nouvelles/OPAL, Naître Enchantés, Unis-Cités Toulon, La Ligue 83, Pause je respire j'ai sophro, le SAVS/AVEFETH, le Foyer Gafodio, l'association Alinéa, Relais Petite Enfance IGESA (l'encre bleu), association mère nature et chercheur en herbe	Unité mobile enfants (équipe mobile du CMP), marraine et vous, parent solo, CIO, perles de sagesse, SEVE, DAPV, café culture, Théâtre Liberté,
Toulon Ouest	AEP Saint -Roch, AFL Transition, Amitiés Cité, Association le Rocher Oasis des Cités, La Beaucaire, Centre Social Toulon Ouest La Maison des Parents, L'île aux Enfants, LVP Grand Jonquet/ La Beaucaire- Pont Carral-Florane/ Le Pont du Las-Rodeillac, UFOLEP La Ligue 83, CEDIS, CHRS La Respelido, Les Petits Débrouillards, le Relais Petite Enfance Les Petits Princes.	
Toulon Est	Association le Rocher Oasis des Cités, Sainte-Musse, Centre Social Toulon Est, CHRS Les Adrets du Var, LVP Sainte-Musse/Beaulieu, CEDIS, Relais petite enfance les matelots	
Hors Toulon	Codes, Ariane Méditerranée, Job à Cœur, En chemin, Itinova, Coridys, CDE du Var (Pradet), UDAF 83	Unité mobile enfants (équipe mobile du CMP) ; Stop VEO, service prévention PJJ, UDAF parrainage de proximité, crèches PACA Mutualité Française, Fédération des familles de France, PARIH

Partenaires institutionnels : Éducation Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Services Politique de la Ville de Toulon, Services Éducation-PRE : « Prévention du décrochage scolaire et accompagnement éducatif et à la parentalité », Éducation Prioritaire, Services Petite Enfance, Service Conseil Départemental-Service Enfance.

En tant que référent de territoire, nous assurons :

- ≈ L'organisation et animation des réunions du Réseau.
- ≈ La rédaction et diffusion des comptes-rendus de réunions à tous les partenaires
- ≈ La recherche d'intervenants, de salle, en fonction des thématiques retenues
- ≈ L'accueil de nouveaux membres
- ≈ La recherche et diffusion d'informations : parutions et textes divers, colloques et rencontres diverses
- ≈ La participation aux réunions départementales
- ≈ Le lien entre les membres et la CAF pour éventuellement, les demandes de subventions

Nous nous efforçons également d'améliorer la visibilité du Réseau Parentalité en valorisant les actions réalisées par les partenaires. A ce titre, le nouveau site Internet d'Axis sera disponible dès 2024. Il permettra un accès direct à toutes les informations du réseau grâce à un onglet dédié.

Cette année 2023 (de janvier à décembre), 3 réunions ont eu lieu :

DATE	NBRE DE PARTICIPANTS	LIEU	THEMATIQUES	EFFETS
03/23	15		Les violences intra-familiales et les violences ordinaires	Présentation des nouveaux dispositifs de la préfecture du var Lien du Guide des dispositifs varois à l'usage des professionnels Eclairage sur les structures et accueil concernant la thématique
09/23	24	Centre social Toulon Ouest	Se connaître et se reconnaître	Connaitre les partenaires du réseau et leurs missions
11/23	56	Théâtre Liberté	Lutter contre le harcèlement scolaire	Présentation du programme phare de l'éducation nationale Connaissance des actions mises en place par l'éducation nationale Présentation de l'action Courts métrage en liberté Présentation de l'outil de prévention : Escape game Bruno a disparu Éclairage sur l'action promeneurs du net Présentation du programme médiation et sécurité à caractère éducatif
Total	95			

Sur l'ensemble de ces 3 dates, les réunions ont concerné 95 participations pour 83 participants différents.

L'un des objectifs majeurs de ces réunions est de permettre la bonne connaissance des dispositifs et des actions présentes sur les territoires par les partenaires pouvant ainsi accompagner et orienter de manière plus adéquate les familles au regard des difficultés et besoins repérés/exprimés.

Les retours des participants (échanges oraux, mails) sur ces journées expriment leur satisfaction à échanger entre partenaires autour d'une thématique commune et de bénéficier de nouvelles connaissances techniques et pratiques.

Les informations des partenaires ont été relayées via la nouvelle adresse du REAAP Toulon, réservée à la coordination du REAAP : reaapaxistoulon@orange.fr. Les informations ont été coordonnées avec celles de la Politique de la Ville de Toulon.

L'animatrice du réseau a participé à toutes les réunions départementales du Réseau Parentalité.

L'animatrice du Réseau a participé à la mise en place de la Quinzaine des Familles qui a eu lieu au mois d'avril 2023.

5. STAGES ILS (INFRACTIONS LIEES AUX STUPEFIANTS)

Stage de sensibilisation pour les mineurs

Cette action fait l'objet d'une convention tripartite entre le Procureur de la République, le Tribunal de Grande Instance de Toulon et la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Var, dans le cadre de la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance pour apporter une meilleure réponse aux infractions à la législation sur les stupéfiants. En 2023, nous avons été cofinancés par la MILDECA, le FIPD et la participation des usagers (25 €/ personne)

i. Présentation

Rappel des objectifs

- ≈ Permettre de prendre conscience des risques sanitaires et sociaux induits par les consommations de produits psychotropes,
- ≈ Amorcer une réflexion sur les comportements afin d'éviter l'installation d'une dépendance,
- ≈ Favoriser, si besoin, l'émergence d'une démarche de soins,
- ≈ Prévenir la délinquance et le petit trafic.

Public touché

Les mineurs interpellés dans le cadre d'un délit d'usage, détention ou trafic de stupéfiants ou interpellés pour des infractions autres, telles que faits de violences ou sanctionnés dans le cadre de la lutte contre les violences routières.

Mise en œuvre

Le Procureur de la République peut proposer le stage de sensibilisation à l'auteur des faits dans le cadre des alternatives aux poursuites. Le stage peut aussi être ordonné dans le cadre de l'ordonnance pénale et à titre de peine complémentaire lorsqu'elle est encourue. Les stages sont organisés et mis en œuvre conjointement par la P.J.J du Var et l'Association AXIS. Les participants doivent exécuter leur stage dans un délai de 6 mois à compter de la date de la décision judiciaire.

Organisation des stages

Les dates de stages sont arrêtées selon un planning annuel. Ce sont les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse qui constituent les groupes avec des participants âgés de 15 à 18 ans. En amont du stage, un éducateur reçoit chaque contrevenant mineur, avec ses parents ou représentant légal. Il les informe des objectifs du stage, de son contenu et des modalités de déroulement. Il leur remet également une convocation, à présenter le jour du stage. Les stagiaires règlent à l'Association une participation symbolique de 25 €, selon les préconisations de la P.J.J. Cette participation doit être réglée avant ou le jour du stage. Les stages se déroulent dans les locaux d'Axis à Toulon, le mercredi, pour tenir compte des obligations scolaires. Ils se déroulent sur 1 journée, de 9h à 16h00, avec une pause méridienne d'une heure.

ii. Contenu du stage

MATIN 9h - 12h	<ul style="list-style-type: none">≈ Accueil des participants, présentation du contexte judiciaire du stage, de son contenu et de la grille d'évaluation qui sera remise à la P.J.J. à l'issue de la journée.≈ Réflexion commune sur les représentations des participants autour de la notion de drogues, en particulier alcool, tabac et cannabis.≈ Aspects historiques et sociologiques : statistiques et réflexion sur l'évolution des usages des drogues.≈ Le mécanisme d'action des psychotropes sur le cerveau≈ Les déterminants de la santé mentale≈ Les notions d'usage, d'usage nocif et de dépendance≈ Présentation des outils pour auto-évaluer sa consommation et son rapport au produit : test de Fagerström pour le tabac, AUDIT pour l'alcool et CAST pour le cannabis, questionnaire ESCAPAD sur les questions concernant les consommations de tabac, de boisson alcoolisée et d'autres drogues.≈ Les facteurs de risques et de protection : les risques aggravés d'une poly consommation≈ Le dispositif varois d'accueil, d'écoute et de soins : CJC, CSAPA, ELSA, PAEJ...
APRES-MIDI 13h – 16h	<ul style="list-style-type: none">≈ La loi dans la société : la fonction de l'interdit, de la sanction≈ Rappel de la Loi du 31 décembre 1970 et du code de la route≈ Les incidences juridiques des infractions liées à la consommation de psychotropes≈ Les notions de récidive, de casier judiciaire≈ Notion de responsabilité vis-à-vis de soi, des siens et de la société en lien avec des comportements modifiés par l'usage de psychotropes : violences, infractions et délits divers≈ Les consommations de psychotropes en tant que circonstances aggravantes en matière d'infractions≈ Évaluation du stage oralement et par écrit, par le biais d'un quiz et d'un questionnaire

Pédagogie

Une chargée de prévention et de promotion de la santé, spécialisée dans la prévention des conduites addictives assure l'animation. Divers supports d'animation (documentation, quiz, diaporama, photolangage, vidéo) sont utilisés pour favoriser les interactions et l'expression des participants. Le contenu de la journée est adapté aux questions des participants. Ainsi, selon les groupes, nous sommes amenés à insister plus ou moins sur certains thèmes. Les informations théoriques et scientifiques que nous apportons sont des informations validées par les documents MILDECA, OFDT, Santé Publique France. A l'issue du stage, ou pendant les pauses, chaque participant qui le souhaite peut-être reçu en entretien individuel afin de répondre à des questions personnelles ou demande d'orientation vers un lieu d'écoute adapté.

Une attestation de présence est remise à chaque participant, accompagné d'un dossier de documentation, des tests d'auto-évaluation et la liste des adresses des structures du dispositif de soins et d'accompagnement sur le Var. Nous transmettons une fiche de présence aux services prescripteurs, la copie des attestations de présence ainsi qu'une grille d'évaluation du comportement de chaque stagiaire.

Cette grille comporte les items suivants : présence au stage, ponctualité, attitude pendant le stage, intérêt pour le contenu, respect des consignes et respect des intervenants. Elle permet de valider officiellement la participation au stage, ou d'explicitier un éventuel refus de validation. Ces refus sont très rares.

iii. Évaluation

L'évaluation des acquis des stagiaires se fait par le biais de questionnaires écrits et oraux, en fin de journée :

- ≈ Un quiz oral, ludique et interactif permet d'évaluer l'acquisition des connaissances des participants
- ≈ Un questionnaire écrit, qui vise plutôt à évaluer le bénéfice du stage pour chaque participant

L'apport d'informations actualisées et validées permet de lutter contre de nombreuses idées reçues, souvent fausses et bien implantées dans l'esprit des jeunes. Notamment sur la lutte de la banalisation de la consommation du cannabis et les risques liés à la santé. Le dialogue avec des professionnels neutres, objectifs et ouverts permet une vraie réflexion sur les comportements et la prise de conscience des risques liés aux consommations.

Nous constatons, à travers les divers témoignages, que la consommation de cannabis et d'alcool a tendance à augmenter. Leur santé mentale est de plus en plus affectée, et pour lutter contre les insomnies, pour combattre les effets du stress, de l'anxiété, mais aussi de l'ennui, certains de ces jeunes ont changé leurs habitudes de consommation. Dans l'ensemble, les participants sont plutôt satisfaits du stage. Ils sont contraints de venir, et certains arrivent avec de gros a priori, mais, très vite la majorité accepte de participer aux échanges, pose des questions et montre un intérêt pour les différents sujets abordés. Néanmoins, il nous arrive de constater que certains se présentent sous l'emprise de psychotropes, en particulier après la pause méridienne, ce qui évidemment impacte leur participation et leur compréhension des divers échanges.

Dépouillement des questionnaires d'évaluations anonyme

- ≈ Pour 74 % d'entre eux, c'était la première interpellation en lien avec les stupéfiants.
- ≈ Pour 93 % d'entre eux, le cannabis est à l'origine de l'interpellation
- ≈ 41 % déclarent une consommation occasionnelle
- ≈ 22 % déclarent une consommation régulière
- ≈ 26 % déclarent une consommation quotidienne
- ≈ 11 % déclarent ne pas fumer

Depuis leur interpellation,

- ≈ 81 % ont diminué leur consommation
- ≈ 17 % ont une consommation identique
- ≈ 12 % ont augmenté leur consommation

Concernant les infractions commises amenant au stage,

- ≈ 37 % Usage
- ≈ 53 % Détention
- ≈ 43 % Revente
- ≈ 43 % Infraction routière
- ≈ 10 % autre

A la question sur les modifications envisagées sur le comportement de consommation,

- ≈ 70 % pensent modifier leur comportement bientôt
- ≈ 21 % pensent modifier leur comportement un jour
- ≈ 8 % pensent ne jamais modifier leur comportement

De la manière suivante,

- ≈ 70 % veulent arrêter
- ≈ 19 % veulent diminuer
- ≈ 1 % veut consulter un médecin spécialiste
- ≈ 6% veulent changer de fréquentation
- ≈ 3 % autres

Concernant le stage :

- ≈ 71% déclarent avoir appris des choses pendant le stage : sur la loi, sur la santé, sur les risques liés aux consommations, sur les effets psychiques des drogues et sur le danger réel de cette consommation devenue addictive.
- ≈ 71 % estiment que cette journée a été bénéfique, car elle leur a permis d'apprendre, d'échanger, de prendre conscience des risques et de donner un autre regard sur les drogues.

Pour la grande majorité des participants, l'intervention était très explicite, claire, bien expliquée et sans tabou. L'animation était très bien avec la possibilité de s'exprimer librement.

Pour conclure, nous pouvons dire que ces stages sont un outil intéressant en matière de prévention des risques liés à l'usage de psychotropes comme en matière de prévention de la récidive. Cette alternative aux poursuites, tout en restant dans un cadre judiciaire, permet également d'éviter des sanctions trop lourdes et inadaptées pour de jeunes consommateurs.

iv. Les réunions des parents

Ces réunions sont organisées pour les parents dont les enfants mineurs ont participé aux stages.

Objectifs

- ≈ Renforcer les compétences éducatives des parents
- ≈ Leur permettre d'acquérir des connaissances sur les problématiques d'addictions
- ≈ Répondre à leurs interrogations et à leurs inquiétudes
- ≈ Permettre un discours commun des adultes, face aux jeunes sur le thème des addictions

Les usages de psychotropes de plus en plus précoces nous ont amenés à proposer un travail de prévention auprès des parents qui sont les premiers éducateurs de leurs enfants et par là même, les premiers acteurs de prévention. Cependant, nombre d'entre eux ne se sentent pas à l'aise pour aborder le sujet des drogues avec leurs enfants. Aussi, nous effectuons un travail d'information et de soutien à la parentalité afin de les sensibiliser aux comportements de leurs enfants, d'en mesurer l'éventuelle gravité et leur incidence sur le développement de l'enfant.

Organisation et animation de réunions pour les parents

En amont de la journée, l'éducateur PJJ reçoit les contrevenants, avec leurs parents. Il les informe du cadre de la journée, de ses objectifs, du contenu et du déroulement pratique et leur remet une convocation. L'éducateur PJJ qui les reçoit, les incite fortement à assister à cette séance, même si leur participation ne peut pas voir de caractère obligatoire. Ces réunions se déroulent sous forme de débat pour que chaque participant puisse poser des questions et acquérir des outils pour aborder ces problématiques avec ses enfants, être en mesure de repérer un comportement à risques, et savoir où et à qui s'adresser en cas de problème. Les rencontres ont lieu dans les locaux de l'association AXIS, en soirée afin de permettre le maximum de participation, notamment pour les parents qui travaillent. Ces rencontres sont animées par une chargée de prévention et de promotion de la santé qui anime déjà les journées de stage. De ce fait, connaissant les stagiaires, elle est à même de répondre aux questions plus individuelles de certains parents. Aucune participation financière n'est demandée aux participants.

Contenu des réunions parents

- ≈ L'adolescence, la notion de comportement à risques et les raisons qui peuvent pousser un adolescent à consommer un psychotrope
- ≈ Les produits, licites et illicites, et leurs effets en particulier tabac, alcool et cannabis et les risques liés à leur consommation
- ≈ Comment, repérer et aborder un jeune qui présente un comportement à risques et l'orienter vers le dispositif d'accueil et de soins de proximité.
- ≈ Les parents se sentent souvent coupables de la consommation de leurs enfants. L'objectif de ce groupe de paroles vise un positionnement différent : « suis-je responsable de la consommation de mon enfant ? » Si oui, comment puis-je changer cela ? Si non, comment puis-je l'aider ? Cela permet de poser le débat autrement, de ne plus se sentir coupable et d'appréhender la situation différemment. De cette manière, nous restaurons leurs capacités éducatives. Ils sont souvent en recherche de conseils pour accompagner au mieux leur enfant. Pour les plus en difficultés, nous proposons une orientation vers des lieux d'écoute et de prise en charge spécialisés (CJC, CSAPA)

Ces réunions sont aussi l'occasion d'échanges et de partage d'expériences entre parents, ce qui donne une dynamique tout à fait intéressante.

Ces interventions sont complétées par une large documentation. (Documents Santé Publique France) et par la liste des adresses des différents lieux d'information ou d'écoute spécialisés dans le département : CJC, CSAPA, ELSA, consultations tabacologie...

Mineurs				
Mois	Nombre stages	Nombre stagiaires prévus	Nombre stagiaires présents	Nombre de parents à la réunion
Janvier	1	17	17	11
Mars	1	16	12	6
Avril	1	21	17	X
Mai	1	14	14	6
Juillet	1	7	5	2
Septembre	1	10	9	3
Novembre	1	13	11	8
	7	98	85	36

Stage de sensibilisation pour les majeurs

Cette action fait l'objet d'une convention entre le Procureur de la République et le Tribunal de Grande Instance, dans le cadre de la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance pour apporter une meilleure réponse aux infractions à la législation sur les stupéfiants. En 2023, nous avons été cofinancés par la MILDECA, le FIPD et la participation des usagers pour un montant de 150 € et 60 € pour les orientations du SPIP.

i. Présentation

Rappel des objectifs

- ≈ Permettre de prendre conscience des risques sanitaires et sociaux induits par les consommations de produits psychotropes,
- ≈ Amorcer une réflexion sur les comportements afin d'éviter l'installation d'une dépendance,
- ≈ Favoriser, si besoin, l'émergence d'une démarche de soins,
- ≈ Prévenir la délinquance et le petit trafic.

Public touché

Les majeurs interpellés dans le cadre d'un délit d'usage, détention ou trafic de stupéfiants ou interpellés pour des infractions autres, telles que faits de violences ou sanctionnés dans le cadre de la lutte contre les violences routières.

Mise en œuvre

Le Procureur de la République peut proposer le stage de sensibilisation à l'auteur des faits dans le cadre des alternatives aux poursuites. Le stage peut aussi être ordonné dans le cadre de l'ordonnance pénale et à titre de peine complémentaire lorsqu'elle est encourue. Les stages sont organisés sous le contrôle du procureur de la République et s'inscrivent dans la politique gouvernementale de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Les participants doivent exécuter leur stage dans un délai de 6 mois à compter de la date de la décision judiciaire.

Organisation des stages

Les dates de stages sont arrêtées selon un planning annuel. Les groupes sont constitués sous le contrôle du procureur de la République pour des personnes âgées de plus de 18 ans. Les stagiaires règlent à l'Association une participation de 150 € ou 60 € si orientation par le SPIP. Cette participation doit être réglée avant ou le jour du stage. Les stages se déroulent dans les locaux d'Axis à Toulon, dans une salle du tribunal d'instance à Fréjus et dans une salle prêtée par l'association sport vie associative et manifestations de Saint-Maximin. Ils se déroulent sur 1 journée, de 9h à 16h00, avec une pause méridienne d'une heure.

ii. Contenu du stage

MATIN 9h - 12h	<ul style="list-style-type: none">≈ Accueil des participants, présentation de l'association, du contexte judiciaire du stage et de son contenu.≈ Réflexion commune sur les représentations des participants autour de la notion de drogues.≈ Aspects historiques et sociologiques : statistiques et réflexion sur l'évolution des usages des drogues.≈ Le mécanisme d'action des psychotropes sur le cerveau≈ Les déterminants de la santé mentale≈ Les notions d'usage, d'usage nocif et de dépendance≈ Présentation des outils pour auto-évaluer sa consommation et son rapport au produit : test de Fagerström pour le tabac, AUDIT pour l'alcool et CAST pour le cannabis.≈ Les facteurs de risques et de protection : les risques aggravés d'une poly-consommation≈ Le dispositif varois d'accueil, d'écoute et de soins : CJC, CSAPA, ELSA, PAEJ...
APRES-MIDI 13h – 16h	<ul style="list-style-type: none">≈ La loi dans la société : la fonction de l'interdit, de la sanction≈ Rappel de la Loi du 31 décembre 1970 et du code de la route≈ Les incidences juridiques des infractions liées à la consommation de psychotropes≈ Les notions de récidive, de casier judiciaire≈ Notion de responsabilité vis-à-vis de soi, des siens et de la société en lien avec des comportements modifiés par l'usage de psychotropes : violences, infractions et délits divers≈ Les consommations de psychotropes en tant que circonstances aggravantes en matière d'infractions≈ Évaluation du stage oralement et par écrit, par le biais d'un quiz et d'un questionnaire

Pédagogie

Une chargée de prévention et de promotion de la santé ou une psychologue, spécialisée dans la prévention des conduites addictives assure l'animation. Divers supports d'animation (documentation, quiz, diaporama, photolangage, vidéo) sont utilisés pour favoriser les interactions et l'expression des participants. Le contenu de la journée est adapté aux questions des participants. Ainsi, selon les groupes, nous sommes amenées à insister plus ou moins sur certains thèmes.

Les informations théoriques et scientifiques que nous apportons sont des informations validées par les documents MILDECA, OFDT, Santé Publique France. À l'issue du stage, ou pendant les pauses, chaque participant qui le souhaite peut-être reçu en entretien individuel afin de répondre à des questions personnelles ou demande d'orientation vers un lieu d'écoute adapté.

Une attestation de présence est remise à chaque participant, accompagné d'un dossier de documentation, des tests d'auto-évaluation et la liste des adresses des structures du dispositif de soins et d'accompagnement sur le Var. Nous transmettons une fiche de présence aux services prescripteurs et la copie des attestations de présence de chaque stagiaire

iii. Évaluation

L'évaluation des acquis des stagiaires se fait par le biais de questionnaires écrits et oraux, en fin de journée :

- ≈ Un quiz oral, ludique et interactif permet d'évaluer l'acquisition des connaissances des participants
- ≈ Un questionnaire écrit, qui vise plutôt à évaluer le bénéfice du stage pour chaque participant

L'apport d'informations actualisées et validées permet de lutter contre de nombreuses idées reçues, souvent fausses et bien implantées dans l'esprit des participants. Notamment sur la lutte de la banalisation de la consommation du cannabis et les risques liés à la santé.

Le dialogue avec des professionnels neutres, objectifs et ouverts permet une vraie réflexion sur les comportements et la prise de conscience des risques liés aux consommations. Nous constatons, à travers les divers témoignages, que la consommation de cannabis et d'alcool a tendance à augmenter. Leur santé mentale est de plus en plus affectée, et pour lutter contre les insomnies, pour combattre les effets du stress, de l'anxiété, mais aussi de l'ennui, certains ont changé leurs habitudes de consommation.

Dans l'ensemble, les participants sont plutôt satisfaits du stage. Ils sont contraints de venir, et certains arrivent avec de gros a priori, mais, très vite la majorité accepte de participer aux échanges, pose des questions et montre un intérêt pour les différents sujets abordés.

Néanmoins, il nous arrive de constater que certains se présentent sous l'emprise de psychotropes, en particulier après la pause méridienne, ce qui évidemment impacte leur participation et leur compréhension des divers échanges.

Dépouillement des questionnaires

- ≈ Pour 59 % d'entre eux, c'était la première interpellation en lien avec les stupéfiants.
- ≈ Pour 87 % d'entre eux, le cannabis est à l'origine de l'interpellation
- ≈ 30 % déclarent une consommation occasionnelle
- ≈ 19 % déclarent une consommation régulière
- ≈ 27 % déclarent une consommation quotidienne
- ≈ 28 % déclarent ne pas fumer

Depuis leur interpellation,

- ≈ 60 % ont diminué leur consommation
- ≈ 29 % ont une consommation identique
- ≈ 3 % ont augmenté leur consommation

Concernant les infractions commises amenant au stage :

- ≈ 69 % Usage
- ≈ 36 % Détention
- ≈ 6 % Revente
- ≈ 13% Infraction routière

A la question sur les modifications envisagées sur le comportement de consommation :

- ≈ 59 % pensent modifier leur comportement bientôt
- ≈ 40 % pensent modifier leur comportement un jour
- ≈ 16% pensent ne jamais modifier leur comportement

De la manière suivante :

- ≈ 57 % veulent arrêter
- ≈ 32 % veulent diminuer
- ≈ 4% veut consulter un médecin spécialiste
- ≈ 6% veulent changer de fréquentation
- ≈ 6% autres

Concernant le stage :

- ≈ 71% déclarent avoir appris des choses pendant le stage : sur la loi, sur la santé, sur les risques liés aux consommations, sur les effets psychiques des drogues et sur le danger réel de cette consommation devenue addictive.
- ≈ 72 % estiment que cette journée a été bénéfique, car elle leur a permis d'apprendre, d'échanger, de prendre conscience des risques, de se remettre en question et d'éviter le tribunal.

Pour la grande majorité des participants, l'intervention était très explicite, claire, bien expliquée et sans tabou. L'animation était très bien avec la possibilité de s'exprimer librement.

Pour conclure, nous pouvons dire que ces stages sont un outil intéressant en matière de prévention des risques liés à l'usage de psychotropes comme en matière de prévention de la récidive.

Cette alternative aux poursuites, tout en restant dans un cadre judiciaire, permet également d'éviter des sanctions trop lourdes et inadaptées pour de jeunes consommateurs.

Majeurs									
	Toulon			Fréjus			St Maximin		
	Nombre stages	Nombre stagiaires prévus	Nombre stagiaires présents	Nombre stages	Nombre stagiaires prévus	Nombre stagiaires présents	Nombre stages	Nombre stagiaires prévus	Nombre stagiaires présents
Janvier									
Février	1	12	4	1	13	10			
Mars	1	16	7				1	8	6
Avril				1	13	7			
Mai	1	23	8						
Juin	1	18	9	1	25	14	1	10	6
Juillet									
Septembre	1	15	10	1	15	7	1	9	5
Octobre				1	13	7			
Novembre	1	15	9				1	12	8
Décembre	1	15	6	1	15	9			
Total	7	114	53	6	94	54	4	39	25

6. INCLUSION SOCIALE ET INSERTION EMPLOI

Présentation

L'objectif général de l'action vise l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle des publics précaires avec une fragilité de santé psychique et/ou physique. L'action est déployée sur les territoires suivants : Cœur du Var, Provence verte, Haut-Var Verdon, Aire dracénoise, Var Estérel, Canton de Fayence et Golfe de St Tropez. Pour permettre le retour à l'emploi, l'équipe composée de 4 professionnelles met en œuvre des temps d'accompagnement individuel (entretien vocationnel/motivationnel et psychologique, médiation active avec l'entreprise, etc.), des actions collectives (ateliers de développement de compétences psychosociales).

L'ensemble des accompagnements repose sur un projet personnalisé. Bénéficiant du soutien de l'Europe à hauteur de 40%, l'action vise à accompagner 250 personnes sur la période 2023/2024 et un retour à l'emploi de ces derniers. Pour 2023, le taux de retour à l'emploi visé est de 15%, 25% pour l'année 2024.

i. Moyens humains

L'action a dû faire face à des mouvements de personnel conséquents dès le mois de janvier 2023 :

- ≈ 1 arrêt du 31 janvier au 04 novembre 2023 comprenant des périodes de maladie non-professionnelle, congé pathologique puis absence maternité.
- ≈ 1 arrêt maladie non-professionnel du 21 janvier au 04 juin 2023. Les prolongations successives d'arrêt maladie avec de courtes périodes et des renouvellements incertains n'ont pas permis d'assurer le remplacement sur la totalité de la durée.
- ≈ 1 démission de la secrétaire gérant la partie administrative de l'association au 15 mars 2023 pour intégration la fonction publique territoriale
- ≈ 1 embauche en CDI en remplacement de l'assistante de direction démissionnaire au 06 mars 2023
- ≈ 1 remplacement du 1er arrêt maladie du 20 février au 04 novembre 2023
- ≈ 1 démission pour intégration de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes au 19 décembre 2023

Ces mouvements de personnel ont généré :

- ≈ Une période d'incertitude sur le temps de démarrage d'une nouvelle action
- ≈ Une surcharge de travail pour les salariés présents palliant les absences et accordant un temps conséquent d'intégration et de formation des nouveaux collaborateurs
- ≈ Un temps conséquent dédié aux recrutements dans une période de pénurie de candidatures et de profils

Pour la réalisation de l'action, les professionnels suivants ont été mobilisés compte tenu des mouvements de personnel :

- ≈ Coordinatrice : 1.01 ETP
- ≈ Accompagnatrices : 2.55 ETP
- ≈ Assistante de direction : 0.10 ETP
- ≈ Directeur : 0.25 ETP

ii. Territoires d'intervention

L'activité s'est déployée de manière uniforme sur les territoires historiquement très représentés dans l'action.

Pour l'année 2023, nous avons reçu un total de 209 prescriptions :

- ≈ 89 prescriptions sur Provence Verte,
- ≈ 73 sur l'aire Dracénoise,
- ≈ 31 sur Var Esterel,
- ≈ 5 sur Cœur du Var,
- ≈ 6 sur Haut Var Verdon, 3 sur le Golfe,
- ≈ 2 sur le Canton de Fayence.

Sur Cœur du Var et Haut Var Verdon, nous avons ouvert une nouvelle permanence et nous avons aussi mobilisé nos partenaires pour doubler les temps d'accueil, nous avons réinvesti aussi des permanences qui étaient « en sommeil » faute de prescriptions (Ouverture d'une permanence sur Vinon sur Verdon, reprise de la permanence de Rians et doublement des temps d'intervention sur Carnoules) afin d'absorber les prescriptions (principalement du Cédis).

Nous constatons une relative baisse des prescriptions en provenance des UTS en général, ce qui s'explique par la nouvelle orientation de l'action beaucoup plus axée sur l'insertion professionnelle.

Le partenariat avec le Cédis sur l'Aire Dracénois et Provence Verte a été très dynamique sur cette première année d'action (52,5% du total des prescriptions).

Le Cédis Var Esterel nous a peu sollicité mais la Mission Locale de Fréjus a en revanche mis en place un bon partenariat avec notre équipe.

Sur le Golfe de Saint-Tropez, les 3 prescriptions reçues étaient sur la commune de Cavalaire, la Croix-Valmer et Cogolin, il n'a pas été possible de mettre en place une permanence, car les usagers rencontraient principalement des problèmes de mobilité, ils n'étaient pas encore prêts pour s'investir dans l'action.

Pour le Canton de Fayence, une personne sur Callas bénéficiait déjà d'un suivi. Une autre à Fayence était en invalidité et souhaitait seulement monter un dossier retraite, nous n'avons donc pas pu mettre en place les suivis qui n'étaient pas pertinents.

Après la première présentation de l'action auprès de tous les UTS, Cédis et missions locales des territoires d'intervention, en début d'année, nous avons pris contact régulièrement avec nos partenaires afin de les mobiliser, et avons proposé d'ouvrir de nouvelles permanences à partir de 3 suivis minimum par commune. Un bilan mensuel est mis en place avec le Cédis des Arcs et celui de Brignoles afin de faire un point régulier sur les accompagnements et l'avancée des suivis. Ce travail en synergie est qualitatif et permet de mobiliser toutes les compétences pour répondre aux besoins des usagers.

Déroulement de l'opération

i. Orientations, intégration et publics

Capacité d'accueil globale conventionnée (24 mois)	150
Nombre de personnes ayant été orientées vers l'opération du 01/01/2023 au 31/12/2023	209 89 Provence Verte, 73 aire Dracénoise, 31 Var Estérel, 6 sur Cœur du Var
Nombre de personnes ayant été orientées vers l'opération du 01/01 au 31/12/2023	83,6 % de réalisation globale
Nombre de personnes ayant intégré l'opération du 01/01/2023 au 31/12/2023	150 pour 125 projetés (taux de réalisation de 125%) 62 femmes, 88 hommes 89 Provence Verte, 73 Aire Dracénoise, 31 Var Estérel, 5 Cœur du Var, 6 Haut Var Verdon, 3 Golfe de Saint-Tropez, 2 Fayence

Malgré l'orientation professionnelle affichée du département à réinsérer professionnellement les bénéficiaires, nous continuons de travailler à la levée des freins de santé nécessaire pour un public en grande précarité, éloigné du soin. Le frein « santé » n'est pas forcément simple à évaluer pour les travailleurs sociaux en termes de capacité à l'emploi, les usagers n'étant parfois pas eux-mêmes bien au clair sur leur pathologie ou leur capacité à travailler. Dans le cadre de notre mission, nous sommes donc vigilants lors des intégrations sur des points essentiels pour notre accompagnement (l'état de santé général, les aptitudes et la motivation, l'éloignement du soin, une situation sociale stabilisée...).

Il est à noter de nombreuses sollicitations pour des problèmes psychologiques avec des situations parfois très dégradées et pour lesquelles les travailleurs sociaux du Département ou des institutions sont démunis. Nous constatons une dégradation de l'état de santé mentale des usagers en général.

Objectifs, contenu et réalisation de l'opération

Objectifs / Contenu	Commentaires
Nombre de personnes accompagnées par an : 125	150 personnes ont été intégrées puis accompagnées à l'action en 2023. Bien que l'action ait connu un démarrage relativement tardif, les orientations ont été nombreuses dès le mois d'avril, avec notamment de nombreuses orientations sur le secteur de Provence Verte et Cœur du Var. Le taux de réalisation en matière d'accompagnement est de 120%
Nombre d'ateliers collectifs de resocialisation : 6 Nombre d'ateliers collectifs de revalorisation de l'estime de soi : 6	12 ateliers collectifs sur le thème de l'estime de soi et la socialisation ont été mis en place. Les échanges et les partages d'expériences entre les usagers ont permis une reprise de liens sociaux (avec pour certains des contacts amicaux entre les ateliers). Cet espace d'échange a été très apprécié et sollicité par les usagers qui sont souvent très isolés (un taux de satisfaction de 80% a pu être constaté sur les ateliers proposés).

<p>Ateliers d’insertion : 10</p>	<p>4 ateliers ont pu être mis en place sur l’année 2023. Les premières orientations ont démarré en mars-avril et un manque de personnel (arrêt maladie) a retardé la mise en place de ces ateliers, les plannings chargés par les entretiens individuels ont rendu la mise en place assez complexe. De plus, les usagers étaient très mobilisés par l’estime de soi et la socialisation, mais beaucoup moins pour le thème de l’insertion professionnelle. Les ateliers ont porté sur les compétences psycho-sociales, la présentation des compétences en entretien et les soft-skills.</p> <p>L’équipe s’est interrogée sur les difficultés constatées et une nouvelle organisation se met en place pour 2024 afin d’arriver à mettre en place tous les ateliers prévus au projet et mobiliser les usagers de manière plus efficaces sur ces prestations.</p>
<p>Nombre d’immersion en entreprise : 20</p>	<p>2 PMSMP ont pu aboutir. Le public refuse très souvent ces périodes d’immersion pour diverses raisons (mobilité, garde d’enfants, angoisses, refus de « travailler gratuitement », problématiques de santé, ...). Sur l’année 2023, 48 périodes d’immersions ont été proposées aux usagers. Un travail de réflexion sur ce point est en place avec l’équipe afin d’améliorer les résultats sur les immersions en 2024.</p>
<p>Un entretien tous les 15 jours par usager</p>	<p>L’équipe a pu réaliser 1125 entretiens en 2023 (pour 1570 entretiens proposés). Un taux d’absentéisme de 28% a été constaté, les problèmes de mobilité et de santé étant les raisons principales d’absences évoquées par les usagers. Le public que nous rencontrons est difficile à mobiliser et une partie des enjeux de notre travail est de recréer un lien de confiance afin d’ouvrir les possibles pour des usagers qui ont souvent perdu tout espoir d’insertion depuis des années.</p> <p>290 entretiens téléphoniques ont été effectués afin de maintenir le lien même en cas d’absence ou de difficultés à se déplacer.</p> <p>113 rendez-vous sophrologie ont pu être mis en place pour répondre à la problématique du stress, de la gestion des émotions et des angoisses de certains usagers.</p>
<p>60 entretiens de soutien psychologique</p>	<p>La psychologue de l’équipe (également coordinatrice) a pu constater un besoin important de soutien psychologique chez plusieurs usagers. Le bilan professionnel n’était pas indiqué pour la plupart des usagers de l’action qui n’ont pas ou peu travaillé et ne sont pas dans une recherche de compréhension de leur parcours professionnel mais bien d’un soutien pour une inscription durable vers l’emploi. 68 rendez-vous de soutien psychologique ont été réalisés (orientation, échanges sur la maladie mentale, informations sur les ressources du territoire, soutien)</p>

Difficultés

Le cadrage de réalisation du parcours de 6 mois est inadapté aux problématiques des personnes accompagnées : lever les freins sociaux importants, accompagner les personnes dans la résolution des problématiques de santé et leur permettre de retrouver un emploi dans ce laps de temps imparti est, pour la majeure partie des bénéficiaires, impossible. Il est à noter que le plus grand nombre des bénéficiaires est inscrit durablement dans une situation de précarité et d’éloignement de l’emploi.

L’absence de passerelle possible entre opérateurs émergeant aux financements FSE. Par exemple : Dans le cadre des suivis nécessitant une levée des freins à la mobilité, il n’est pas possible, car double financement pour la même personne, d’orienter un suivi AXIS à GARRIGUES pour travailler la mobilité, facteur pourtant essentiel d’une réinsertion réussie.

Publics présentant un cumul de freins (période d'inactivité de 5 à 10 ans ou plus, santé, mobilité, situation sociale fragile...) avec des temps d'accompagnements plus courts.

Une récurrence de problématiques psychologiques ou psychiatriques assez importante avec peu de relais possible vers des professionnels ou des lieux de soins (le secteur de la santé mentale est saturé sur tout le territoire). La stabilisation des troubles psychiatriques reste une étape indispensable avant d'envisager une insertion professionnelle. Le travail de rétablissement d'un trouble psychiatrique reste très long. Un gros travail sur les compétences psycho-sociales est souvent indiqué pour un retour à l'insertion, cela demande aussi du temps et des compétences spécifiques (bilan neuropsychologique, travail de rétablissement, mise en place d'un travail de médiation neuropsychologique...).

Le frein « santé » est très complexe à lever. La santé physique et psychique ne peut être évacuée dans la construction d'un projet d'insertion, c'est un prérequis indispensable. La reprise des soins entraîne parfois un constat d'invalidité ou d'incapacité à l'emploi qui rend les accompagnements non-pertinents. De plus, le rétablissement est envisageable mais souvent très long et n'advient pas dans les délais impartis (même si on prolonge de 6 mois).

Des problèmes récurrents de mobilité avec une offre de transport public insuffisante notamment sur les secteurs ruraux. Dans l'ensemble du territoire, il est assez difficile d'envisager une insertion professionnelle réussie en utilisant les transports en commun. L'accès au permis de conduire reste un investissement que beaucoup d'utilisateurs n'ont pas la capacité de réaliser. De plus, les utilisateurs possédant le permis n'ont pas toujours les moyens de posséder et/ou d'entretenir leur véhicule (contrôle technique, pannes...) ce qui ne favorise pas la stabilisation de leur situation (risque d'accident, risque d'amendes...).

Très peu de places en chantier d'insertion pour le public RSA et assez peu d'offres adaptées à un public « précaire » (souvent peu qualifié, mais les problèmes de santé ne permettent pas de viser des postes « physique »).

Une réelle angoisse de s'engager pour des utilisateurs qui n'ont pas ou peu travaillé et ont eu des expériences difficiles (conflits avec les collègues ou le patron, travaux pénibles, burn-out, accidents du travail, ...)

Points forts

Une équipe dynamique qui, à moyen constant (3 chargées d'insertion, 1 coordinatrice/psychologue) a réussi à absorber le surcroît d'activité généré par l'augmentation du nombre des utilisateurs prévu à l'année et une forte sollicitation des partenaires.

Une équipe agile qui a su s'adapter aux nouvelles orientations : une organisation apprenante qui s'adapte en permanence, la réflexion de tous les salariés est mobilisée régulièrement sur des temps de réunion pour améliorer les axes de travail engagé.

Un travail conséquent de réflexion sur l'organisation, la création et la mise en œuvre d'outils : L'équipe a créé des outils et une méthodologie nouvelle en se basant sur la formation SEVE, la méthode MAPPI, les recommandations du SPIE et les compétences individuelles des salariées.

Une mobilisation des ressources du territoire : pour l'année 2023, l'équipe a proposé 60 formations certifiantes ou qualifiantes et 124 offres d'emploi ont pu être proposées et étudiées avec les utilisateurs en suivis.

Les usagers sont mobilisés avec un travail sur l'autonomisation, la mise en avant des compétences et la création d'un réseau professionnel en s'appuyant notamment sur les services de France Travail. Les candidatures sont proposées aux usagers et étudiées afin de les aider à se positionner. 37 usagers nous ont demandé une aide spécifique à la candidature (travail personnalisé sur le CV, sur les compétences à mettre en avant, sur la posture de l'entretien...) et 20 usagers ont pu accéder à un entretien grâce à ces candidatures. Les usagers postulant en autonomie ne figurent pas dans ces chiffres, la plupart des personnes qui retrouvent une dynamique d'insertion s'engagent dans des parcours de manière autonome.

Une équipe qui vise l'amélioration continue de ses accompagnements en s'inspirant des bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour l'accompagnement des personnes précaires rencontrant des troubles psychologiques et psychiatriques, qui préconise notamment :

Une démarche de « l'aller vers » : 14 lieux de permanence actifs dans le Département.

Une prise en compte de l'impact des traumatismes (souvent présents chez nos usagers) : une orientation vers des psychologues libéraux, notamment formés à l'EMDR, dans le cadre du dispositif « MONPARCOURSpsy » est proposée et expliquée aux usagers (100% pris en charge sans avance de frais).

Un travail d'accompagnement basé sur un projet personnalisé et les potentialités des personnes : une approche centrée sur le pouvoir d'agir des personnes, leurs forces, leurs choix et désirs dans la perspective d'une insertion sociale et professionnelle : le travail de réflexion engagée par l'équipe a permis d'étudier notamment les théories de l'engagement pour la construction de nos outils et notre méthodologie.

Un développement du réseau partenarial permettant une collaboration avec les équipes du social, du médico-social, du logement afin de se coordonner entre professionnel et stabiliser la situation de l'utilisateur : le partenariat avec les UTS et les assistantes sociales est bien en place, d'autres dispositifs sont sollicités régulièrement (Promosoins, DAC...), l'équipe s'informe et a un réseau de partenaires sur le territoire afin de

Une adaptation aux vulnérabilités spécifiques : la prise en compte de l'histoire de vie des usagers avec une écoute bienveillante est le cœur de notre métier et reste notre premier outil de travail.

Une prise en compte spécifique de la santé qui permet de conseiller et d'orienter rapidement les usagers vers les soins. La mise en place d'orientation rapide vers les professionnels de santé permet aux usagers de se sentir écouté et sécurisé dans leurs parcours d'insertion. L'accompagnement vers les diagnostics ainsi que l'aide et le soutien en fonction des pathologies existantes ou émergentes sont très importants pour aider l'utilisateur à mettre en place un traitement, un changement de vie et envisager une insertion adaptée quand c'est possible.

Une approche individualisée et centrée sur la personne avec des outils de coaching et développement personnel qui ont fait leur preuve. Le public rencontré reste très fragilisé, souvent isolé et a besoin d'être accompagné de manière adaptée pour reprendre confiance et espoir et envisager une insertion sociale et professionnelle.

Une montée en compétences de l'équipe avec des réunions régulières pour travailler sur les axes d'amélioration, des formations (webinaire insertion, formation MEQP pour la coordinatrice) et une supervision d'équipe afin de soutenir les professionnels. Des réunions qui permettent aussi des échanges constructifs et créatifs afin de penser l'action et de maintenir une dynamique de réflexions.

ii. Les sorties

Nombre d'accompagnements : 58

74 sorties dont 16 abandons ou déménagement avant la fin du parcours.

	Nb		Taux
Sorties en emploi durable (CDI ; CDD>6 mois ; création d'entreprise si sortie du RSA)	1	Nb de sorties en emploi durable / Nbr d'accompagnements	1.7%
Sorties en emploi de transition (CDD<6 mois ; contrat aidés PEC ; emplois saisonniers)	3	Nbr de sorties en emploi de transition / Nbr d'accompagnements	5.17%
Sorties positives (IAE dont CDDI ; formations qualifiantes ; formations certifiantes ; accès aux droits type : AAH, retraite, RQTH)	15	Nbr de sorties positives / Nbr d'accompagnements	25.86%

La possibilité de suspendre pour raison médicale est proposée depuis fin 2023, nous la mettons en place quand c'est opportun. Si la santé est trop dégradée sans probabilité de rétablissement rapide, nous orientons la personne vers des soins et arrêtons l'accompagnement. Peu de personnes souhaitent un accompagnement dans l'emploi dès lors qu'ils ont signé leur contrat de travail, les échanges sont moins fluides quand la personne est en activité et les usagers que nous avons accompagné n'avaient pas ce besoin.

Nombre de parcours ayant fait l'objet d'un renouvellement	20
Nombre de parcours ayant fait l'objet d'un accompagnement dans l'emploi	2
Nombre de parcours ayant été suspendus pour raisons de santé	8

VIII. PERSPECTIVES 2024

1. ACTIONS

ESPACES RENCONTRES

- ≈ Étendre l'activité à Fréjus : ouverture de jours complémentaires (jeudi et le vendredi)
- ≈ Pérenniser /stabiliser les ressources humaines

ACTIONS EN MILIEU CARCÉRAL

- ≈ Étendre les actions Label Qualité sur la Maison d'Arrêt de Draguignan
- ≈ Confirmer les actions Label Qualité sur TPM (CP La Farlède, semi-liberté)
- ≈ Positionner d'éventuelles actions au sein de la structure d'accompagnement à la sortie (SAS)

MAISON DES PARENTS

- ≈ Positionner la maison des parents en tant que lieu ressource de la parentalité
- ≈ Étendre les actions parentalité sur les autres territoires de Toulon
- ≈ Développer de nouveaux partenariats et inscrire la maison des parents dans le réseau associatif local
- ≈ Développer les actions parentalité en réponses aux attentes des bénéficiaires
- ≈ Inscrire les actions parentalité dans les axes stratégiques de la politique de la ville et des cités éducatives
- ≈ Sécuriser la réorganisation de la maison des parents

MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA PARENTALITÉ

- ≈ Inscrire la maison de l'enfance et de la parentalité comme lieu ressource à Draguignan

INCLUSION SOCIALE ET INSERTION EMPLOI

- ≈ Inscrire l'action dans les nouvelles orientations du Conseil départemental en matière d'insertion, appel à projet 2025/2026

FORMATION PROFESSIONNELLE

- ≈ Répondre aux besoins des territoires sur les questions de la parentalité, prévention santé
- ≈ Développer un programme de formation pertinent basé sur les compétences clé d'Axis
- ≈ Mettre en œuvre les ressources nécessaires au développement de la branche formation

ANIMATION RESEAU PARENTALITÉ

- ≈ Poursuivre/consolider la nouvelle dynamique en matière d'animation réseau
- ≈ Mettre en place l'animation réseau sur le territoire de Fayence
- ≈ Mettre en place des modalités de coopération avec les autres structures d'animation réseau parentalité
- ≈ Mettre en œuvre, en lien avec les cités éducatives et le centre social de Toulon, la coordination du « consortium » parentalité

HABITANTS, ACTEURS DE PRÉVENTION

- ≈ Développer le réseau de partenaires pour mieux répondre aux demandes
- ≈ Construire des modalités de coopération avec l'éducation nationale en matière de prévention santé

STAGE INFRACTION A LA LÉGISLATION AUX STUPÉFIANTS

- ≈ Modifier l'organisation de l'action au regard de l'évolution des postes

2. STRATÉGIE FINANCIERE

- ≈ Poursuivre le dialogue avec les financeurs dans l'objectif de pérenniser les financements des actions
- ≈ Augmenter et diversifier les sources de financement

3. VIE ASSOCIATIVE

- ≈ Permettre aux administrateurs de s'impliquer dans des espaces de travail et de réflexion
- ≈ Accompagner l'évolution du projet associatif
- ≈ Envisager la réflexion et l'écriture du projet d'établissement et des services

4. PARTENARIAT / ENVIRONNEMENT

- ≈ Développer la connaissance du réseau et le partenariat sur les territoires

5. RESSOURCES HUMAINES

- ≈ Stabiliser les effectifs des espaces rencontres
- ≈ Accompagner les coordinatrices dans leur fonction
- ≈ Favoriser les espaces d'échanges et de coopération
- ≈ Mettre en œuvre une politique/stratégie de gestion des ressources humaines : plan de formation, GPEC, etc.

6. COMMUNICATION

- ≈ Homogénéiser les supports de communication interne/externe
- ≈ Faire vivre les espaces de communication (site internet) et réseaux sociaux
- ≈ Retravailler l'identité visuelle des services
- ≈ Apporter de la cohérence dans l'établissement des adresses mail
- ≈ Adapter les supports et les modalités de communication interne/externe
- ≈ Mettre en œuvre une politique de valorisation et de communication des actions

IX. FINANCEURS

L'ensemble des actions a été réalisé avec l'aimable concours et soutien des financeurs suivants :

<p>EUROPE</p>	 Cofinancé par l'Union européenne
<p>ÉTAT</p>	   
<p>RÉGION</p>	
<p>DÉPARTEMENT</p>	
<p>PRÉFECTURES</p>	 
<p>COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION</p>	 
<p>COMMUNES</p>	 
<p>ORGANISMES SOCIAUX</p>	     